



“ Pourquoi les légumineuses ?

*Comme chaque année, l'IEDOM et l'IEOM s'inspirent des thématiques célébrées par l'Organisation des Nations Unies pour illustrer leurs rapports annuels. Les années internationales proclamées par l'Assemblée générale des Nations unies sont dédiées, chaque année depuis les années 2000, à un ou plusieurs thèmes particuliers. La soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2016 « **Année internationale des légumineuses** » (AIL 2016). L'AIL 2016 vise à sensibiliser l'opinion publique aux avantages nutritionnels des légumineuses dans le cadre d'une production vivrière durable, à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.*

”

**INSTITUT D'ÉMISSION
D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIÈGE SOCIAL
164, rue Rivoli 75001 PARIS

 Polynésie
française

Rapport annuel
2016

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
La Polynésie française en bref	10
Synthèse	12
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
Section 2 – Repères historiques	17
Section 3 – Cadre institutionnel	19
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
L'indicateur du climat des affaires	31
2. L'emploi et le chômage	32
3. Les revenus et salaires	34
4. Les prix	36
5. Le commerce extérieur	40
6. La balance des paiements	45
Section 3 - Les politiques et finances publiques	49
1. Les principales ressources financières du Pays	49
2. Les finances publiques locales	53
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	57
Section 1 – Aperçu général	58
Section 2 – L'agriculture	60
1. Généralités	60
2. La production agricole	61
Section 3 – La perliculture, la pêche, la crevetticulture et la pisciculture	65
1. La perliculture	65
2. La pêche	68
3. La crevetticulture et la pisciculture	71

Section 4 – L'industrie et l'artisanat	73
1. L'industrie	73
2. L'artisanat	75
Section 5 – L'énergie, l'eau et le traitement des déchets	77
1. L'énergie	77
2. L'eau	81
3. La gestion des déchets	82
Section 6 – La construction	85
1. Aperçu structurel	85
2. Les travaux publics en panne	86
3. Le logement	88
Section 7 – Le commerce	91
Section 8 – Le tourisme	94
1. Un poids significatif dans l'économie polynésienne	94
2. La fréquentation touristique en hausse	94
3. L'industrie hôtelière en phase de consolidation	96
4. La croisière poursuit son essor	99
5. Plaisance, charter et yachting	100
Section 9 – Les transports	102
1. Les activités portuaires	102
2. La desserte aérienne	104
Section 10 - Les nouvelles technologies	107
1. Internet – Des avancées significatives en cours	107
2. La téléphonie mobile – Un marché compétitif	110
Section 11 – Les services non marchands	111
1. L'éducation	111
2. La protection sociale	115
Section 12 – Les archipels éloignés	120
1. Généralités	120
2. Les activités économiques des archipels	121

CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	125
Section 1 – La structure du système bancaire	126
1. Les faits marquants de l'exercice	126
2. L'organisation du système bancaire	130
3. La densité du système bancaire	132
4. Les moyens de paiement	134
5. La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer - Sogefom	136
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	140
1. Les taux d'intérêt	140
2. Les tarifs bancaires	146
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	148
4. Les performances financières des banques locales	152
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	157
1. Les avoirs financiers des agents économiques	157
2. Les crédits à la clientèle	159
3. Le financement des secteurs d'activité	161
4. La circulation fiduciaire	163
5. La masse monétaire et ses contreparties	164
6. Le surendettement	165
Annexes	167
Statistiques monétaires et financières	168

Avant-propos

Dans la lignée de l'année 2015, la croissance économique de la Polynésie française se raffermirait. Les défaillances d'entreprises et les destructions d'emplois, en forte progression pendant la crise économique, s'atténuent en 2016. Certes, les créations d'emplois ne suffisent pas encore pour inverser la courbe du chômage, mais elles contribuent à ranimer la consommation des ménages.

Ainsi le secteur du commerce a bénéficié d'un courant d'affaires plus porteur. Dans le domaine du tourisme, l'amélioration de la conjoncture internationale et l'évolution favorable de la parité du dollar américain ont porté le nombre de visiteurs à près de deux cent mille personnes, un niveau inégalé depuis près de dix ans.

D'autres pans de l'économie polynésienne sont cependant restés en retrait, comme le BTP, qui souffre d'une insuffisance de commandes, et le secteur primaire, affecté par des phénomènes climatiques exceptionnels et des problèmes de structuration des filières.

Après des années difficiles, le secteur bancaire retrouve les chemins de la rentabilité, grâce à l'amélioration de la qualité de ses actifs. Il reste toutefois confronté à une évolution préoccupante, la croissance de ses ressources alliée à la baisse tendancielle de ses encours de crédits, qui affectera durablement son produit net bancaire.

Sous ces auspices plus favorables, les finances publiques de la Polynésie française se consolident. La hausse des rentrées fiscales et le maintien d'une stricte discipline budgétaire ont permis de dégager des marges de manœuvre pour financer en 2017 l'investissement public et des politiques de relance ciblées.

À l'ouverture d'un cycle électoral national puis territorial, les opérateurs économiques demeurent optimistes, comme le traduit le niveau élevé de l'indicateur du climat des affaires à fin 2016, et espèrent le retour d'un cycle de croissance plus vigoureux.

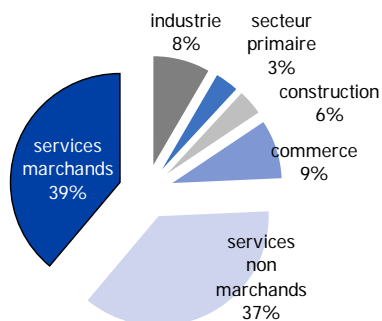
Enfin, l'accord de l'Élysée, signé le 17 mars 2017 entre le Président de la République et le Président du gouvernement, scelle le renouveau du partenariat entre la France et la Polynésie française. Fondé sur la reconnaissance du fait nucléaire et les principes érigés par la loi sur l'égalité réelle outre-mer, il prévoit des dispositions économiques et sociales porteuses d'une nouvelle dynamique de développement du pays.



Claude PERIOU

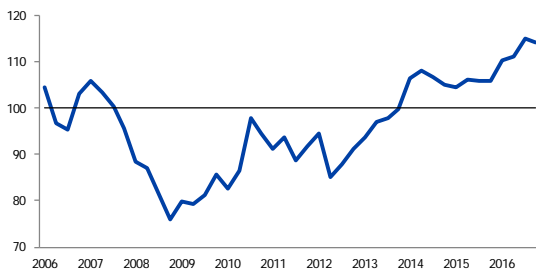
La Polynésie française en bref

Répartition de la valeur ajoutée par branche en 2013



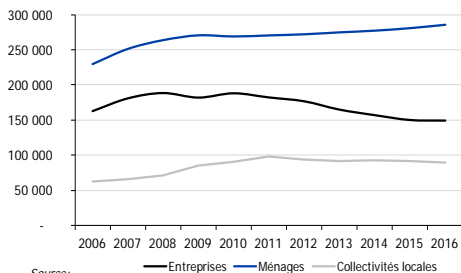
Source : ISPF

Indicateur du climat des affaires (ICA)
(100 = moyenne de longue période)



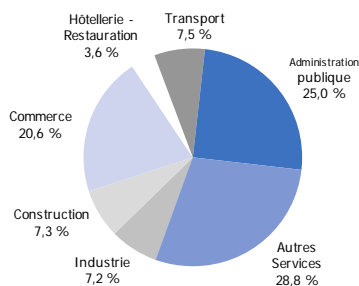
Source : IEOM

Évolution des concours bancaires
(en millions de F CFP)



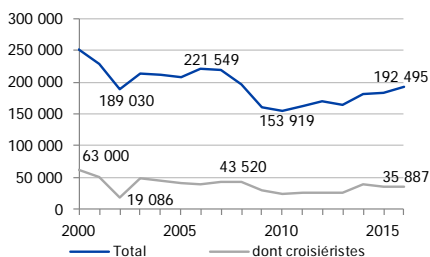
Source :

Risques sectoriels
au 31 décembre 2016



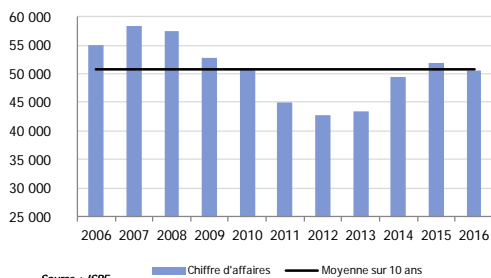
Source : Service central des risques

Fréquentation touristique
(en nombre de visiteurs)



Sources : ISPF, IEOM

Chiffre d'affaires du BTP
(en millions de F CFP)



Source : ISPF

Les chiffres clés de la Polynésie française

	2007	2016	France 2016
Population			
Population totale (milliers, millions pour la France)	260	272,8 ⁽¹⁾	67,0
Taux de natalité (‰ habitants)	17,0	14,3 ⁽¹⁾	11,5
Taux de mortalité (‰ habitants)	4,6	5,1 ⁽¹⁾	8,9
Développement humain			
Espérance de vie des hommes (années)	72,4	74,1 ⁽¹⁾	79,3
Espérance de vie des femmes (années)	77,3	78,1 ⁽¹⁾	85,4
Taux de réussite au baccalauréat général (%)	77,1	85,3	88,6
Environnement			
Superficie totale (km ²)	-	4 167	633 208
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	30 %	38 %	17,4 % ⁽¹⁾
Économie			
PIB à prix courant (en milliards de F CFP)	442	552 ^{(e)(1)}	260 274 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (en volume, %)	5,1	1,1 ^{(e)(1)}	1,3 ⁽¹⁾
PIB / habitant (en millions de F CFP)	1,9	2,02 ^{(e)(1)}	3,8 ⁽¹⁾
Taux d'inflation moyen (%)	1,0	-0,5	0,2
Taux de chômage (%)	11,7	21,8 ⁽³⁾	10,0
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	218 241	192 495	
Nombre de croisiéristes	42 793	35 887	
Nombre d'excursionnistes	-	48 854	
Exportations de perles brutes (millions de F CFP)	10 577	6 427	
Importations de biens agroalimentaires (millions de F CFP)	30 985	38 367	
Immatriculation de voitures neuves	7 994	4 534	
	2007	2016	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 620	1 817	
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 786	1 633	
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,36	1,40	
Actifs financiers des agents économiques (milliards de F CFP)	468	544	
Encours sains des agents économiques** (milliards de F CFP)	405	416	
Taux de créances douteuses** (%)	5,6	11,6	
Nombre de dossiers de surendettement déposés	-	178	

(e) estimations ; (**) établissement de crédits locaux ; (1) Chiffres 2015 ; (2) 2013 ; (3) 2012

Sources : IEOM, ISPF, INSEE, CEROM, Douanes, EDT, DGEE

CONJONCTURE INTERNATIONALE : UNE AMÉLIORATION EN FIN DE PÉRIODE

En 2016, l'activité économique mondiale s'est légèrement affaiblie, progressant de 3,1 % contre 3,4 % en 2015, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2017. Dans les pays avancés, la croissance s'établit à 1,7 % contre 2,1 % en 2015 notamment en raison d'une croissance plus faible que prévu aux États-Unis et d'une dégradation des perspectives liée à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »). La situation économique dans les pays émergents et en développement est demeurée contrastée : en dépit de mesures budgétaires expansionnistes, le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en Chine (croissance de 6,7 % après 6,9 % en 2015) en lien avec le repositionnement de son modèle économique au profit de la consommation privée tandis que le Brésil et la Russie ont connu de profondes récessions. Les pays exportateurs de produits de base ont continué de s'ajuster à la détérioration de leurs termes de l'échange.

Aux États-Unis, la croissance a été globalement décevante en 2016 et a atteint son niveau le plus faible depuis 2011 (à 1,6 % après 2,6 % en 2015). Toutefois, le marché du travail est resté dynamique et proche du plein emploi. En zone euro, la reprise a perdu de son élan dans le sillage du vote inattendu en faveur du « Brexit ». Elle a été également affectée par une demande intérieure moins dynamique, qui s'est traduite par un ralentissement de l'investissement dans certains des plus grands pays de la zone. La croissance du PIB y est ainsi passée de +2,0 % en 2015 à +1,7 % en 2016.

De même, l'économie japonaise a légèrement décéléré dans un contexte de renchérissement du yen (+1,0 % en 2016) après 1,2 % en 2015.

L'année 2016 a été également marquée par une dissipation des incertitudes en fin de période. L'affermissement de la demande mondiale, en particulier de l'investissement, le redressement des prix du pétrole à la suite d'un accord entre les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour limiter l'offre et une activité britannique post-référendum, plus résiliente que prévue, sont autant de facteurs qui devraient influencer positivement la croissance mondiale. Elle devrait donc s'accélérer en 2017 (+3,5 %) et en 2018 (+3,6 %) selon le FMI.

La reprise se confirme

Les signes d'amélioration observés depuis deux ans se sont consolidés en 2016 en raison d'une reprise de l'économie polynésienne plus marquée, d'un investissement des agents économiques plus dynamique et d'un marché du travail plus vigoureux, qui dope la consommation des ménages.

La confiance retrouvée des chefs d'entreprises se lit dans l'évolution du climat des affaires, qui remonte jusqu'à des niveaux non atteints depuis dix-sept ans. La reprise de l'activité leur a permis d'assainir leur situation financière pour envisager des politiques d'investissement plus audacieuses. Elle les a également incités à accroître leurs effectifs.

Ainsi, en 2016, le marché de l'emploi poursuit sa progression. L'indice de l'emploi salarié, qui reculait de 1,1 % en moyenne annuelle sur la période 2011-2015, augmente de 3,6 % à fin décembre 2016 (+0,5 % en 2015). Si l'ensemble des secteurs est concerné, la tendance est très prononcée pour la construction (+8,5 %) et beaucoup plus mesurée pour l'industrie (+1,8 %).

Lent redécollage de la consommation des ménages

Dans un contexte de baisse des prix et de croissance de la masse salariale (+1,1 % entre septembre 2015 et septembre 2016), liée à l'amélioration de l'emploi, la consommation des ménages repart timidement à la hausse. Les importations de biens destinés aux ménages augmentent, tant sur le segment des produits courants (+5,7 %) que sur celui des biens d'équipement ménagers (+9,3 %).

Investissement toujours en hausse

L'investissement immobilier des ménages continue de progresser, ainsi qu'en témoigne l'encours des crédits à l'habitat qui enregistre +2,6 % en 2016. De même, l'investissement des entreprises conserve une orientation favorable. Les importations de biens d'équipement des entreprises hors éléments exceptionnels augmentent de 6 % sur l'année (+8 % en 2015) et celles des biens intermédiaires de 2,3 % (+6,1 % en 2015).

Quelques secteurs privilégiés

Fréquentation touristique en hausse

En 2016, la fréquentation touristique croît de 4,7 %, la hausse du nombre de touristes en hébergement terrestre (+8 957) compensant aisément le tassement de celui des croisiéristes (-293). Dans l'hôtellerie, l'amélioration de l'activité et la revalorisation des tarifs ont permis de consolider la situation financière des établissements. En l'espace d'un an, le revenu moyen par chambre disponible augmente de 14,1 %.

Faiblesse à l'export du secteur primaire

Les secteurs exposés, soumis aux aléas des marchés internationaux, voient leurs exportations reculer en 2016. C'est le cas pour les ventes de perles brutes (-12,7 %) et de poisson (-19,1 %). Par ailleurs, les conditions climatiques contraires ont pesé sur l'agriculture polynésienne, notamment sur la récolte de coprah (-21,9 %).

Essoufflement du BTP

En 2016, le chiffre d'affaires du BTP s'inscrit en retrait de 2,6 % (+5,1 % en 2015). Après la construction du centre pénitentiaire de Papeari (Tahiti), achevée en fin d'année, le manque de chantiers d'envergure entrave un franc redémarrage des travaux publics, tandis que le bâtiment tire parti de la bonne tenue de l'investissement immobilier des ménages et des projets de logements sociaux.

Courant d'affaires positif dans l'industrie et le secteur tertiaire

La satisfaction exprimée par les industriels sur l'exercice 2016 se traduit par une hausse des recettes d'exportation pour les produits agroalimentaires (+4,3 %) et l'huile de coprah (+17,6 %).

Quant au secteur tertiaire, son activité progresse en 2016, portée par l'amélioration de la consommation des ménages et de la fréquentation touristique.

Une activité bancaire en demi-teinte

Alors que l'horizon économique s'éclaircit en 2016, l'activité bancaire polynésienne demeure nuancée. La collecte de dépôts poursuit sa croissance à un rythme dynamique, notamment en fin d'année. L'encours sain des crédits, en retrait au cours des neuf premiers mois, ne se redresse qu'à fin décembre. Conséquence d'une production de crédit insuffisante et des taux bas, l'année 2016 s'achève sur une nouvelle baisse du PNB agrégé des banques polynésiennes. Néanmoins, grâce à leurs efforts de gestion et de maîtrise des risques, les résultats consolidés du secteur bancaire s'améliorent en 2016.

Les avoirs des agents économiques au plus haut

Les actifs financiers des agents économiques polynésiens progressent de 5,1 % en 2016, après +3,9 % en 2015 (543,6 milliards de F CFP en 2016 contre 517 en 2015), et atteignent leur plus haut niveau sur la décennie. La collecte nette d'épargne s'élève à 26,6 milliards de F CFP en fin d'année. Ce sont surtout les dépôts à vue (+19,8 %) et, dans une moindre mesure, les comptes sur livrets (+5,7 %) ainsi que les plans d'épargne-logement (+7,6 %), qui impriment la tendance.

Légère reprise du financement des entreprises

L'encours des crédits sains accordés aux entreprises, en repli constant depuis 2011, enregistre une hausse de 0,7 % en 2016 (416,1 milliards de F CFP), impulsée par les crédits d'investissement (+2,6 %). En revanche, les crédits d'exploitation poursuivent leur baisse, mais à un rythme moindre (-0,5 %). La croissance de l'encours sain aux ménages s'accélère, +1,5 %, après +0,6 % en 2015, soutenue par les crédits à l'habitat (+2,4 %). Les engagements des collectivités locales continuent d'augmenter (+8,9 %), avec la mise en place d'un crédit destiné à financer le programme d'investissement du Pays.

Décroe de la sinistralité

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux, qui s'était fortement améliorée en 2015 à la faveur d'une importante cession de créances douteuses à une entreprise métropolitaine spécialisée dans le recouvrement, continue sur la même voie en 2016. Les efforts des banques de la place se traduisent par une réduction significative des créances douteuses nettes (-3,5 milliards de F CFP) et un renforcement du taux de provisionnement, de 61,9 % à 66,9 % à fin 2016. Le taux de créances douteuses est encore très élevé, mais en nette diminution (11,6 % fin 2016 contre 12,2 % un an auparavant).

Perspectives

Les prévisions de l'enquête de conjoncture de l'IEOM indiquent une activité encore bien orientée pour le début d'année 2017 dans la majorité des secteurs, accompagnée d'une consolidation de la situation financière des entreprises.

Les orientations de politique économique du gouvernement, validées par l'Assemblée de la Polynésie française en décembre 2016 lors du vote du budget 2017 du Pays, pourraient entretenir la dynamique de l'investissement et l'emploi. En effet, elles consacrent 27 milliards de F CFP de nouveaux crédits de paiement aux investissements publics, dont 6 pour le logement social, incluent des dispositions de soutien aux entreprises (extension de la défiscalisation aux PME, pacte de stabilité fiscale sur cinq ans...) et esquissent des réformes structurelles générales (Protection sociale généralisée) et sectorielles (periculture, pêche).



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18 000 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3 500 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia) et les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;
- **l'archipel des Marquises**, 1 049 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 152 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles basses, situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique¹ : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur l'ensemble de la Polynésie française).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et l'exposition au vent : de 1 350 mm d'eau (côte Ouest de Tahiti) à 3 550 mm (côte Est de Tahiti). Enfin, le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %.

¹ Les madrépores sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens. Ils jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens.

Section 2

Repères historiques

Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien aurait quitté les côtes d'Asie du sud-est pour atteindre vers 1500 avant J.C. les îles Samoa, Fidji et Tonga, avant de s'installer progressivement aux Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaii (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800).

Les Européens, pour leur part, ne sont arrivés en Polynésie qu'au XVI^e siècle. Magellan, le premier, a accosté sur Puka Puka dans l'archipel des Tuamotu en 1521, suivi de l'Espagnol Mendana en 1595 aux Marquises et Queiros aux Tuamotu en 1606. Ce n'est qu'au XVIII^e que les îles de la Société furent découvertes, lorsque le capitaine anglais Wallis aborda à Tahiti le 19 juin 1767, suivi un an plus tard par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère ».

Du statut de protectorat à celui de colonie...

Au début du XIX^e siècle, une famille de *Arii* (chefs), les Pomare, s'imposèrent à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu d'où ils étaient originaires et aux îles Sous-le-Vent. Le règne de la reine Pomare IV Vahine (1827-1877), marqué par la lutte sous-jacente des Anglais et des Français, tourna à l'avantage de ces derniers par la signature d'un traité de protectorat en 1842. Puis, en 1880, le roi Pomare V céda à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti, qui furent réunies sous l'appellation « Établissements français de l'Océanie ».

Lors de la première guerre mondiale, les Tahitiens formèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Pour la seconde, Tahiti choisit dès 1940 de rallier la France libre. Le second bataillon du Pacifique s'illustra en Afrique, notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein et l'armée américaine établit une base aéronavale à Bora Bora.

Par un décret du 26 décembre 1945 fut créé le franc CFP, ayant cours légal dans les territoires français du pacifique. Dans un contexte de dévaluations fréquentes du franc français, il apparaissait primordial d'y maintenir la parité de leur monnaie face au dollar des États-Unis, partenaire économique de poids depuis la Seconde guerre mondiale. Elle sera conservée jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors qu'elle sera modifiée à chacune des dévaluations du franc français.

... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Établissements français de l'Océanie (EFO) devinrent la Polynésie française en 1957 et leur rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

Au tournant des années 1960, la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et surtout l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) entraînèrent un bouleversement de l'économie et de la société. En juillet 1977, le premier statut donnant à la Polynésie française une autonomie de gestion fut adopté et complété par le statut d'autonomie interne en 1984.

L'année 1996 scella la fin des essais nucléaires et l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaissait la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996¹, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ». Ce dernier ne conservait alors que des compétences d'attribution liées ses missions de souveraineté.

Le Traité de Maastricht, entré en vigueur le 1er novembre 1993, préfigurait l'avènement de l'euro, successeur du franc français et en circulation en France à partir de janvier 2002. Dans son « Protocole sur la France », il disposait cependant que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Ainsi, la parité du franc CFP avec l'euro fut fixée par décret le 16 décembre 1998 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.

L'autonomie politique a été élargie par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, modifiant le processus électoral et la composition de l'Assemblée de la Polynésie française et portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants.

Cependant, cette réforme a débouché sur une longue période d'instabilité politique, malgré l'adoption de deux lois organiques² visant l'amélioration du fonctionnement des institutions. Onze gouvernements se sont succédé jusqu'en 2013.

La loi organique n° 2011-918 relative au fonctionnement des institutions, adoptée le 1er août 2011, a de nouveau modifié le processus électoral (rétablissement d'une prime majoritaire, création d'une circonscription électorale unique) et limité le nombre de ministres ainsi que les possibilités de renversement de gouvernement. Sa mise en œuvre depuis les élections territoriales de mai 2013 a permis de restaurer la stabilité politique.

¹ Publiée au JOPF le 23 avril 1996.

² La loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 a supprimé la prime majoritaire instituée en 2004. La loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 a durci les conditions de dépôt de motion de défiance.

Section 3

Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *Pays d'outre-mer* au sein de la République Française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout État reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'État conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'État. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois du Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'État exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'État, à l'exercice des compétences régaliennes¹.

La Collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de quatre institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel.

Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

¹ Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'État en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

Son mandat est compatible avec celui de maire et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégalement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le Ministre chargé de l'outre-mer ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'État.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel, ou consulté sur les propositions d'actes élaborées par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française. Il peut également réaliser, de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

Le Haut-conseil de la Polynésie française était une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations. Il a été dissout en septembre 2015 par une délibération de l'Assemblée, et son activité confiée au secrétariat général du gouvernement.

Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	État	Polynésie française	Communes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité ; • Actes d'état-civil ; • Droits civils, état et capacité des personnes ; • Garanties des libertés publiques ; • Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Droits civiques, droit électoral ; • Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ; • Aide juridictionnelle ; • Droit pénal ; • Commissions d'office ; • Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ; • Procédure administrative contentieuse ; • Frais de justice pénale et administrative ; • Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ; • Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État. • Possibilité de participation pour tout ce qui concerne l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, successions et libéralités ; • Principes fondamentaux des obligations commerciales ; • Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ; • Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains. • Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ; • Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ; • Ediction des contraventions de grande voirie ; • Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ; • Exercice du droit de transaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des registres et délivrance des actes.
Défense	<ul style="list-style-type: none"> • Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ; • Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense. 	
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> • Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers ; obligations relatives à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ; • Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ; • Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux. 	

	État	Polynésie française	Communes
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ; • Domaine public de l'État ; • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique de la Polynésie française ; • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ; • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française. 	
Ordre et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ; • Police et sécurité de la circulation maritime ; • Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ; • Surveillance de la pêche maritime ; • Francisation des navires ; • Sécurité des navires de plus de 160 tonneaux de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ; • Police et sécurité en matière d'aviation civile ; • Mise en oeuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ; • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en oeuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ; • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile ; • Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information des mesures prises • Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile. • Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires: activités nautiques. • Immatriculation des navires. • Sécurité des navires de moins de 160 tonneaux de jauge brute. • Conditions d'agrément des aérodromes privés. • Ouverture des aérodromes territoriaux à la circulation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale ; • Mise en oeuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ; • Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; • Réglementation des fréquences radioélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ; • Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ; • Consultation pour les autres dessertes ; • Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ; • Assignation des fréquences radio-électriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale ; • Cimetières ; • Transports communaux ; • Distribution d'eau potable ; • Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ; • Collecte et traitement des eaux usées.

	État	Polynésie française	Communes
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Coopération intercommunale ; • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ; • Fonction publique communale ; • Domaine public communal ; • Dénombrement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ; • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ; • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ; • Institution d'une fiscalité communale ; • Constitution et extension du domaine des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire, recherche ; • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ; • Enseignement supérieur et BTS ; • Enseignement des langues locales ; • Bourses et allocations d'enseignement ; • Enseignement primaire et secondaire ; • Création de filières et de services propres ; • Diplômes autres que nationaux ; • Affiliation aux régimes de protection sociale. 	
Audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication audiovisuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ; • Association à la politique de communication audiovisuelle ; • Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ; • Participation à l'exercice des compétences conservées par l'État. 	

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer.

L'Union européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et des Terres australes et antarctiques françaises. La région Pacifique accueille, outre les trois territoires français, un quatrième PTOM : les îles Pitcairn, territoire britannique.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de l'Union ; à ce titre, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les relations entre l'Union européenne et les PTOM sont définies par la quatrième partie du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et par la nouvelle décision d'association outre-mer du 25 novembre 2013. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de l'Union en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent également de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1^{er} janvier 2014.

Sur le plan bancaire, le statut de PTOM dans les territoires d'outre-mer du Pacifique implique que les dispositions du Traité relatif à l'Union européenne et les directives européennes concernant le passeport bancaire européen ne sont pas applicables sur ces territoires. En conséquence, seul un établissement agréé en France (par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque, l'émission et la gestion de monnaie électronique ou la fourniture de services de paiement : les agréments obtenus dans d'autres pays européens ne sont pas reconnus.



CHAPITRE II

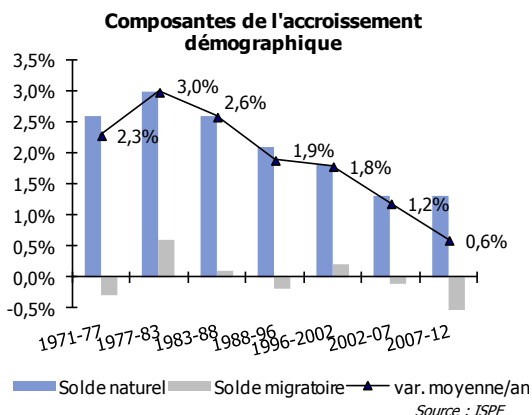
Panorama de l'économie de la Polynésie française

Section 1

La population

La population polynésienne est évaluée à 272 800 habitants au 1er janvier 2016. La croissance, +0,4 % sur l'année, est bien plus faible que celle des années 90 (+1,9 % par an en moyenne), en raison du recul de la natalité, à son plus bas historique, et du déficit migratoire. Les principaux foyers de peuplement sont les îles du Vent, qui concentrent les trois quarts de la population, et les îles Sous-le-Vent (13 % du total). Le recensement de 2017, dont la collecte est prévue pour août et septembre, permettra de connaître les évolutions récentes de la démographie de la Polynésie française.

Au recensement de 2012, la Polynésie française comptait 268 207 habitants, progressant de 8 500 par rapport au précédent. Entre 2007 et 2012, l'accroissement naturel, +16 450 habitants, a été freiné par un solde migratoire négatif, estimé à 7 750 départs nets. La croissance démographique, +0,6 % en moyenne par an sur la période, s'est considérablement affaiblie sur les dernières décennies (+3 % entre 1977 et 1983, +2,6 % entre 1983 et 1988, +1,9 % entre 1988 et 1996, +1,8 % entre 1996 et 2002 et +1,2 % entre 2002 et 2007).



Un déficit migratoire important

Entre 2007 et 2012, le solde naturel s'est stabilisé par rapport aux cinq années précédentes et c'est l'accélération significative du déficit migratoire, -1 550 personnes en moyenne par an (-229 entre 2002 et 2007), qui a pesé sur la croissance démographique. Alors que les arrivées d'immigrants se sont tariées (2 100 en moyenne par an), les départs d'émigrants ont progressé (3 650 en moyenne par an), pour toutes les classes d'âge, surtout celle des 15-24 ans.

Bien qu'ils représentent encore 85 % de l'immigration, les migrants non natifs sont moins nombreux ; la plupart sont métropolitains, diplômés d'études supérieures et établis aux îles du Vent. Les migrants natifs, pour leur part, continuent de rentrer au pays, après leurs études ou leur vie professionnelle.

Un accroissement naturel en recul

Au 1^{er} janvier 2016, la population est estimée à 272 800 habitants. Le ralentissement de la croissance démographique, +0,4 % en 2015, après +0,5 % en 2014 et +1,9 % dans les années 1990, s'explique par une natalité en baisse et une probable poursuite de l'émigration nette, selon les hypothèses formulées par l'ISPF. L'accroissement naturel, qui mesure la différence entre les naissances et les décès, est de 2 494 personnes, en diminution de 10 % en un an.

Le recul du nombre de naissances, observé depuis 2011, s'accélère, -273 en 2015 (3 888 contre 4 161 en 2014). Ce phénomène tient à une moindre fécondité, illustrée par un indicateur conjoncturel inférieur à deux enfants par femme depuis 2013 (1,84 en 2015), et à l'émigration des jeunes.

En 2015, 1 394 décès ont été enregistrés, en repli par rapport à 2014, année record (1 424), dont 29 enfants de moins d'un an. La mortalité infantile, 7,5 pour 1 000 enfants nés vivants, est dans la moyenne des dix dernières années, mais bien au-dessus du niveau métropolitain (3,5 en 2015).

1 456 mariages ont été célébrés en 2015 et le taux de nuptialité est de 5,3 ‰. L'âge du premier mariage est de 33,3 ans pour les femmes et de 36,5 pour les hommes en moyenne.

Une population en voie de vieillissement

Au dernier recensement, en 2012, un tiers de la population polynésienne avait moins de 20 ans. Mais la catégorie des plus de 60 ans affichait une croissance rapide, +52,4 % sur dix ans, et représentait 10 % du total (7,3 % en 2002). Ainsi, la population est encore jeune, mais elle est en phase de vieillissement.

L'espérance de vie à la naissance est de 78,1 ans pour les femmes et de 74,1 pour les hommes (respectivement 85,1 et 79 en France). En hausse constante entre 2001 et 2011 (de 4 mois en moyenne par an), elle a stagné en 2013 et 2014, pour s'accroître de nouveau en 2015.

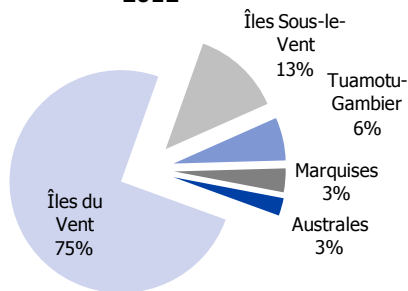
Une population concentrée sur Tahiti

La population est concentrée aux îles du Vent, 200 714 habitants en 2012 contre 194 683 en 2007, soit +3,1 % entre les deux derniers recensements. Les deux tiers des Polynésiens sont installés sur l'île de Tahiti, essentiellement dans les communes de la conurbation de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae et Arue).

Aux îles Sous-le-Vent, deuxième foyer de peuplement du pays, avec 34 581 habitants en 2012, la population augmente légèrement (+0,8 % en moyenne par an entre 2007 et 2012), mais moins vite qu'auparavant (+1,8 % en moyenne par an entre 2002 et 2007), en raison d'un solde migratoire apparent devenu négatif (-650 personnes entre 2007 et 2012).

Pour la première fois depuis les années 1960, les Tuamotu-Gambier, voient le nombre de leurs habitants se réduire, -0,4 % entre 2007 et 2012 (16 831 contre 16 896), en raison d'un solde migratoire très défavorable (900 départs sur la période). À l'inverse, le nombre d'habitants progresse aux Marquises (9 261 habitants) et aux Australes (6 820 habitants), de respectivement 7 % et 8,2 %, grâce à un solde naturel positif. Auparavant déficitaire, le solde migratoire devient quasi-nul aux Marquises (12 départs entre 2007 et 2012) et largement excédentaire aux Australes (300 arrivées).

Répartition de la population par archipel en 2012



Sources : INSEE, ISPF

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

2015 : LA REPRISE ÉCONOMIQUE SE POURSUIT

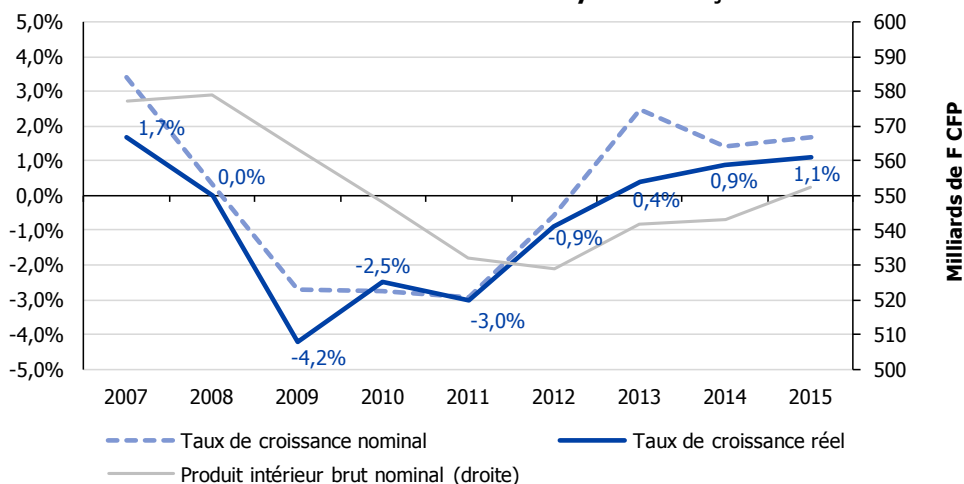
Après quatre ans de récession, de 2009 à 2012, les signaux positifs observés en 2013 puis en 2014 se confirment en 2015. En hausse pour la deuxième année consécutive, le produit intérieur brut, estimé à 552,5 milliards de F CFP, augmente de 1,1 % en volume et 1,7 % en valeur. La consommation des ménages et l'investissement privé en sont les principaux contributeurs.

1. Les comptes économiques

La reprise de l'activité se confirme en 2015

En 2015, le produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française, estimé à 552,5 milliards de F CFP, progresse à un rythme de 1,1 % en volume et 1,7 % en valeur¹.

PIB et taux de croissance de la Polynésie Française



Sources : Comptes économiques rapides 2015, ISPF, CEROM

La croissance de l'activité est soutenue par la consommation des ménages, l'investissement public et privé, ainsi que par une légère hausse des exportations.

¹ Estimation issue des Comptes économiques rapides 2015 (ISPF, CEROM).

La consommation des ménages soutient la croissance

Principal moteur de l'économie polynésienne, la consommation des ménages contribue pour 0,7 point à la croissance de l'activité en 2015. Elle progresse de 1,0 % en volume, stimulée par la baisse des prix (l'indice des prix à la consommation diminue de 0,4 % en moyenne en 2015) et par une légère reprise de l'emploi.

En revanche, la consommation publique (dépenses de fonctionnement de l'administration) diminue pour la huitième année consécutive (-0,4 % en volume en 2015), impactée par les mesures d'assainissement des finances publiques.

L'investissement progresse

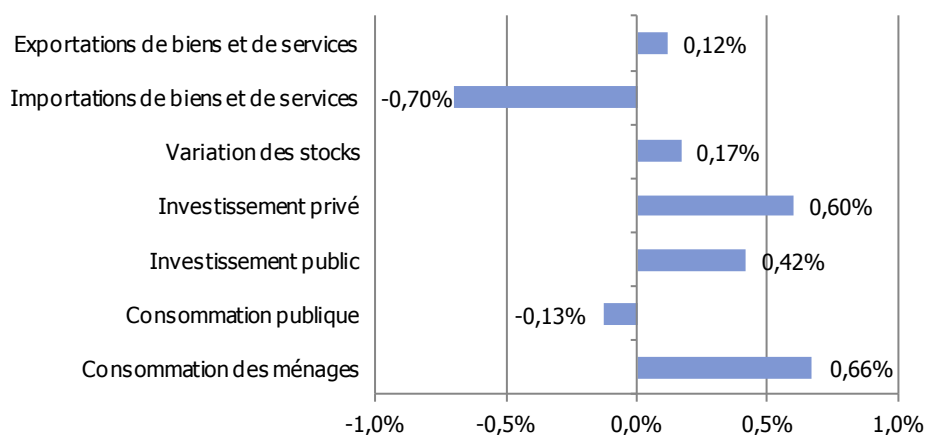
Deuxième contributeur à la croissance du PIB, l'investissement privé procure 0,6 point de croissance en 2015 et atteint 83,8 milliards (+4,1 % en volume). Cette hausse provient essentiellement des entreprises (+5,3 % en volume), qui apportent la majeure partie des investissements privés (57,2 milliards). L'investissement des ménages progresse également (+1,6 % en volume), en lien avec la baisse du coût des crédits immobiliers (-0,12 point sur l'année), et s'élève à 26,6 milliards en 2015.

Avec 2,5 milliards d'investissements supplémentaires (construction de la prison de Papeari, travaux routiers, chantiers de logements sociaux), l'investissement public est aussi en augmentation en 2015 (+8,1 % en volume) et contribue à la croissance de l'activité (+0,4 point).

Les échanges extérieurs reflètent l'amélioration de l'activité

Les exportations sont en légère augmentation en 2015 (+0,6 % en volume). Il en va de même pour les importations (+1,8 % en volume), qui reflètent l'évolution de la demande intérieure.

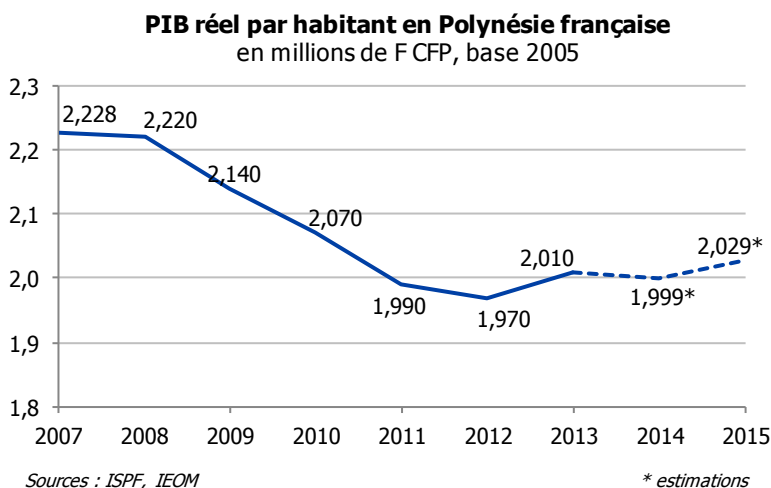
Contribution à la croissance en volume en 2015



Sources : Comptes économiques rapides 2015, ISPF, CEROM

Le repli du PIB par habitant s'infléchit

La baisse du PIB de 2008 à 2012, parallèlement à l'accroissement de la population, s'est traduite par une forte contraction du PIB réel par habitant, qui passe de 2,220 millions de F CFP en 2008 à 1,970 million en 2012. Il se redresse depuis 2013 et est estimé à 2,029 millions de F CFP en 2015.

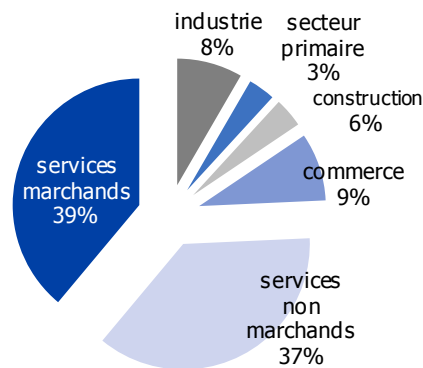


Le tertiaire réalise 85 % de la valeur ajoutée

Le secteur tertiaire constitue la principale source de création de richesses de l'économie polynésienne, soit 85 % de la valeur ajoutée totale en 2013¹. Les services non marchands (administration publique, enseignement, santé et action sociale.) sont prépondérants (39 %), suivis des services marchands (37 %).

En revanche, le secteur primaire ne représente que 3 % de l'économie polynésienne.

Répartition de la valeur ajoutée par branche en 2013



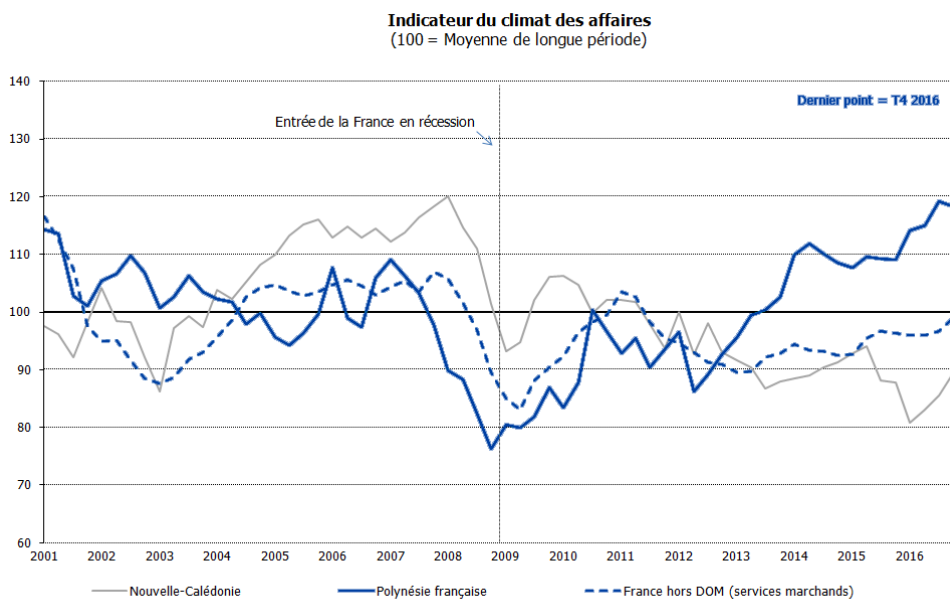
Source : ISPF

¹ L'analyse par branche est basée sur les comptes définitifs de l'ISPF (dernières données disponibles 2013).

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les signes d'amélioration observés depuis 2014 se sont consolidés en 2016, en raison d'une reprise de l'économie polynésienne plus marquée, d'un investissement des agents économiques plus dynamique et d'un marché du travail plus vigoureux, qui dope la consommation des ménages.

La confiance retrouvée des chefs d'entreprises se lit dans l'évolution du climat des affaires, qui remonte jusqu'à des niveaux non atteints depuis dix-sept ans.



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEOM au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable), car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le [site de l'IEOM](#).

2. L'emploi et le chômage

LE MARCHÉ DU TRAVAIL SE STABILISE

En repli de 1,1 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2015, l'emploi salarié est en hausse de 2,4 % en novembre 2016. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits au Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) augmente de 2,1 %, tandis que les offres d'emploi normal enregistrent +22,0 %.

Les créations nettes d'emplois, près de 1 500 sur un an, se renforcent, mais ne suffisent pas encore à faire refluer le chômage.

Au dernier recensement, en 2012, la population active était de 114 309 personnes en Polynésie française, affichant une progression annuelle moyenne de 1,2 % depuis 2007. La population inactive, pour sa part, augmentait de 1 % en moyenne par an, la hausse du nombre de retraités (+3,2 %) étant tempérée par la baisse de celui des étudiants (-2,6 %).

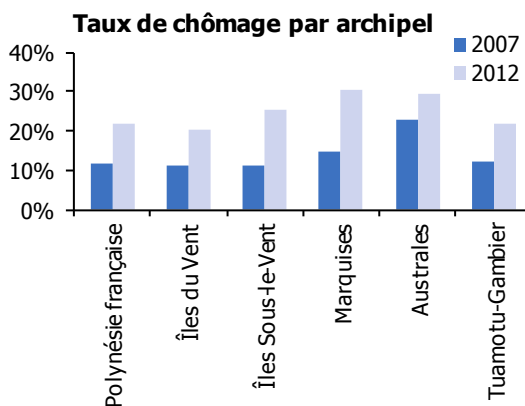
Sur la période, le taux d'activité¹ s'est globalement maintenu (56,4 % contre 56,2 % en 2007), à un niveau proche de celui de la métropole (56,7 % en 2012). Il a toutefois reculé pour les personnes de 50 à 59 ans (51,1 % contre 54,4 % en 2007), qui ont pu bénéficier de retraites anticipées à des conditions avantageuses.

En revanche, le taux d'emploi² des 15-64 ans s'est dégradé de six points entre 2007 et 2012, à 47,7 %, tandis que le taux de chômage a doublé (21,8 % contre 11,7 %). La détérioration de l'activité économique a donc eu un impact fortement négatif sur la situation du marché du travail : le nombre de chômeurs a crû de 12 200 personnes, sous l'effet conjugué de la croissance de la population active (+ 6 400 personnes) et des destructions d'emplois (-5 800 emplois).

Doublement du chômage entre 2007 et 2012

La montée du chômage pendant la période intercensitaire a particulièrement affecté les jeunes et les personnes peu diplômées. En 2012, les moins de 30 ans représentaient 31 % des actifs, mais 63 % des chômeurs. Le taux de chômage des personnes ayant au maximum le brevet des collèges était de 27,4 %, contre seulement 17,2 % pour celles titulaires d'un diplôme plus élevé.

Par ailleurs, le taux de chômage des femmes (22,8 %) est resté au-dessus de celui des hommes (21,1 %) alors que leur part dans la population active a crû (43 % en 2012 contre 41 % en 2007).



Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

¹ Le taux d'activité mesure le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

² Rapport entre les actifs ayant un emploi et la population de plus de 15 ans en âge de travailler.

Enfin, le chômage a inégalement touché les archipels. En 2012, il était particulièrement important aux Marquises (30,6 %), aux Australes (29,3 %) et aux îles Sous-le-Vent (25,2 %).

Dans l'ensemble, le taux de chômage polynésien se situe bien au-dessus du taux métropolitain (10,2 % à fin 2012), mais en dessous de celui des départements d'outre-mer¹.

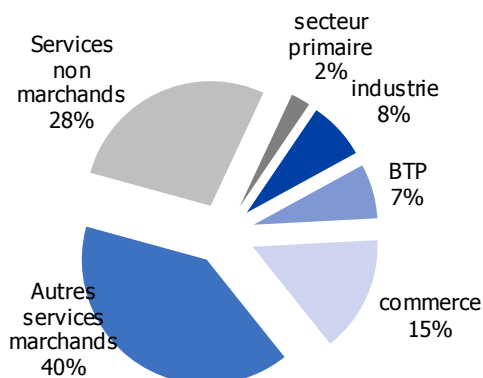
Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi

L'emploi en Polynésie française est marqué par la prédominance du secteur tertiaire, dans lequel travaillent plus de huit salariés sur dix. Les services mobilisent plus de deux tiers des effectifs salariés, dont près de six sur dix dans le secteur marchand.

Le commerce réunit 15,1 % des 62 770 salariés recensés au 30 novembre 2016, suivi de l'industrie (7,5 %), du BTP (7,2 %) et du secteur primaire (2,5 %).

L'emploi salarié, en repli de 1,1 % par an en moyenne sur la période 2011-2015, a retrouvé la voie de la croissance, +2,4 % en novembre 2016 (+0,1 % fin 2015). Elle concerne tous les secteurs, et plus particulièrement le BTP (+7,5 %), secteur le plus durement touché par la crise économique qui a frappé le pays.

Répartition des emplois salariés par secteur au 30/11/2016



Source : ISPF

Bien que les créations nettes d'emplois s'accélérent, plus de 1 500 entre novembre 2015 et novembre 2016, elles ne permettent pas encore d'inverser significativement la courbe du chômage.

Hausse des offres d'emploi normal

Les demandeurs d'emploi enregistrés au SEFI sont 10 937 en décembre 2016, 2,1 % de plus que l'année précédente.

Évolution de l'emploi	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Offres d'emploi enregistrées	6 933	4 617	5 401	5 033	4 943	-1,8%
- dont offres d'emploi normal	3 773	2 523	2 396	1 866	2 276	22,0%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	3 160	2 094	3 005	3 167	2 667	-15,8%
Offres de stage de formation	1 175	912	991	1 128	1 324	17,4%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	3 308	983	1 156	1 153	1 572	36,3%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	9 928	9 725	9 896	10 711	10 937	2,1%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

¹ En moyenne, le taux de chômage des Antilles-Guyane-Réunion atteignait 25 % au deuxième trimestre 2012.

Les offres d'emploi normal croissent significativement (+22,0 %), situées pour 82 % dans le secteur tertiaire. Les plus fortes hausses se trouvent dans l'industrie (+42,7 %), la construction (+30,8 %), les services non marchands¹ (+26,0 %) et le commerce (+24,1 %).

En revanche, les offres d'emploi aidé reculent amplement (-15,8 %), en raison de la forte réduction des contrats d'accès à l'emploi (-25,8 %), notamment dans le secteur marchand (-37,5 %).

Progression des effectifs publics

Les effectifs rémunérés par l'État progressent de 4,4 % en 2016. Les forces armées (+1,3 %) sont impactées par l'expansion du Régiment du service militaire adapté (RSMA), conformément à la convention triennale État-Pays de février 2014. Le personnel civil augmente de 5,2 %, grâce au recrutement opéré pour le personnel du nouveau centre de détention de Papeari (Tahiti), inauguré en mai 2017.

Personnels rémunérés par l'État

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Forces armées (1)	1 963	1 971	2 049	1 922	2 010	2 037	1,3%
Personnel civil (2)	8 582	8 289	8 062	8 047	7 953	8 366	5,2%
Total	10 545	10 260	10 111	9 969	9 963	10 403	4,4%

(1) Militaires dont RSMA

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

Les services administratifs de la Polynésie française, pour leur part, sont en constante diminution depuis les efforts engagés pour réduire les charges de personnel². Le plan d'incitation au départ volontaire mis en œuvre en 2013 et 2014 pour les catégories C et D, qui regroupent les agents les moins qualifiés, a induit une réduction d'effectifs de 250 agents. En 2016, 141 postes budgétaires ont été supprimés et 195 ont été gelés³.

Les effectifs de la fonction publique territoriale avoisinent les 5 000 agents, dont 10 % de non-titulaires en contrat à durée déterminée. En 2016, ils ont bénéficié d'une revalorisation de l'indice salarial de 1 %, après un gel du point depuis le 1^{er} janvier 2008.

3. Les revenus et salaires

Le salaire moyen est stable en 2016

En Polynésie française, sur les onze premiers mois de 2016 (derniers chiffres disponibles), le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) se stabilise à 317 000 F CFP.

¹ Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

² Dans son rapport sur l'autonomie fiscale en outre-mer (2013), la Cour des comptes observait qu'elles absorbaient un tiers des dépenses de fonctionnement.

³ En 2015, 88 postes supprimés et 322 gelés.

Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (327 000 F CFP) et l'industrie (313 000 F CFP). Ils sont suivis du commerce dont le salaire brut moyen se maintient à 272 000 F CFP. Viennent enfin la construction (244 000 F CFP) et l'agriculture (207 000 F CFP), dont les salaires moyens ont reculé de respectivement 3,7 % et 1 %.

Les femmes gagnent 3,6 % de moins que les hommes

L'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes est de 3,6 % au profit des hommes. Sur la période de janvier à novembre 2016, les femmes ont gagné en moyenne 312 000 F CFP (en ETP) contre 324 000 F CFP pour les hommes.

L'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public local est de 24,5 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen ETP est ainsi de 300 000 F CFP dans le privé contre 373 000 F CFP dans la fonction publique territoriale.

Masse salariale annuelle selon le secteur d'activité (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	2015	2016 ⁽¹⁾	Variations 2016/2015 ⁽¹⁾
Primaire	3 335	3 344	3 430	3 499	3 015	-6,0 %
Industrie	16 846	16 676	16 717	17 162	15 184	1,4 %
Construction	10 783	10 454	10 434	10 678	9 741	1,3 %
Tertiaire marchand	99 911	98 904	98 723	102 381	92 836	2,5 %
Tertiaire non marchand	71 360	70 505	70 490	70 426	64 793	1,4 %
Total masse salariale	202 235	199 883	199 794	204 146	185 569	1,6 %

Sources : CPS, ISPF

(1) en cumul à fin novembre

La masse salariale augmente

En cumul à fin novembre 2016¹, la masse salariale globale progresse de 1,6 % par rapport à la même période de 2015, en raison d'une augmentation des effectifs ETP (+2,6 %)² alors que le salaire moyen ETP fléchit (-0,1 %). Elle s'élève à 185,6 milliards de F CFP, dont 85 % sont versés par le secteur tertiaire. À l'exception du primaire (-6 %), tous les autres secteurs enregistrent des hausses de leur masse salariale sur les onze premiers mois de 2016.

Le salaire minimum reste inchangé

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est le salaire horaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Il est fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

Le SMIG n'a fait l'objet d'aucune révision depuis le 1^{er} septembre 2014, restant à 152 914 F CFP brut pour 169 heures de travail, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP.

¹ Derniers chiffres disponibles à la date de rédaction de cette note.

² À fin novembre 2016, le nombre d'emplois salariés est de 62 770 (+1,7 %) et les effectifs salariés équivalent temps plein sont de 54 178 postes, en hausse de 2,6 %.

Entre 2004 et 2014, le SMIG avait été revalorisé de 39 %, alors que l'indice des prix à la consommation avait progressé de 16 % sur la même période.

Le SMIG polynésien est d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (152 912 F CFP). Il reste en revanche inférieur de 13,4 % à celui en vigueur en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2017 (176 643 F CFP).

Dans les secteurs professionnels dotés d'une convention collective (bâtiment et travaux publics, industrie, hôtellerie, assurances, automobile e nettoyage), la grille des salaires minima a été revalorisée pour l'année 2017 : entre 1 000 F CFP et 3 000 F CFP, selon les secteurs.

Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires en 2016

Après huit ans de gel de la valeur de l'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires territoriaux, le Conseil des ministres l'a revalorisé. La valeur de l'indice 100 a ainsi été portée à 100 000 F CFP au 1^{er} mai 2016 puis à 100 500 F CFP au 1^{er} septembre 2016, soit une augmentation de 1 %. Cette décision résulte d'un arbitrage entre les attentes des fonctionnaires et l'engagement du gouvernement à maîtriser l'évolution de la masse salariale du Pays, dans le cadre du plan d'assainissement des finances publiques en vigueur.

Le seuil de pauvreté monétaire relative baisse

Selon l'Enquête Budget des Familles réalisée par l'ISPF en 2015, 20 % de la population vit en dessous *du seuil de pauvreté monétaire* relative. Le revenu médian par ménage diminue d'un quart par rapport à 2000 et s'établit à 282 000 F CFP. Ainsi, le seuil de pauvreté est en baisse, il correspond à un revenu mensuel moyen de 46 000 F CFP par unité de consommation en 2015 (62 000 F CFP en 2000, en francs constants).

4. Les prix

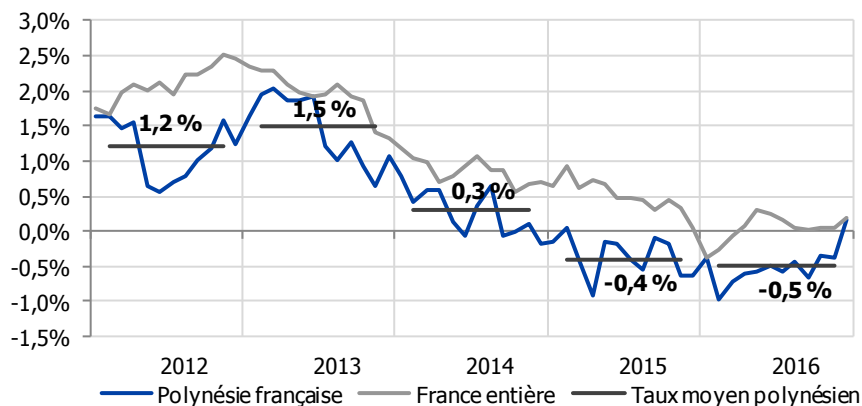
DES PRIX EN BAISSÉ EN 2016

Les prix reculent en moyenne de 0,5 % en 2016, à un rythme proche de celui de 2015 (-0,4 %). Cependant, en fin d'année, l'indice général des prix progresse : +0,2 % sur un an, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires (+2,7 %). En revanche, les prix sont en baisse dans les divisions Transport (-1,3 %) et Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (-1,2 %).

Une inflation négative en 2016

L'inflation est encore négative en 2016 : les prix diminuent en moyenne de 0,5 %, un rythme proche de celui de 2015 (-0,4 %).

Indice des prix à la consommation



Sources : ISPF, INSEE

Mais un redressement en fin d'année, soutenu par les produits alimentaires

Cependant, en fin d'année, l'indice général des prix se redresse : +0,2 % sur un an. Cette évolution tient principalement à la hausse des prix des produits alimentaires, atténuée par la baisse des prix dans les divisions « Transports » et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ».

Les prix des produits alimentaires et boissons non-alcoolisées augmentent de 2,7 % sur un an, sous l'impulsion des prix des produits de la mer (+5,7 %), notamment pour le poisson frais¹ (+4,6 %), de la viande (+4,3 %), des légumes (+4,2 %) et des pains et céréales (+2,5 %).

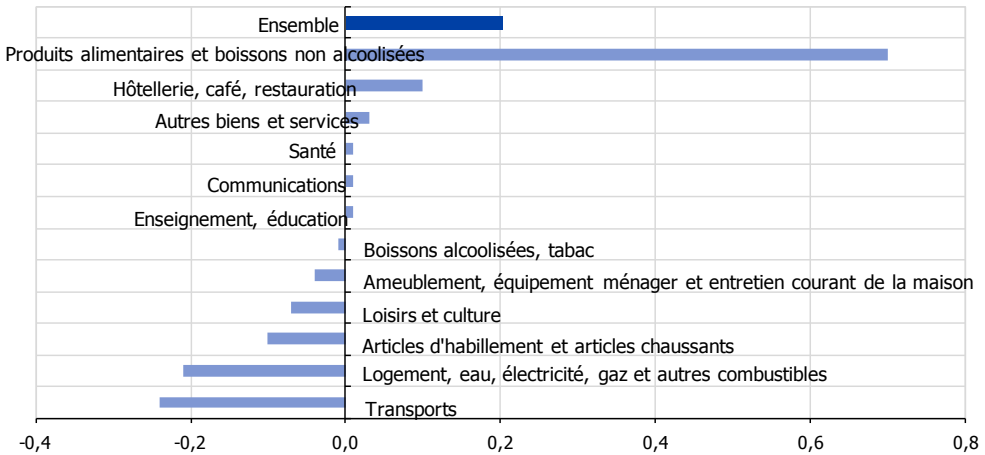
La croissance du prix des légumes, est en grande partie liée aux légumes frais (+6,1 %). La baisse des rendements des cultures locales, impactées par une saison des pluies très marquée et des problèmes phytosanitaires, a contraint les distributeurs locaux à se fournir à l'étranger, donc à des prix plus élevés.

La progression des prix des pains et céréales provient surtout de la revalorisation des prix du riz² (+25,7 %) et de la farine (+2,6 %), dans une moindre mesure.

¹ En 2016, la Polynésie française a connu une saison chaude plus longue (phénomène El Niño), induisant une baisse du volume de poissons capturés et donc une hausse des prix.

² Depuis avril 2016, le riz a été retiré de la liste des produits de première nécessité (PPN).

Contributions à l'évolution des prix en 2016



Sources : ISPF, calculs IEOM

La hausse des prix des produits alimentaires s'est notamment répercutée dans les prix des services de restauration (+1,2 %).

A contrario, les prix des transports reculent encore, mais moins fortement (-1,3 %, après -4,2 % en 2015), tirés par la réduction des tarifs des carburants et lubrifiants pour véhicules personnels (-9,6 %) et des transports de voyageurs par air (-1,7 %). Au 1^{er} février 2016¹, les tarifs à la pompe ont été ajustés à la baisse des cours internationaux des hydrocarbures : -15 F CFP sur le prix du litre d'essence sans plomb et -10 F CFP sur celui du gazole.

Parallèlement, le poste « Logement, eau, électricité, gaz » ne cesse de diminuer depuis 2013 (-1,2 % sur un an et -4,9 % sur quatre ans), entraîné par la baisse des tarifs de l'électricité (- 4,6 % en 2016). La société EDT Engie a appliqué une baisse moyenne de 5,3 % sur les tarifs de l'électricité au 1^{er} mars 2016. En revanche, les prix des loyers, en repli depuis 2011 en raison d'un accroissement sans précédent des logements vacants, se stabilisent en 2016.

¹ Les tarifs à la pompe étaient respectivement à fin décembre 2016 de 128 F CFP et 130 F CFP pour le litre d'essence et de gazole.

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, 39 % PLUS CHÈRE QUE LA FRANCE (HORS DOM)

Selon une étude réalisée en 2016 par l'ISPF, les prix en Polynésie française sont 39 % plus élevés qu'en France (hors DOM) si l'on compare un même panier de produits, un écart supérieur à celui de 2010 (+26 %).

Pour un mode de vie identique, le budget de consommation d'un ménage français augmenterait de 55 % en Polynésie française. À l'inverse, un ménage polynésien, s'installant en France (hors DOM) et gardant ses habitudes de consommation, verrait son budget diminuer de 19 %.

Ces écarts de prix s'expliquent principalement par la cherté des produits alimentaires et du logement. L'alimentation représente près d'un quart du budget des ménages polynésiens, contre moins de 15 % pour les consommateurs métropolitains. Ainsi, les prix pratiqués en Polynésie française sont supérieurs à ceux de la France (hors DOM) : de 81 % pour l'alimentation et de 48 % pour le logement. La Polynésie française se distingue des DOM où l'écart est moindre : respectivement de 48 % et 5 % en Martinique, 42 % et 3 % en Guadeloupe, 45 % et 5 % en Guyane et 37 % et -2 % à La Réunion.

Des prix largement réglementés

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004)¹. Les prix et les marges sont réglementés à différents stades, à l'importation, à la production et à la commercialisation, par le gouvernement polynésien², qui affiche un triple objectif : pallier le manque de concurrence quand elle ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable et contrôler les prix des produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales.

La réglementation distingue trois catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) ont une marge maximale de commercialisation, fixée en valeur. Ils sont en outre exonérés de droits et taxes et bénéficient de la prise en charge du fret maritime interinsulaire ;
- les produits de grande consommation (PGC) ont un régime similaire, mais sont soumis aux droits et taxes. Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont fixées en pourcentage ;
- les produits n'entrant pas dans les catégories précitées sont fixés librement.

Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients prix qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique. La Direction générale des affaires économiques (DGAE) est en charge du contrôle de l'application de la réglementation. Elle procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

¹ Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

² Arrêté n° 171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

5. Le commerce extérieur

LE DÉFICIT COMMERCIAL SE RÉDUIT

Dans un contexte global de repli des importations civiles (-3,7 milliards de F CFP) et des exportations locales (-1,1 milliard de F CFP), le déficit de la balance commerciale réelle s'est réduit de 2,6 milliards de F CFP en 2016, pour s'établir à 149,9 milliards de F CFP. Il représente 27 % du dernier PIB connu.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Les importations reculent de 2,3 % en valeur

En 2016, la valeur des importations civiles s'établit à 161 milliards de F CFP, après 164,7 milliards de F CFP en 2015, soit -2,3 %. Cette baisse est liée à une nette réduction de la facture énergétique et à des achats exceptionnels en biens d'équipement moins importants qu'en 2015. Corrigée des importations exceptionnelles, elle se limite à 0,2 %.

Importations en valeur

en millions de F CFP	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Agriculture, sylviculture, pêche	3 206	3 419	3 854	12,7 %
Industries agricoles et alimentaires	37 230	38 427	38 367	-0,2 %
Industries des biens de consommation	23 830	24 851	26 275	5,7 %
Industrie automobile	9 571	9 968	11 128	11,6 %
Industries des biens d'équipement	28 194	33 924	32 258	-4,9 %
Industries des biens intermédiaires	32 054	34 001	34 774	2,3 %
Énergie	24 781	20 122	14 333	-28,8 %
TOTAL	158 867	164 711	160 989	-2,3 %

Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française

En recul pour la troisième année consécutive : -28,8 % en 2016, après -18,8 % en 2015 et -10,1 % en 2014, les **importations de produits énergétiques** sont les premières contributrices au repli des importations totales. Dans un contexte de maintien des prix du pétrole au plus bas sur les marchés internationaux, la Polynésie française a de nouveau bénéficié d'une forte diminution des prix à l'import en 2016 (-25 %, après -22 % en 2015).

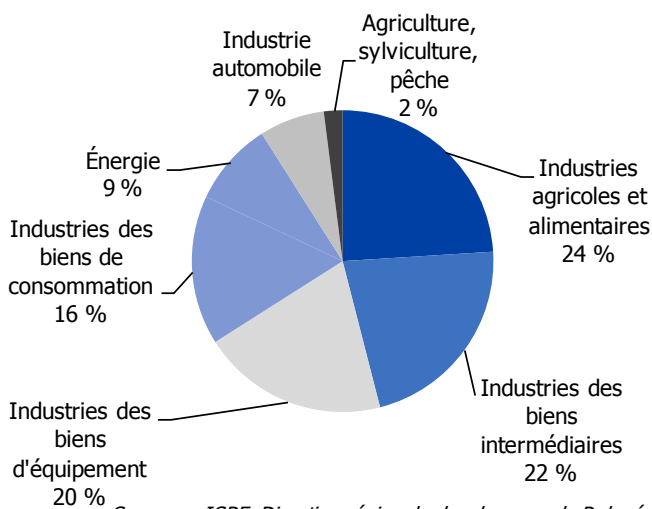
Les **importations destinées aux entreprises** (-1,3 %) contribuent également à cette évolution négative, portée principalement par les importations de biens d'équipement. Ces dernières se contractent de 4,9 % à 32,3 milliards de F CFP, compte tenu d'achats exceptionnels moins importants en 2016¹ qu'en 2015. Hors importations exceptionnelles, leur valeur est en hausse de 6 %. Les importations de biens intermédiaires se redressent de 2,3 % à 34,7 milliards de F CFP, après +6,1 % en 2015.

¹ En 2016, la compagnie aérienne Air Tahiti a acheté deux nouveaux avions pour un montant total de 4,3 milliards de F CFP. En 2015, les achats exceptionnels concernaient deux avions de Air Tahiti et un cargo mixte (l'Aranui 5) pour un total de 7,7 milliards de F CFP.

En revanche, les importations de biens **destinés à la consommation des ménages** poursuivent leur hausse, +2,2 % en 2016, après +3,6 % en 2015 et +2,6 % en 2014, reflétant une consommation des ménages mieux orientée. Ce sont les importations de biens de consommation qui progressent (+5,7 %) tandis que les importations de produits alimentaires se maintiennent (-0,2 %).

Les importations de produits de l'industrie automobile augmentent fortement, +11,6 % en un an, en corrélation avec la hausse des immatriculations des véhicules neufs (+13,4 %) sur cette période.

Répartition des importations par produits en 2016
(en valeur)



Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française

La France et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française

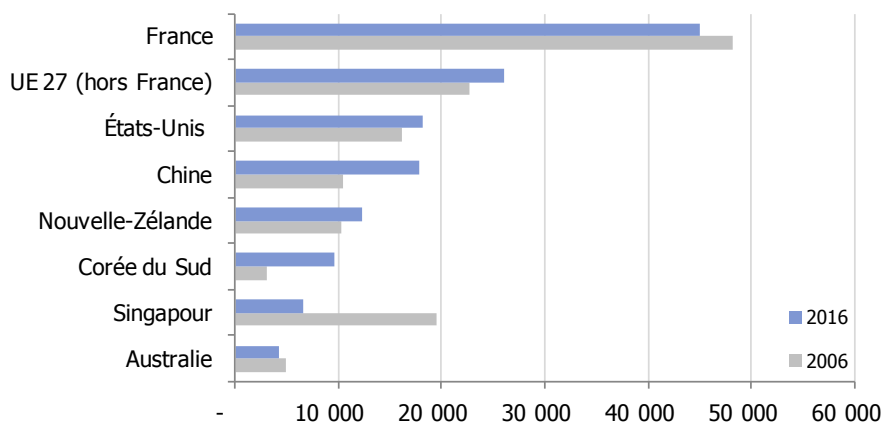
Concentrant 28 % des importations totales en 2016 (soit 45 milliards de F CFP), la France demeure le premier fournisseur de la Polynésie française, avec une majorité de produits alimentaires (26 % du total) et de biens d'équipement (24 %). Retrouvant son niveau de 2009, la valeur totale des marchandises augmente de 6,8 % sur un an. Les 27 autres pays de l'Union européenne apportent ensemble 26 milliards de F CFP de marchandises (16 % au total¹).

Les États-Unis sont le troisième fournisseur de la Polynésie française (11,3 % de part de marché en 2016) devant la Chine (11,1 %) et la Nouvelle-Zélande (8 %). La valeur des biens importés progresse de 6,1 % (18,2 milliards de F CFP) et se répartit en un tiers de produits agroalimentaires (viandes) et près d'un quart de biens d'équipement.

¹ Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), l'Italie, l'Espagne, la Belgique (métallurgie et transformation des métaux) et les Pays-Bas.

La Corée du Sud et Singapour procurent la quasi-totalité des importations de produits énergétiques de la Polynésie française. En 2016, les importations en provenance de Corée du Sud s'inscrivent de nouveau en hausse, +21,4 %, après 59,6 % en 2015, alors que celles de Singapour chutent de moitié, conséquence d'une réorientation des approvisionnements en produits pétroliers de la Polynésie française.

Les principaux fournisseurs de la Polynésie française en 2016



Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations locales continuent de baisser

La valeur des exportations locales diminue de nouveau en 2016, -9,3 %, après -4,3 % en 2015, pour s'établir à 11,1 milliards de F CFP. À l'exception de l'huile de coprah (+17,6 %) et de la vanille (+35,2 %), les principaux produits locaux destinés à l'export affichent de faibles performances.

Le secteur perlicole évolue toujours dans un environnement international peu porteur : le volume de perles brutes exportées baisse (-16 % en 2016) pour s'établir à 10,5 tonnes, son plus bas niveau depuis 2008. Ses recettes d'exportations (58 % des exportations locales) sont en repli de 12,7 % à 6,4 milliards de F CFP, mais le prix moyen au gramme est en hausse de 4 % sur un an (passé de 590 F CFP en 2015 à 614 F CFP en 2016).

Après deux années consécutives bien orientées, la filière pêche s'essouffle en 2016, en raison d'une baisse des rendements induite par une saison chaude plus longue (phénomène El Niño). Les exportations de poissons reculent de 29,1 % en volume et de 19,1 % en valeur, à 1,3 milliard de F CFP.

Les recettes générées par les exportations de monoï et de noni, en forte hausse en 2015, refluent de respectivement 3,3 % et 2,6 % en 2016.

Exportations de produits locaux en valeur

en millions de F CFP	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Produits perliers	8 825	7 637	6 655	-12,9 %
<i>dont perles brutes</i>	8 622	7 361	6 427	-12,7 %
Poissons	1 241	1 589	1 285	-19,1 %
Noni	541	668	651	-2,6 %
Huile de coprah	487	732	861	17,6 %
Vanille	368	343	464	35,2 %
Monoï	256	333	322	-3,3 %
Nacre	199	196	141	-28,2 %
Bière	66	58	53	-8,5 %
Autres	840	710	689	-3,0 %
TOTAL	12 824	12 267	11 120	-9,3 %

Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française

En revanche, les recettes liées aux exportations d'huile de coprah s'inscrivent de nouveau en hausse, +17,6 %, après +50,3 % en 2015, grâce à l'augmentation de 29 % du prix moyen au gramme (128 F CFP en 2016), pour un volume exporté réduit de 8,8 %.

Les exportations de vanille arborent également une belle progression, après une année 2015 de baisse de la production et de repli des exportations. L'année 2016 est la meilleure de la décennie, avec des exportations en hausse de 4,9 % en volume et 35,2 % en valeur, à 464 millions de F CFP.

Hong Kong et le Japon, principaux clients de la Polynésie française

Hong Kong (32 %) et le Japon (26 %) demeurent les deux premiers clients de la Polynésie française, essentiellement pour des perles brutes. En 2016, les achats des Hongkongais se redressent (+3,5 %, après -20,8 % en 2015) tandis que ceux des Japonais continuent de diminuer (-22,1 %, après -13 % en 2015).

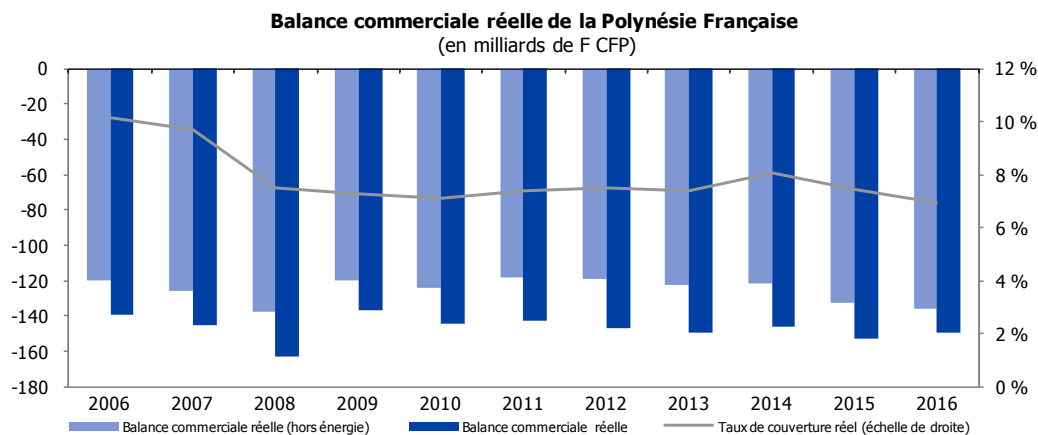
En troisième et quatrième clients de la Polynésie française, se retrouvent les États-Unis (16 %) et la France (15 %). Les achats des États-Unis se replient de 25,2 % (+45,4 % en 2015), notamment en perles (-275 millions de F CFP) et en produits de la pêche (-176 millions de F CFP). En revanche, les achats de la France augmentent de 4,6 % (après -1,6 % en 2014), en lien principalement avec la hausse des ventes d'huile de coprah (+129 millions de F CFP) et de vanille (+90 millions de F CFP).

5.3 LE DÉFICIT COMMERCIAL SE CREUSE

En 2016, le déficit de la balance commerciale réelle¹ se réduit de 2,6 milliards de F CFP pour atteindre 149,9 milliards de F CFP. Cette évolution résulte d'une baisse plus importante des importations (-3,7 milliards de F CFP) que des exportations locales (-1,1 milliard de F CFP).

¹ Solde de la balance commerciale réelle = exportations locales – importations civiles, qui se distingue du solde de la balance commerciale globale = exportations civiles – importations civiles.

Le taux de couverture réel atteint 6,9 %, en baisse de 0,5 point par rapport à 2015. Le déficit commercial représente 27 % du dernier PIB estimé (2015).



Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française

5.4 DES ÉCHANGES RÉGIONAUX MARGINAUX

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique sont faibles : en 2016, ils représentent 11 % des importations totales (17,3 milliards de F CFP) et 3 % des exportations locales (341 millions de F CFP).

Des importations régionales majoritairement néo-zélandaises

Les marchandises en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élèvent à 12,3 milliards de F CFP et concernent principalement des produits alimentaires (viande et produits laitiers) et des métaux (en fonte, fer et acier). Celles en provenance de l'Australie s'établissent à 4,3 milliards de F CFP et se composent majoritairement de produits alimentaires et de produits pétroliers.

Des exportations régionales vers la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Calédonie (124 millions de F CFP) et la Nouvelle-Zélande (108 millions de F CFP). Les achats de la Nouvelle-Calédonie restent orientés vers des produits aquacoles et de consommation courante (bijoux en perles, monoï). Vers la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française exporte essentiellement des déchets à recycler et des perles brutes.

Des échanges commerciaux faibles avec les autres petites économies insulaires

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux : ils représentent 0,4 % des importations totales et 1 % des exportations locales en 2016.

6. La balance des paiements¹

UN COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES EXCÉDENTAIRE

En 2015, le compte de transactions courantes affiche un excédent de 31,3 milliards de F CFP, en hausse de 32 %, grâce à l'amélioration des services (+14 %), des transferts courants (+9 %) et des revenus (+1 %), tandis que le déficit des biens se dégrade (+4 %). Le tourisme reste la première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 42 % des recettes d'exportations de biens et services en 2015. Les versements publics nets atteignent 134 milliards de F CFP et ils représentent 51 % du total des crédits de transactions courantes. Enfin, le compte financier présente des sorties nettes de 32,6 milliards de F CFP, contre 23,4 milliards de F CFP en 2015.

L'excédent des transactions courantes encore en hausse

Dans un climat économique et budgétaire plus favorable en 2015, l'excédent du compte de transactions courantes, qui traduit la capacité de financement du Pays, s'accroît de 7,5 milliards de F CFP sur un an, grâce à l'amélioration de la majorité de ses composantes.

Principaux postes de la balance des paiements

soldes en M F CFP	2013 (1)	2014 (1)	2015
Compte des transactions courantes :	17 746	23 774	31 323
Biens	-146 714	-142 129	-147 438
Services	46 926	53 782	61 151
Revenus	57 876	57 851	58 704
Transferts courants	59 658	54 270	58 907
Compte de capital	315	-80	25
Compte financier :	-20 751	-23 395	-32 558
Investissements directs	3 069	2 817	352
Investissements de portefeuille	-583	6 250	-2 343
Autres investissements	-23 236	-32 462	-30 566
Erreurs et omissions	2 689	-299	1 209

Sources : IEOM, ISPF

(1) Chiffres révisés

Le solde des échanges de services s'inscrit en hausse de 7,4 milliards de F CFP en 2015, pour s'établir à 61,1 milliards de F CFP, principalement grâce aux bonnes performances des services de voyage et au renforcement des dépenses d'investissement des forces armées. Les recettes touristiques s'élèvent à 50,1 milliards de F CFP en 2015 (+9,3 % sur un an), portées par le dynamisme de la fréquentation touristique : 183 800 touristes, soit 1,8 % de plus qu'en 2014. Le tourisme conforte ainsi son rôle de première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 42 % des recettes de biens et services du territoire en 2015. Les services de transport progressent également, mais dans une moindre proportion.

¹ La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

L'excédent des revenus s'élève à 58,7 milliards de F CFP en 2015 (+0,8 milliard de F CFP par rapport à 2014). Principalement constitué de rémunérations salariales du service public¹, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements importants et réguliers vers la Polynésie française.

L'excédent des transferts courants connaît un rebond de 8,5 % en 2015 (+4,6 milliards de F CFP) et atteint 58,9 milliards de F CFP. Le solde des transferts courants des entreprises et des ménages (+1,3 milliard de F CFP) et celui des administrations publiques (+3,4 milliards de F CFP) s'inscrivent en hausse.

En revanche, le déficit de la balance des biens se creuse de 5,3 milliards de F CFP en 2015, à 147 milliards de F CFP. Les exportations de biens reculent de 7,7 % à 13,8 milliards de F CFP, affectées par la baisse des recettes de perles brutes (-14,6 %), qui représentent 60 % des recettes d'exportations de produits locaux. Les bons résultats des ventes d'huile de coprah (+50 %), de monoi (+30 %), de poissons (+28 %) et de nono (+24 %) ne compensent pas les faibles performances du secteur perlicole.

Les importations de biens augmentent de 2,6 %, à 161,3 milliards de F CFP en 2015, en dépit d'une nette réduction de la facture énergétique (-18,8 %). Les importations pour les entreprises (+12,7 %) y contribuent de manière significative, notamment celles de biens intermédiaires (+6,1 %) et de biens d'équipement (+20,3 %), suite à l'achat, en fin d'année, de deux nouveaux avions par la compagnie aérienne locale Air Tahiti et à l'arrivée d'un nouveau cargo mixte l'Aranui 5 sur le territoire.

Le poids important des interventions de l'État

Les versements publics de l'État en Polynésie française se traduisent par des versements sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement (enregistrées à la ligne services des administrations publiques), de pensions et de transferts aux collectivités territoriales.

En 2015, les versements publics nets² progressent de 6,2 % à 134 milliards de F CFP : ils représentent 51 % du total des crédits du compte de transactions courantes et 24 % de la richesse créée en Polynésie française.

Le solde des services des administrations publiques progresse de 19,8 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses d'investissement³.

L'accroissement de 6,1 % des transferts courants illustre, outre des règlements d'impôts et de taxes plus importants, le retour de l'État au financement du Régime de solidarité de la Polynésie française (1,4 milliard de F CFP par an, sur trois ans).

¹ En décembre 2015, le personnel civil rémunéré par l'État est de 8 355 personnes (8 133 en décembre 2014).

² Les versements publics nets diffèrent des dépenses brutes de l'État (181,1 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 5,6 % par rapport à 2014), car ils prennent en compte les flux sortants et n'intègrent ni la part patronale des cotisations sociales destinées à la métropole, ni les avances de trésorerie consenties au Pays.

³ Notamment dans le cadre du projet TELSITE 2 relatif à la rénovation du système de surveillance géomécanique et sismique autour de l'atoll de Moruroa.

Enfin, les rémunérations s'élèvent de 3,1 %, à la suite d'une augmentation des effectifs de l'État, notamment dans l'Éducation nationale.

Des investissements nets entrants toujours très limités

En 2015, le compte financier présente des sorties nettes de 32,6 milliards de F CFP ; les entrées nettes liées aux investissements directs sont encore trop faibles pour compenser les sorties nettes des investissements de portefeuille et des « autres investissements ».

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de seulement 0,3 milliard de F CFP en 2015, après 2,8 milliards de F CFP en 2014. Ils reflètent une réduction des investissements directs étrangers en Polynésie française alors que les investissements directs des résidents à l'étranger sont quasi stables. Cette diminution est liée à une nette réduction des apports de trésorerie de sociétés mères vers leurs filiales en Polynésie française. En revanche, les achats de biens immobiliers en Polynésie française, effectués à 78 % par des Français, s'inscrivent en légère hausse en 2015 (+0,3 milliard de F CFP) pour s'établir à 1,2 milliard de F CFP. De même, les achats immobiliers des Polynésiens à l'étranger, qui concernent principalement des biens situés en France (30 %), en Nouvelle-Zélande (20 %), en Thaïlande (16 %) et aux États-Unis (14 %), progressent de 5 % à 3,2 milliards de F CFP.

Le solde des investissements de portefeuille est déficitaire de 2,3 milliards en 2015, après +6,2 milliards de F CFP en 2014. Cette évolution (-8,6 milliards de F CFP) s'explique par le caractère ponctuel de deux emprunts obligataires contractés par le Pays auprès de non-résidents en 2014 (6,8 milliards de F CFP) afin de financer son programme d'investissements.

Les autres investissements, qui regroupent toutes les opérations de dépôt et de crédit du système bancaire local (l'Institut d'émission d'outre-mer compris), des administrations publiques, des entreprises et des ménages vis-à-vis de l'étranger, donnent lieu à des sorties nettes de 30,6 milliards de F CFP, après 32,5 milliards de F CFP en 2014.

La France reste le principal partenaire du Pays

Premier partenaire de la Polynésie française, la France participe pour 57 % des transactions courantes et 25 % de ses échanges de biens en 2015. Suivent les États-Unis (respectivement 9 % et 11 %), puis le reste de l'Union européenne (respectivement 8 % et 14 %).

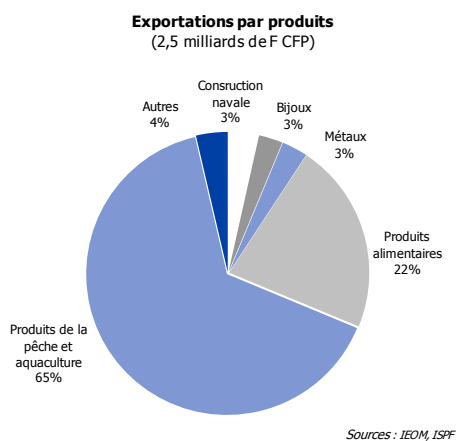
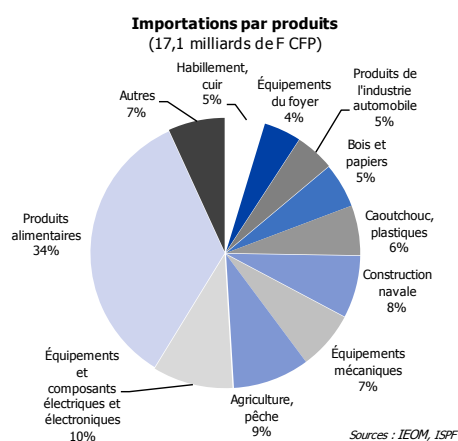
La Polynésie française entretient également des échanges commerciaux soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, la Corée du Sud et le Japon totalisent 15 % de ses transactions courantes et 31 % de ses échanges de biens. Enfin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réalisent 7 % de ses transactions courantes et 10 % de ses échanges de biens.

FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LES ÉTATS-UNIS

Échanges de biens : la pêche, première ressource à l'exportation vers les États-Unis

Les importations de produits américains s'établissent à 17,1 milliards de F CFP en 2015 (+3 % par rapport à 2014) et représentent 10 % des importations totales de la Polynésie française. Les États-Unis se placent comme troisième fournisseur de biens du Pays derrière la France (42 milliards de F CFP) et la Chine (22 milliards de F CFP).

Bénéficiant d'un taux de change favorable en 2015, les exportations vers les États-Unis (18 % des exportations totales) s'inscrivent en forte hausse (+40 %, après -8 % en 2014), pour s'établir à 2,5 milliards de F CFP. Les produits de la pêche et de l'aquaculture, qui représentent 65 % de ce flux, progressent sur l'année (+61 %, après +25 % en 2014), sous l'impulsion des ventes de poissons frais, notamment de thons, et des ventes de perles brutes. En baisse en 2014 (-20 %), les exportations de produits alimentaires augmentent de 28 % en 2015.



La balance commerciale de la Polynésie française avec les États-Unis est déficitaire de 14,6 milliards de F CFP en 2015.

Des échanges de service concentrés sur le tourisme

Les États-Unis sont le deuxième client et fournisseur de la Polynésie française en échange de services et le tourisme en concentre 57 %. Avec 63 913 touristes américains accueillis en 2015, les États-Unis sont le premier marché émetteur de la Polynésie française, en hausse de 3 % par rapport à 2014. La dépense moyenne d'un touriste américain est estimée à 280 000 F CFP, pour une durée moyenne de séjour de 10,3 jours. Les États-Unis sont également la première destination touristique des Polynésiens, essentiellement pour les vacances et les loisirs, avec une dépense moyenne estimée à 170 000 F CFP.

Les États-Unis, quatrième destination des achats immobiliers des résidents

Les investissements directs nets des Américains en Polynésie française (IDE entrants) s'élèvent à 472 millions de F CFP en 2015 et concernent principalement des apports de trésorerie entre filiales. *A contrario*, les achats de biens immobiliers constituent la principale forme d'investissements directs des résidents aux États-Unis (IDE sortants). Ils s'établissent à 440 millions de F CFP en 2015. Les États-Unis sont la quatrième destination pour les achats immobiliers des résidents, derrière la Thaïlande, la Nouvelle-Zélande et la France.

Section 3

Les politiques et finances publiques

PROGRESSION DE L'ÉPARGNE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Confortées par l'amélioration de la situation économique, les recettes fiscales de la Polynésie française progressent de 4,1 milliards de F CFP en 2016 pour s'établir à 90 milliards de F CFP contre 86 en 2015. La politique de maîtrise des dépenses publiques, engagée en 2011, se poursuit ; les charges de personnel, qui font 29 % du total, se stabilisent à 29,5 milliards de F CFP, après deux exercices en baisse.

L'épargne nette, négative en 2014, atteint désormais 13,6 milliards de F CFP et permet d'obtenir un disponible pour investissement de 21,4 milliards de F CFP qui couvre 98 % des investissements. Le résultat global de l'exercice, qui représente la différence entre les recettes et les dépenses (fonctionnement et investissement), double sur l'exercice (6,7 milliards de F CFP en 2016 contre 3,1 précédemment).

1. Les principales ressources financières du Pays

1.1 LA FISCALITÉ

Progression des recettes fiscales en 2016

La fiscalité polynésienne se caractérise par une forte proportion de fiscalité indirecte, 74 % des recettes fiscales en moyenne sur la période 2012-2016, et par une fiscalité directe focalisée sur les entreprises.

Recettes fiscales de la Polynésie française

<i>en millions de F CFP</i>	2012	2013	2014	2015	2016	<i>Variations 2016/2015</i>
Fiscalité indirecte	60 216	59 522	62 232	65 285	67 768	3,8%
Taxe sur la valeur ajoutée	35 854	36 278	39 535	41 699	43 136	3,4%
Droits à l'importation (1)	18 067	17 849	16 985	18 206	18 654	2,5%
Autres droits indirects	3 174	2 900	3 351	3 183	3 797	19,3%
Droits intérieurs de consommation	2 719	2 099	1 930	1 811	1 853	2,3%
Droits à l'exportation	402	396	431	386	328	-15,0%
Fiscalité directe	24 154	23 667	20 217	20 839	22 422	7,6%
Impôt sur les bénéfices des sociétés	8 985	8 748	6 744	6 951	7 909	13,8%
Impôt sur les transactions	2 901	2 846	2 858	2 846	2 639	-7,3%
Divers	12 268	12 073	10 615	11 042	11 874	7,5%
Total	84 370	83 188	82 450	86 124	90 190	4,7%

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

Source : Ministère des finances

* données provisoires, hors écriture d'ordre

La fiscalité indirecte comprend, outre la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui représente les deux tiers du total, des taxes à l'importation et à l'exportation, ainsi que des taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés, etc.) et d'autres droits indirects (taxe de solidarité, etc.).

La fiscalité directe, pour sa part, englobe l'impôt sur les bénéfices des sociétés, l'impôt sur les transactions¹, la contribution de solidarité du territoire (CST)², l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et l'impôt sur les propriétés bâties. À l'exception de la CST, les ménages ne sont pas imposés sur leurs revenus.

La reprise de l'économie polynésienne a généré un accroissement des recettes fiscales pour le deuxième exercice d'affilée, notamment du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (+3,4 %) et des droits à l'importation (+2,5 %), ainsi que des recettes fiscales directes (+7,6 %), notamment celles issues de l'impôt sur les bénéfices (+13,8 %).

LA FISCALITÉ À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Polynésie française, qui fixe l'assiette et le taux des impôts, droits et taxes à l'importation. La fiscalité applicable a pour finalité de protéger les secteurs économiques productifs et d'alimenter le budget de la Collectivité. Certaines impositions sont également perçues au profit d'établissements et organismes publics et leur sont directement versées.

Recettes douanières de la Polynésie française					Variations
en millions de F CFP	2013	2014	2015	2016	2016/2015
TVA à l'importation	17 338	17 959	18 691	19 639	+5,1 %
Autres recettes douanières	9 893	9 747	8 973	9 391	+4,7 %
Taxes sur les produits pétroliers	6 298	6 650	7 095	6 993	-1,4 %
Droit de douane	6 046	6 251	6 552	6 697	+2,2 %
Droit de consommation sur les tabacs	2 736	3 372	4 760	4 754	-0,1 %
Taxes sur les alcools	2 650	2 720	2 611	2 681	+2,7 %
Redevances (port et aéroport)	1 497	1 501	1 519	1 545	+1,7 %
Taxes à l'exportation	427	467	428	366	-14,5 %
Total	46 885	48 667	50 629	52 066	+2,8 %

Source : Direction régionale des douanes de Polynésie française

En hausse de 2,8 % sur l'année, les recettes douanières se sont établies à 52,1 milliards de F CFP en 2016. La plus forte contribution provient des recettes de TVA (+5,1 %), témoignant du redémarrage de la demande intérieure.

Au 1^{er} janvier 2016, la franchise postale³, portée à 30 000 F CFP au 1^{er} décembre 2015, a été abaissée à 20 000 F CFP, afin de contenir les achats des particuliers via Internet.

¹ Il s'applique aux recettes brutes annuelles des personnes physiques ou morales, qui achètent pour revendre ou accomplissent des opérations relevant d'une activité autre qu'agricole ou salariée, selon un barème de taux d'imposition dépendant de la tranche de chiffre d'affaires déclaré.

² Instaurée en 2014, la CST est appliquée, selon différents barèmes et tranches, au revenu des salariés, prestataires de services, professions libérales et commerçants. Cet impôt est entièrement affecté au financement de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) du Pays.

³ Instituée par la délibération n° 99-203 APF du 18 novembre 1999 et plusieurs fois modifiée, elle permet aux particuliers d'être exonérés de taxes pour tous les colis reçus d'une valeur inférieure au seuil précisé dans la réglementation.

Un dispositif local d'incitation fiscale à l'investissement

La Polynésie française a institué un régime local de défiscalisation¹, cumulable avec le dispositif national, afin de soutenir les investissements contribuant au développement économique et social du pays.

En 2016, 15 projets totalisant 9,5 milliards de F CFP d'investissements ont été agréés pour un montant global de crédits d'impôts de 3,2 milliards de F CFP. Pour cette année, les principaux bénéficiaires sont les secteurs de l'hôtellerie et de l'immobilier.

1.2 L'EMPRUNT

L'encours de la dette de la Polynésie française, qui représente 16 % du PIB, diminue à 89,1 milliards de F CFP en 2016, après 91,9 en 2015 et 94,2 en 2014. Le poids des intérêts s'allège (3,6 % des dépenses de fonctionnement, contre 4,4 % en 2015). La poursuite de cette stratégie de désendettement devrait permettre au Pays d'accroître sa capacité d'autofinancement en 2017. Mais ce dernier compte mobiliser 8,4 milliards de F CFP de nouveaux emprunts pour soutenir l'investissement, l'emploi et l'activité économique.

L'amélioration de la gestion de la dette et de la situation financière de la Polynésie française a conduit l'agence Standard & Poor's à réviser sa notation dès le mois de mai 2016, de BB+ à BBB-, de la catégorie spéculative à celle d'investissement. En décembre, l'agence Moody's, choisie par la Polynésie française, a de nouveau revalorisé sa note à long terme, à Baa1 (BBB+ chez Standard & Poor's) avec perspective stable. Elle a motivé sa décision par les « bons résultats financiers en 2015 », avec deux bémols « la fragilité économique » du pays et les déficits de la protection sociale généralisée.

Cette réévaluation permet ainsi à la Polynésie française d'accéder plus facilement à des financements et à moindre coût. Par ailleurs, elle a facilité son adhésion à l'Agence France locale² en février 2017.

1.3 LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

Équivalant à un tiers du PIB annuel de la Polynésie française, les dépenses de l'État atteignent 181,8 milliards de F CFP en 2015. Leur hausse de 5,6 % par rapport à l'année précédente provient à la fois des dépenses militaires et civiles (poursuite de projets d'investissements comme le nouveau centre pénitentiaire de Tahiti, retour de l'État dans le financement du régime de solidarité de Polynésie française³). Composées à 69 % de charges de personnel, elles répondent à trois finalités différentes ainsi qu'il en ressort du tableau ci-après :

¹ Créé par la « délibération Flosse » en 1995, le dispositif de défiscalisation local a été modifié par la loi du Pays n° 2009-7 du 1^{er} avril 2009.

² Le groupe Agence France locale lève des financements sur le marché obligataire et les redistribue à ses membres sous forme de prêts bancaires pour le financement de leurs investissements.

³ Voir chapitre III, section 11 2. La protection sociale.

Les dépenses de l'État français en Polynésie française (en milliards de F CFP)

	2013	2014	2015	Parts 2015	Variations 2015/2014
Participation à l'exercice des compétences du pays	91,2	87,9	90,9	50 %	+3,5 %
Dépenses liées à l'exercice des compétences de l'État	73,6	71,9	78,6	43 %	+9,2 %
Appui aux communes	11,8	12,4	12,3	7 %	-0,8 %
Total	176,6	172,2	181,79	100 %	+5,6 %

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

La participation de l'État à l'exercice des compétences du pays, qui compte pour la moitié du total, progresse de 3,5 % en 2015 (90,9 milliards de F CFP contre 87,9 en 2014). Le poste principal est l'éducation nationale (61 milliards de F CFP), qui accapare les deux tiers du total, suivi de la Dotation globale d'autonomie¹ (DGA, 10 milliards de F CFP), des concours contractualisés dans le cadre du Troisième instrument financier (5,4 milliards de F CFP) et du Contrat de projets 2008-2014 (1,2 milliard de F CFP).

En progression de 9,2 % en 2015, les dépenses liées à l'exercice des compétences de l'État en Polynésie française (78,6 milliards de F CFP) sont constituées pour un tiers de pensions civiles et militaires (27,6 milliards de F CFP) et pour 22 % de dépenses militaires (17,1 milliards de F CFP), en forte croissance sur l'année (+26,9 %).

Enfin, l'appui aux communes s'élève à 12,3 milliards de F CFP, principalement représenté par la Dotation globale de fonctionnement (DGF, 8,5 milliards de F CFP). Il apparaît en léger retrait par rapport à 2015 (-0,8 %), en raison de la contraction des versements effectués au titre du Contrat de projets.

En plus de ces interventions directes, l'État a mis en place un dispositif national d'aide fiscale à l'investissement outre-mer² qui permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé sur le territoire dans les secteurs de l'économie jugés prioritaires. La défiscalisation est accordée de droit aux investissements inférieurs à 250 000 € (29,8 millions de F CFP) et soumise à un agrément fiscal préalable au-delà.

En 2016, 12 projets d'un montant cumulé de 8,2 milliards de F CFP ont été soumis à l'agrément de la Direction générale des impôts (15 en 2015, d'une valeur globale de 15,3 milliards de F CFP). Les plus importants dossiers concernaient l'hôtellerie (3,7 milliards de F CFP, soit 45 % du total) et le transport aérien (2,5 milliards de F CFP, soit 30 %).

¹ Après l'ère nucléaire, l'État a apporté une compensation à la baisse des transferts publics, tout d'abord avec le Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF), remplacé en 2002 par la Dotation globale de développement économique (DGDE), puis, à partir de 2011, par un ensemble de trois instruments financiers inscrits dans la loi de finances (LOLF). Il s'agit de la Dotation globale d'autonomie, de la Dotation territoriale d'investissement pour les communes, versée via le Fonds intercommunal de péréquation (FIP), et du Troisième instrument financier, dispositif contractualisé portant sur les investissements prioritaires du Pays.

² Incluse dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons », la défiscalisation métropolitaine a été modifiée par la Loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »), puis par la Loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM), promulguée le 27 mai 2009. Arrivée à échéance en 2017, elle a été prorogée jusqu'à fin 2025.

LES PARTENARIATS ÉTAT-PAYS : L'EXEMPLE DES CONTRATS DE PROJETS ET DU TROISIÈME INSTRUMENT

Une partie des transferts financiers de l'État aux collectivités polynésiennes est réalisée en partenariat avec le Pays. Les principaux sont le Contrat de projets et le Troisième instrument financier.

Le **Contrat de projets** est un accord contractuel pluriannuel par lequel l'État et la Polynésie française s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants. Signé lors de la venue de la ministre de l'outre-mer, George Pau-Langevin, en mars 2015, le deuxième Contrat¹ couvre la période 2015-2020. D'un montant global de 50 milliards de F CFP, il comprend une convention relative au financement de projets relevant des compétences du Pays (38 milliards de F CFP) et innove avec une convention dédiée aux projets communaux (12 milliards de F CFP).

Privilégiant la croissance économique et l'emploi, il met l'accent sur le développement touristique (9 milliards de F CFP), le soutien au secteur primaire (2,7 milliards), les énergies renouvelables (2,5 milliards) et la recherche (1,8 milliard). Il réserve en outre 12 milliards de F CFP pour le logement social et 3,6 milliards pour la santé.

Au titre de l'exercice 2016, 22 opérations ont été programmées, dont 8 pour le logement social qui absorbe les deux tiers de l'enveloppe (2,2 milliards de F CFP sur un total de 3,4). Pour les projets communaux, l'enveloppe 2016 est de 1,5 milliard de F CFP, prévue pour les réseaux hydrauliques.

Destiné au financement des investissements prioritaires du Pays, le **Troisième instrument financier** délivre des crédits dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Son enveloppe annuelle est de 8,6 milliards de F CFP, dont 6,1 apportés par l'État (71 %).

La programmation de l'année 2016 (79 projets, pour un total de 7,69 milliards de F CFP) met l'accent sur le réseau routier (50 projets, 5,3 milliards de F CFP), les infrastructures maritimes et aéroportuaires, ainsi que la défense contre les eaux.

1.4 LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Le statut de Pays et territoire d'outre-mer (PTOM) de la Polynésie française lui permet de prétendre à certains financements de l'Union européenne, notamment celui du Fonds européen de développement (FED). Créé en 1957, il comprend des enveloppes territoriales, destinées à un état en particulier, et régionales pour des projets concernant plusieurs pays.

Le 11^e FED (2014-2020) a accordé 3,6 milliards de F CFP à la Polynésie française, dévolus en priorité au développement touristique. L'enveloppe régionale allouée aux quatre PTOM du Pacifique² est de 4,3 milliards de F CFP, axée sur les énergies renouvelables, les changements climatiques et la réduction du risque de catastrophes naturelles.

2. Les finances publiques locales

2.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU PAYS³

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent pour le deuxième exercice de suite, +15,2 % en 2016, après +4,9 % en 2015, atteignant ainsi 123,7 milliards de F CFP.

¹ Le premier Contrat de projets (2008-2014), doté de 47,6 milliards de F CFP, avait été axé sur le logement social, l'environnement dans les îles du Vent (66 % des financements) et les abris de survie dans les Tuamotu-Gambier (19 %).

² Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les îles Pitcairn.

³ Comptes provisoires au 2 mars 2017 de l'exécution du budget général pour l'exercice 2016.

Le surplus de 16,3 milliards de F CFP par rapport à 2015 provient de la hausse des recettes fiscales (4,1 milliards de F CFP), des dividendes reçus des sociétés et établissements dans lesquels la Polynésie française détient des parts (2,5 milliards de F CFP de l'OPT, 1,1 d'ATN) ainsi que d'éléments exceptionnels¹.

Après trois années de baisse, les dépenses réelles de fonctionnement s'accroissent de 9,3 milliards de F CFP, alourdies par la hausse des budgets (0,6 milliard de F CFP), des dotations aux provisions (+5,4 milliards de F CFP) et des dégrèvements (+4,5 milliards de F CFP) dus à des décisions de justice en défaveur de la Polynésie française². En revanche, les charges de personnel (29 % du total) se stabilisent en 2016 à 29,5 milliards de F CFP et celles de transfert (26 %) se réduisent de 0,8 milliard de F CFP.

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) atteignent seulement 14,9 milliards de F CFP, en retrait de 16,3 % sur l'année (17,8 milliards de F CFP en 2015). Cette baisse s'explique surtout par un recul du niveau des participations et des créances attachées à des participations ; lors de l'exercice 2015, avaient été comptabilisés une reprise de provision sur risque de dépréciation des titres ATN détenus par la Polynésie française (1 milliard de F CFP) et des remboursements d'avance en compte courant pour des établissements publics (2,2 milliards de F CFP). Hors remboursement en capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 21,8 milliards de F CFP en 2016 (21,7 en 2015).

L'épargne brute de la Polynésie française se consolide significativement, 23,2 milliards de F CFP en 2016 (12,7 en 2015 et 7,3 en 2014), finançant aisément le remboursement en capital de la dette (9,6 milliards de F CFP en 2016). L'épargne nette s'élève donc à 13,6 milliards de F CFP (7 en 2015) et le disponible pour investissement à 21,4 milliards de F CFP, ce qui couvre à 98 % les investissements. Le résultat global de l'exercice ressort à 6,7 milliards de F CFP (3,1 en 2015).

Pour 2017, le gouvernement a élaboré des prévisions optimistes et compte utiliser la marge de manœuvre née de l'amélioration des finances publiques pour renforcer les mesures en faveur de la relance de l'économie (soutien de l'investissement, appui au tourisme et au secteur primaire, stabilité fiscale pour les entreprises sur 5 ans). Il affiche des projections de recettes réelles de fonctionnement en hausse de 7,7 % pour l'année en cours (116,8 milliards de F CFP).

2.2 L'ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES³

Les communes de Polynésie française disposent depuis 2010 d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de métropole et des départements d'outre-mer. Toutefois, leur autonomie financière est très limitée, en raison de la faiblesse de leurs ressources propres.

¹ Versement de 5,3 milliards de F CFP du Fonds pour l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) et du Fonds pour la régulation du prix des hydrocarbures (FRPH), émission d'un titre de recette de 4,6 milliards de F CFP suite à une décision de justice.

² Contentieux avec la société Mara, l'OPT et Vini.

³ Données issues de l'Observatoire des communes de Polynésie française 2017, publié par l'Agence française de développement (AFD).

En 2015, leurs produits de fonctionnement (33,9 milliards de F CFP) proviennent à 63 % de la Dotation globale de fonctionnement et du Fonds intercommunal de péréquation et leurs recettes d'investissement à 55 % des subventions.

Une hausse du budget de fonctionnement

En 2015, les dépenses de fonctionnement (31,9 milliards de F CFP) croissent de 7 %, rythme supérieur à celui des recettes. Par conséquent, l'épargne brute s'étiole (-15 %). Néanmoins, les communes conservent une capacité d'autofinancement de 2 milliards de F CFP.

Alors que les charges de personnel (18,9 milliards de F CFP, soit 58 % du total) sont globalement maîtrisées, évoluant de 1 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années, les autres charges courantes progressent fortement en 2015 (+17 %). Tous les postes sont concernés, hormis les dépenses énergétiques, stables sur la période.

Les recettes de fonctionnement augmentent, mais l'autonomie financière des communes demeure faible (37 %), comparativement aux communes de Nouvelle-Calédonie (40 %) ou de France (81 %).

Un sous-investissement chronique

Les dépenses d'investissement des communes enchaînent une troisième année de baisse, -7 % (-23 % en 2014 et -26 % en 2013), passant de 8,2 milliards de F CFP en 2013 à 5,9 en 2015. Cette situation s'explique par une insuffisance de la programmation pluriannuelle et se traduit par un taux de réalisation effective de la section d'investissement toujours inférieur à 50 %.

La structure des recettes d'investissement des communes souligne la prépondérance des subventions (55 % du total sur la période 2012-2015) ainsi que la faiblesse relative de l'épargne nette (19 %) et de l'emprunt (10 %). Ce déséquilibre impacte non seulement le volume des dépenses d'équipement, mais aussi leur nature.

En effet, la baisse tendancielle des subventions pèse sur les ressources d'investissement qui reculent de 17 % en 2015 (5,7 milliards de F CFP contre 7 en 2014). De surcroît, les communes élaborent souvent leur programme d'investissement en fonction des conditions d'éligibilité des subventions et non selon leur capacité totale d'investissement.

Certes, le recours à l'emprunt a doublé entre 2012 et 2015 (0,8 milliard de F CFP en 2015), mais il demeure très insuffisant pour compenser la contraction des subventions.

Un taux d'endettement structurellement faible

Le taux d'endettement¹ des communes polynésiennes, qui a légèrement crû entre 2012 et 2015, demeure structurellement faible (13 %), bien en dessous de celui des communes calédoniennes (54 %) et métropolitaines (81 %).

¹ Encours de la dette en fin d'année rapporté aux produits de fonctionnement des communes sur l'année écoulée. Les engagements des communes se réduisent de 9,1 % en 2016 en raison de l'annulation de lignes de trésorerie mises en place en 2015.

Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française

<i>en milliards de F CFP</i>	2014	2015	Variations 2015/2014
Population avec doubles comptes	271 607	273 308	
Produits de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	32,1	33,9	5,5%
FIP	12,8	12,2	-4,3%
DGF/DGA	8,3	8,5	2,0%
Redevances	3,9	4,4	12,8%
Impôts et taxes	6,5	7,2	10,2%
<i>Subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes</i>	<i>2,6</i>	<i>2,9</i>	<i>13,0%</i>
Autres recettes de gestion	0,5	0,6	21,4%
Autres recettes réelles	0,1	1,0	ns
Charges de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	29,8	31,9	7,2%
Charges de personnel (brut)	18,7	18,9	1,0%
Charges courantes	8,0	9,3	16,8%
<i>Subventions d'équilibre versées par le budget principal</i>	<i>2,6</i>	<i>2,9</i>	<i>11,5%</i>
Autres charges de gestion	3,2	3,3	5,7%
Charges financières	0,1	0,1	38,0%
Travaux en régie	-0,5	-0,7	59,6%
Autres dépenses	0,3	1,0	ns
CAF (capacité d'autofinancement)	2,3	2,0	-15,8%
Remboursement en capital de la dette	0,5	0,5	2,6%
CAF nette	1,8	1,4	-20,9%
Dotations aux amortissements	1,0	0,9	-7,9%
Recettes d'investissement	7,0	5,7	-17,9%
Emprunts	0,8	0,8	4,4%
Subventions d'investissement reçues	4,0	2,7	-31,6%
Autres recettes d'investissement	2,2	2,2	-0,6%
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	6,3	5,9	-7,0%
Dépenses d'équipement	5,8	5,1	-12,1%
Autres	0,0	0,0	-
Travaux en régie	0,5	0,7	59,6%
Fonds de roulement budgétaire final	11,1	13,4	20,8%
Encours de dette au 31/12	4,1	4,5	9,7%

Quelques ratios :

CAF brute / Recettes de fonctionnement	7,2 %	5,8 %
CAF nette / Recettes de fonctionnement	5,7 %	4,2 %
Capacité de désendettement	1,8 ans	2,3 ans
Taux d'endettement	12,8 %	13,3 %
Dette / habitant	15 095	16 450
Fonds de roulement en jours	134	151

Source : Agence française de développement



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie polynésienne est dominée par le secteur tertiaire, qui apporte 87 % de la valeur ajoutée en 2013. Avec 39 % de la richesse produite, les services marchands sont la principale branche de l'économie, suivis des services non marchands, contributeurs à hauteur de 37 % (23 % en France).

Le secteur tertiaire est également le premier pourvoyeur d'emplois. En octobre 2016, il mobilise plus de 80 % des effectifs salariés, dont les deux tiers dans le secteur marchand. Le secteur secondaire (construction et industrie) en occupe 14 % et le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, seulement 3 %.

Une majorité de très petites entreprises concentrées sur l'archipel de la Société

En 2016, le nombre d'entreprises polynésiennes a progressé de 4,9 % pour s'établir à 25 794¹. Elles interviennent principalement dans le tertiaire (76 %), notamment le commerce (20 %).

Nombre d'entreprises actives au 31/12/2016, par taille et activité

	Total	< 10 salariés	10 salariés et plus	Part des 10 salariés et +
Industries extractives, manufacturières et autres	2 536	2 434	102	4,0 %
Construction	3 590	3 495	95	2,6 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocyc	5 224	5 007	217	4,2 %
Transports et entreposage	1 074	1 005	69	6,4 %
Hébergement et restauration	1 980	1 894	86	4,3 %
Information et communication	478	455	23	4,8 %
Activités financières et d'assurance	239	225	14	5,9 %
Activités immobilières	354	351	3	0,8 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 808	1 767	41	2,3 %
Administration publique, enseignement, santé	5 357	5 292	65	1,2 %
Autres activités de services	3 154	3 134	20	0,6 %
Total	25 794	25 059	735	2,8 %

Sources : ISPF, CPS ; Champs Industrie, construction, commerce services (ICS)

Le tissu économique local est concentré aux îles du Vent (81 %) et aux îles Sous-le-Vent (12 %). Il se caractérise par une forte proportion de petites entreprises ; seules 3 % d'entre elles emploient plus de dix salariés et 84 % n'en ont aucun (patentés). Enfin, huit entreprises sur dix sont sous la forme juridique de l'entreprise individuelle.

¹ Dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (« champ ICS »).

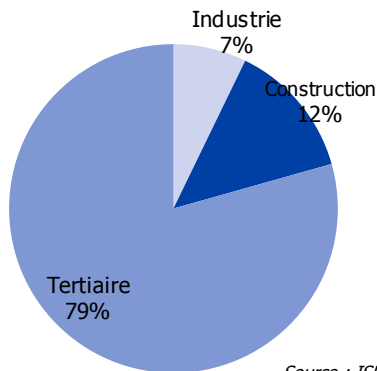
Les créations d'entreprises¹ s'accroissent en 2016

Après +8,5 % en 2015, le nombre d'entreprises nouvelles augmente de 12,9 % en 2016 (3 015 contre 2 695 en 2015), majoritairement dans le secteur tertiaire (79 % du total). 15 % sont imputables au commerce, 13 % à la construction et 7 % à l'industrie.

En comparaison avec l'année précédente, les secteurs les plus actifs hors administration sont le secondaire (+24,6 % par rapport à 2015) et l'hôtellerie (+20,9 %).

Les primo créations comptent pour les deux tiers du total, les autres concernant des reprises d'activité après une période de mise en sommeil. Elles sont importantes dans la construction (219), le commerce (294) et l'administration.

Créations d'entreprises par secteur en 2016



Source : ISPF

Les défaillances d'entreprises diminuent

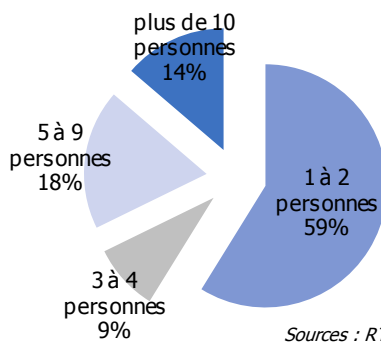
La récession traversée par la Polynésie française entre 2009 et 2013 a détérioré la situation financière des entreprises, conduisant nombre d'entre elles à la cessation de paiement. Les défaillances d'entreprises, qui ont explosé à cette époque, tendent toutefois à diminuer avec le redressement de l'économie depuis 2014. En 2016, elles ont reculé de 22 %.

Sur la période 2009-2016, plus de 1 800 jugements, concernant 961 entreprises en difficultés, ont été prononcés. Les entreprises défaillantes, le plus souvent des entreprises individuelles ou des SARL de création récente et de petite taille, sont localisées dans les îles du Vent, plutôt dans les secteurs des services, du commerce et de la construction.

Les défaillances sont principalement liées à la conjoncture économique, mais également à des facteurs propres à l'entreprise, tels qu'une maîtrise insuffisante des règles de bonne gestion.

Dans la majorité des cas, la procédure collective débouche sur une liquidation judiciaire car les chefs d'entreprise méconnaissent généralement les procédures offertes par le droit et, lorsqu'ils y recourent, saisissent le tribunal trop tard, lorsque la situation est irrémédiablement compromise².

Effectifs des entreprises défaillantes (2009-2016)



Sources : RTE, IEOM

¹ Voir le bilan de l'ISPF « Les créations d'entreprises en 2016 », à paraître au premier semestre 2017.

² Voir http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne220_defaillance_des_entreprises_polynesie.pdf

Section 2

L'agriculture

La production agricole, composée à 69 % de produits végétaux (essentiellement de coprah issu des Tuamotu-Gambier) et à 31 % de produits animaux (principalement d'œufs provenant de Tahiti), s'élevait à 7,4 milliards de F CFP en 2015¹ (+3,5 %). Hormis pour les œufs, la couverture de la demande locale requiert un important recours aux importations alimentaires. Celles-ci atteignent 41,7 milliards de F CFP en 2016 (+1 %). En parallèle, une partie importante de la production agricole locale est autoconsommée et n'apparaît pas dans la production commercialisée.

1. Généralités

Une agriculture familiale et peu structurée

L'agriculture polynésienne, encore traditionnelle et familiale, s'appuie sur de petites exploitations axées sur la polyculture. Le secteur agricole regroupe 15 766 actifs en 2012², soit 10 % de la population active. Les chefs d'exploitation et leur famille représentent 90 % de la main-d'œuvre, auxquels s'ajoutent 1 580 ouvriers agricoles.

Le secteur formel totalise moins de 1 % du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises du pays. Son développement est grevé par le manque de terres cultivables (reliefs difficiles des îles hautes, pauvreté des sols sur les atolls, indivision foncière) et de structuration des filières, qui favorise l'écoulement de la production hors des circuits de commercialisation.

Une surface agricole utilisée réduite de 45 % en dix-sept ans

Avec 39 159 hectares, dont 74 % de cocoteraies, la surface agricole utilisée (SAU) s'est réduite de 45 % entre 1995 et 2012. Parallèlement, le nombre d'exploitations s'est contracté de 28 % sur la période pour s'établir à 5 649 en 2012. La production agricole commercialisée s'est toutefois maintenue en volume et a progressé en valeur (+23 %), témoignant d'une hausse de la productivité.

Une production inégale selon les archipels

L'archipel de la Société, le plus peuplé, regroupe la moitié des exploitations agricoles sur 12 % de la SAU. En 2015, il concentre 70 % de la production agricole commercialisée. À l'inverse, l'archipel des Tuamotu-Gambier, spécialisé dans la coprahculture, représente 64 % de la SAU du Pays pour 19 % de la production agricole en 2015. Les îles Marquises (18 % de la SAU) mixent culture du coprah et de fruits avec l'élevage extensif, tandis que les îles Australes (5 % de la SAU), au climat relativement frais, ont développé le maraîchage (carottes, *taro*, pommes de terre). Ces deux archipels concentrent 11 % de la production agricole commercialisée en 2015.

¹ Dernières données disponibles du Service du développement rural (SDR).

² Date du dernier Recensement général agricole (RGA).

Un niveau d'autosuffisance alimentaire faible

L'offre locale de produits agricoles ne répond que partiellement aux besoins du marché intérieur. En effet, si la production de fruits couvre 66 % de la consommation en 2015, ce taux tombe à 41 % pour les légumes, 13 % pour le lait et moins de 5 % pour la viande. En revanche, la production d'œufs couvre quasiment la totalité de la demande.

L'offre agricole est complétée par des importations, régulées par des quotas pour protéger la production locale. Provenant principalement de France (28 %), des États-Unis (19 %) et de Nouvelle-Zélande (18 %), les importations alimentaires s'établissent à 41,7 milliards de F CFP en 2016 (+1,0 %). Cette légère hausse provient des importations de produits agricoles bruts (principalement oranges, pommes, tomates, oignons) qui représentent 3,1 milliards de F CFP en 2016 (+16,5 %), tandis que les importations de produits agroalimentaires sont stables (38,4 milliards de F CFP).

2. La production agricole

La production locale commercialisée s'élève à 7,4 milliards de F CFP en 2015¹, en hausse de 3,5 % par rapport à 2014.

Production agricole commercialisée (en millions de F CFP)						Variations	Part en
	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014	2015
Produits végétaux	4 792	5 103	4 396	4 925	5 148	4,5 %	69 %
dont : Coprah	1 463	1 683	1 353	1 759	1 986	12,9 %	27 %
Légumes	1 273	1 316	1 196	1 223	1 240	1,4 %	17 %
Fruits	1 274	1 317	1 181	1 169	1 208	3,3 %	16 %
Produits vivriers*	204	215	200	214	221	3,3 %	3 %
Vanille	145	160	78	164	106	-35,4 %	1 %
Produits animaux	2 206	2 300	1 925	2 238	2 265	1,2 %	31 %
dont : Œufs	1 172	1 149	853	1 102	1 247	13,2 %	17 %
Viande	731	794	699	801	788	-1,6 %	11 %
Lait	160	177	135	151	118	-21,9 %	2 %
TOTAL	6 998	7 403	6 321	7 163	7 413	3,5 %	100 %

Source : Service du développement rural * Principalement taro, banane fe'i et patate douce

2.1 LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Avec un chiffre d'affaires de 5,1 milliards de F CFP en 2015 (+5 % sur un an), la production végétale représente 69 % du revenu de l'agriculture. En 2015, elle s'élève à près de 29 600 tonnes (+8 %).

¹ Dernières données disponibles du Service du développement rural (SDR).

Le coprah représente 27 % de la production agricole

La culture du coprah constitue une source importante de revenus pour les populations des archipels éloignés (9 670 coprahculteurs recensés en 2016¹).

Les pouvoirs publics soutiennent la filière dans ses débouchés, afin d'en assurer la pérennité et de garantir un revenu minimum aux producteurs. La totalité de la récolte de coprah est acquise et transformée par l'Huilerie de Tahiti², à un prix d'achat fixé. En contrepartie, elle reçoit de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) une compensation financière équivalente à la différence entre le prix du coprah en Polynésie française et la vente au cours international, généralement bien inférieur. Ce soutien s'est élevé à 1,3 milliard de F CFP en 2016.

Par ailleurs, des programmes de régénération ont été mis en place en 2015, accompagnés d'une aide financière à la plantation accordée par le Pays à hauteur de 200 F CFP par plant, afin d'augmenter les rendements des cocoteraies, peu fertilisées et vieillissantes.

Répartie sur plus de 29 000 hectares en 2012³, dont 86 % aux Tuamotu-Gambier, la production de coprah représente à elle seule 27 % de la production agricole et génère près de 2 milliards de F CFP en 2015 (14 455 tonnes). En 2016, la production se replie à 11 290 tonnes (-22 %) ; cette baisse s'explique notamment par des conditions climatiques défavorables et par l'intérêt en faveur d'autres produits dérivés du coco (huile vierge, eau de coco).

Production de coprah (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015	Part en 2016
Tuamotu-Gambier	8 323	5 463	8 605	9 927	7 042	-29,1 %	69 %
Îles Sous-le-Vent	2 349	2 038	2 062	2 303	2 245	-2,5 %	16 %
Marquises	1 066	1 796	1 737	1 788	1 526	-14,7 %	12 %
Îles du Vent	418	433	298	290	334	+14,8 %	2 %
Australes	208	196	234	147	141	-4,1 %	1 %
Total	12 364	9 926	12 937	14 455	11 288	-21,9 %	100 %

Source : Caisse de soutien des prix du coprah

LE MONOI, PRODUIT TRADITIONNEL ISSU DE L'HUILE DE COPRAH

Le Monoï de Tahiti, huile cosmétique traditionnelle et seul produit polynésien à bénéficier d'une appellation d'origine (AO) reconnue à l'international, provient de la macération de la fleur de « tiare » (majoritairement cultivée dans les îles du Vent) dans de l'huile de coprah raffinée. Le chiffre d'affaires du secteur est estimé à 580 millions de F CFP en 2015. Plus de la moitié provient des ventes à destination du marché local, qui sont toutefois limitées en volume (moins de 5 %). En revanche, les exportations, qui concentrent plus de 95 % des volumes produits, sont principalement constituées de monoï vendu en vrac. En 2016, les exportations se replient légèrement (-3,3 %) après une forte hausse en 2015 et génèrent 322 millions de F CFP.

¹ Recensement de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC).

² Huilerie de Tahiti est une Société anonyme d'économie mixte (SAEM) détenue par le Pays.

³ Date du dernier Recensement général agricole (RGA) de l'ISPF.

Les fruits, légumes et féculents locaux sont peu commercialisés

Les **légumes** comptent pour 17 % de la production agricole totale et génèrent 1,24 milliard de F CFP en 2015 (+1,4 %), essentiellement issue de la vente de tomates (29 % de la production en valeur), de salades (16 %) et de concombres (12 %).

La production de **fruits** représente 16 % de la production agricole, soit 1,21 milliard de F CFP en 2015 (+3,3 %). Elle est principalement composée d'ananas (17 %), de pastèques (15 %), de noni (12 %) et de melons (11 %).

Les **produits vivriers** (principalement *taro*, banane, *fé'i*, patate douce) ne font que 3 % de la production agricole commercialisée en 2015 (0,2 milliard de F CFP).

La production commercialisée ne reflète pas totalement la structure des cultures et de la consommation locale, marquées notamment par la présence de bananes, mangues, papayes, avocats, pamplemousses, citrons, *uru*¹ et *taro*, largement autoconsommés et distribués hors des circuits de vente formels.

LE NONI, UNE PRODUCTION EN BAISSÉ DEPUIS 2007

Le noni ou nono, fruit reconnu pour ses vertus médicinales, est principalement récolté aux îles Sous-le-Vent (53 % des volumes produits en 2015). Sa production, qui avait atteint plus de 8 000 tonnes au milieu de la décennie 2000, a chuté pour s'établir autour de 2 300 tonnes en moyenne depuis 2007, en raison de la concurrence dans le Pacifique et en Asie. En 2015, elle s'élève à 2 523 tonnes, en progression par rapport à 2014 (+22 %).

Les recettes issues de l'exportation de produits dérivés du noni (jus, purée) sont relativement stables. En 2016, elles génèrent 651 millions de F CFP. L'Amérique du Nord et l'Asie en sont les principaux clients.

La vanille polynésienne : une qualité reconnue, une offre insuffisante

La vanille polynésienne, réputée pour sa spécificité gustative, est essentiellement cultivée aux îles Sous-le-Vent (90 % de la production). La culture sous ombrière, dont le rendement (338 kg/ha) est plus important que celui des cultures traditionnelles (61 kg/ha), génère 62 % de la production en 2015.

La régénération tardive des plants² a fait chuter la production à partir de 2013, entraînant une envolée des prix. De 57 tonnes en 2012, jusqu'à un plus bas historique³ en 2015 (11 tonnes), la production se rétablit progressivement en 2016, mais reste insuffisante pour combler la demande. Du fait du maintien de prix élevés, les recettes à l'export atteignent 464,1 millions de F CFP (+35,2 %) pour 12,3 tonnes de vanille séchée (+4,9 %).

¹ Fruit de l'arbre à pain.

² En raison du cycle de vie de la vanille, cette étape de régénération doit être entreprise tous les 7 à 10 ans. Menée de manière tardive par les producteurs, trois ans de faible production ont été observés avant que les nouveaux pieds ne donnent des fruits.

³ En moyenne depuis 1998, la production annuelle de vanille s'élève à 38 tonnes.

2.2 LA PRODUCTION ANIMALE

Avec 2,3 milliards de F CFP de chiffre d'affaires en 2015, la production animale représente près du tiers du revenu de l'agriculture et s'élève à 5 559 tonnes en 2015 (+3 %). Elle provient majoritairement des îles du Vent (près de 90 %).

Les œufs représentent plus de la moitié de la production animale

La production d'œufs génère 1,2 million de F CFP de chiffre d'affaires en 2015, soit 55 % de la production animale. Remise d'une épizootie de salmonellose en 2013, elle couvre à nouveau la totalité de la demande locale. En 2015, elle progresse de 14 % en volume (+13 % en valeur) avec 3,4 tonnes produites (4,5 millions de douzaines d'œufs).

La production de viande est principalement porcine

L'élevage est principalement pratiqué à Tahiti, où est implanté l'unique abattoir industriel polynésien. La production de viande représente 35 % de la production animale (11 % de la production agricole totale) et s'élève à 0,8 milliard de F CFP en 2015 (1,2 tonne). La viande porcine prédomine (81 % de la production), suivie de la viande de bœuf (9 %) et de poulet (9 %).

La production de viande reste toutefois bien inférieure à la consommation locale, 9,2 milliards de F CFP en 2015 (25,7 tonnes).

Production de viande (en millions de F CFP)						Variations	Part en
	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014	2015
Porcs	615	653	584	667	635	-4,8 %	81 %
Bovins	59	78	70	70	70	0,0 %	9 %
Poulets	42	48	30	49	68	38,8 %	9 %
Chèvres	15	15	15	15	15	0,0 %	2 %
Total	731	794	699	801	788	-1,6 %	100 %

Source : Service du développement rural

Une production laitière monopolistique

L'ensemble de la production locale de lait est assuré par une unique ferme située à Tahiti. Elle s'établit à 878 tonnes en 2015 (-16 %), soit 118 millions de F CFP. L'offre locale, composée uniquement de lait frais, est complétée par des importations de lait UHT (6 012 tonnes en 2016).

Section 3

La perliculture, la pêche, la crevetticulture et la pisciculture

1. La perliculture

LES EXPORTATIONS DE PERLES SONT EN REcul EN 2016

Deuxième ressource propre de la Polynésie française, la perle apporte à la Polynésie française 35 % de ses recettes d'exportation, derrière le tourisme. Malgré le net succès des ventes aux enchères organisées à Tahiti, les recettes d'exportation sont en repli de 13 % en 2016. Dans un contexte international peu porteur, une réforme structurelle se met en place afin de redorer l'image de la perle de Tahiti à l'international. Elle prévoit de réguler les quantités de production et de déréglementer la commercialisation, abolissant l'obligation de contrôle de qualité.

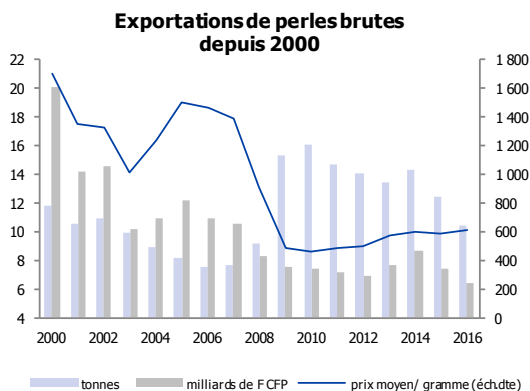
Un secteur économique majeur, mais insuffisamment structuré

Connue de longue date pour sa nacre, la *pinctada margaritifera* a été greffée à titre expérimental dans les années soixante par des scientifiques du Service de la pêche qui ont fait appel à des spécialistes japonais. Il a toutefois fallu attendre une vingtaine d'années avant de voir la production de perles de Tahiti décoller. Elle est devenue une source de revenus non négligeable pour les archipels éloignés, les Tuamotu-Gambier principalement, et aussi pour le pays, représentant bon an mal an entre 55 et 65 % des recettes d'exportation de produits locaux.

Dans les années 1990, le gouvernement a marqué sa volonté de soutenir son développement, en accordant des aides financières (défiscalisation, carburant à prix préférentiel...) et de nombreuses concessions maritimes.

Mais depuis les années 2000, la perle de Tahiti se vend moins bien. Cette longue crise n'est pas seulement due à la concurrence mondiale, mais aussi à des handicaps internes.

Le créneau étroit de la perle de culture est, à l'instar du marché du luxe, sensible aux aléas de la conjoncture mondiale et très concurrentiel. La perle de Tahiti y figure aux côtés des perles des mers du Sud (Australie, Indonésie), des perles Akoya (Japon) et des perles d'eau douce (Chine).



Source : ISPF

Localement, la filière perlicole souffre d'un manque d'organisation, de la production à la commercialisation, et d'une surproduction chronique, notamment de perles de moindre qualité, qui grève les cours. Ainsi, le prix moyen à la vente, qui évoluait autour de 1 800 F CFP/gramme en 2000, a chuté bien en dessous de 500 F CFP après la crise financière de 2008. En 2016, il s'est établi à 614 F CFP, en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.

Les réformes initiées par les pouvoirs publics et par les professionnels pendant la dernière décennie se sont révélées inopérantes.

UNE PRODUCTION CONCENTRÉE AUX TUAMOTU-GAMBIER

La perliculture est exercée sur une superficie globale de 7 650 hectares dans 590 fermes en 2015¹, pour la plupart familiales et artisanales. Néanmoins, la majorité de la production provient de quelques grandes exploitations. Elle est surtout localisée aux Tuamotu-Gambier qui regroupent 92 % des concessions (561 fermes en 2015) et 98 % de la superficie (7 500 hectares). Les îles Sous-le-Vent, pour leur part, comptent une vingtaine de fermes (Raiatea, Huahine, Tahaa).

Fin 2016, il y a 545 producteurs d'huîtres perlières et 380 producteurs de perles de culture brutes². En octobre 2016, le secteur perlicole emploie 856 salariés déclarés, 13 % de moins qu'un an auparavant.

Des exportations de perles en recul

Exportations de produits perliers*	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Volume (en kg)	14 692	13 011	11 140	-14,4 %
<i>dont perles brutes**</i>	<i>14 334</i>	<i>12 471</i>	<i>10 466</i>	<i>-16,1 %</i>
Valeur (en millions de F CFP)	8 825	7 637	6 655	-12,9 %
<i>dont perles brutes**</i>	<i>8 622</i>	<i>7 361</i>	<i>6 427</i>	<i>-12,7 %</i>
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	601	590	614	4,0 %

Sources : ISPF, IEOM * Perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis, ouvrages en perles

**Hors biwas, keshi, mabe

En 2016, le marché du luxe affiche un repli de son chiffre d'affaires de l'ordre de 1 % d'après le cabinet Bain & Company³. La perle polynésienne n'échappe pas à cette morosité ; les exportations de produits perliers diminuent de 13 % en valeur sur un an, en raison du recul des perles brutes, qui représentent 97 % du total.

¹ Derniers chiffres disponibles. Voir le bilan de l'ISPF « La perle en 2015 », paru en novembre 2016.

² Direction des ressources marines et minières (DRMM), données à fin février 2017. Depuis 2002, ne peuvent exercer que ceux qui ont une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et une carte de producteur délivrée par la DRMM, valable pour une durée de cinq ans renouvelable.

³ Selon l'étude annuelle du cabinet Bain & Company commandée par la la fédération italienne des entreprises de luxe Altgamma, le chiffre d'affaires du luxe est en baisse en 2016, à cause d'événements perturbateurs (terrorisme, Brexit..) et surtout du ralentissement de l'économie chinoise.

Exportations de perles brutes* par pays (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015	Part du total 2016
Hong Kong	4 249	3 334	3 428	+2,8 %	53,3 %
Japon	3 984	3 379	2 620	-22,4 %	40,8 %
États-Unis	129	362	91	-74,9 %	1,4 %
France	82	65	66	+2,1 %	1,0 %
Nouvelle-Calédonie	83	68	62	-9,0 %	1,0 %
Chine	17	43	52	+20,5 %	0,8 %
Nouvelle-Zélande	2	52	36	-29,8 %	0,6 %
Autres pays	77	58	70	+21,5 %	1,1 %

Source : ISPF *Hors biwas, keshi, mabe

Hong Kong et le Japon sont les plus importants clients de la perle brute, accaparant 94 % du marché en 2016. Alors que Hong Kong accroît ses achats (+2,8 %), confortant sa place de leader, les Japonais sont en retrait (-22,4 %).

Les ouvrages en perles, qui font seulement 1,4 % des recettes perlrières à l'export, passent de 135 millions de F CFP en 2015 à 93 en 2016, soit -32 %. Leurs principales destinations sont les États-Unis (43 %), la France (24 %) et Hong Kong (21 %).

Une commercialisation qui se structure

Les producteurs et négociants du secteur perlicole se sont rassemblés en une quinzaine de syndicats, associations et groupements d'intérêts économiques (GIE), afin de promouvoir la perle de Tahiti et de dynamiser sa commercialisation.

Les ventes aux enchères internationales à Tahiti, abandonnées un temps, ont repris depuis 2011, sous l'égide du GIE Poe O Rikitea, qui regroupe les deux tiers des producteurs. Les trois événements qu'il a organisés en 2016 ont généré un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de F CFP, en hausse de 10,8 % par rapport à 2015 (1,1 milliard de F CFP). Équivalent à 15 % de la valeur annuelle des exportations, il provient à 83 % d'une clientèle internationale¹.

Les professionnels de la perle de Tahiti participent également aux ventes internationales de Kobe (Japon) et de Hong-Kong, les principaux centres mondiaux de négoce de la perle de culture.

Une réforme structurelle du secteur perlicole

Adoptée en concertation avec les professionnels de la perliculture et le gouvernement, une nouvelle réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elle prévoit la création d'un conseil de la perliculture chargé d'instaurer un quota annuel de production globale², décliné par île et contrôlé par la Direction des ressources marines et minières (DRMM), ainsi que la mise en place de cartes professionnelles pour recenser les perliculteurs. En parallèle, elle leur concède le libre choix des produits à commercialiser. Les contrôles de qualité deviennent facultatifs, mais des certifications de qualité peuvent toutefois être proposées pour ceux qui souhaitent en faire un atout commercial.

¹ 38 % par une clientèle japonaise, 34 % par des acheteurs hongkongais, et les 11 % restants par des clients polynésiens.

² La surface totale exploitée est limitée à 10 000 hectares depuis 2010.

2. La pêche

LES EXPORTATIONS SE REPLIENT APRÈS UN PIC DÉCENNAL EN 2015

Troisième ressource propre du Pays, la pêche représente 11 % des recettes d'exportation de produits locaux (1,2 milliard de F CFP en 2016), grâce à la vente de poissons (92 % du total), principalement tournée vers les États-Unis, et de mollusques (8 %), majoritairement expédiés à Hong-Kong.

La production exportée est essentiellement issue de la filière hauturière, composée d'une flottille de 59 thoniers en 2016. Sur les dix dernières années, les volumes pêchés sont relativement stables (5 930 tonnes en moyenne de 2007 à 2016). En 2016, ils s'élevèrent à 5 638 tonnes (-10 % sur un an). Réalisé en partenariat avec l'Agence française de développement, un schéma directeur de la filière pour les dix prochaines années est en cours d'élaboration par le gouvernement, avec pour ambition de doubler la production en dix ans.

En marge de la pêche hauturière, coexistent une pêche côtière (2 713 tonnes en 2016¹), tournée vers le marché intérieur, et une pêche lagonaire, largement autoconsommée, estimée à 4 300 tonnes par an.

La Polynésie française possède un important potentiel de pêche grâce à sa zone exclusive économique de 5 millions de km². S'y côtoient la pêche industrielle (hauturière), tournée partiellement vers l'export, et la pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire.

La plus importante est la **pêche hauturière**, qui représente en moyenne 6 000 tonnes de production par an. Elle est constituée en 2016 d'une flottille de 59 thoniers palangriers, essentiellement utilisés pour la pêche fraîche. La production congelée représente 4 % de la production commerciale de la flotte palangrière en 2016, contre 20 % il y a dix ans. La désaffection vis-à-vis de cette méthode de pêche s'explique par la réticence des pêcheurs à participer à des campagnes pouvant durer plusieurs mois. Le thon est la principale espèce pêchée (84 % du tonnage en 2016, dont 57 % pour le germon, 17 % pour le thon jaune et 10 % le thon obèse), suivi du marlin (5 %), du thazard (4 %) et du saumon des dieux (2,5 %). Les poissons débarqués dans l'enceinte du marché d'intérêt public (MIT), au port de pêche de Papeete, sont pour la plupart vendus directement aux mareyeurs. Avec 208 tonnes, les quantités vendues aux enchères en criée représentent 3,7 % de la production débarquée en 2016. Néanmoins, les prix de vente retenus servent de référence au prix du marché local.

La **pêche côtière**, traditionnelle et artisanale, génère environ 3 000 tonnes annuelles. La production de la pêche côtière est exclusivement destinée au marché intérieur (ventes directes à destination des commerces d'alimentation et restaurants) et constitue une source d'autoconsommation locale non négligeable. La flottille comporte près de 400 *poti marara*², qui représentent plus de 80 % du tonnage pêché, ainsi que d'une quarantaine de bonitiers. Le thon, la bonite et le mahi mahi sont les principales espèces capturées.

Subvenant aux besoins alimentaires d'une part importante de la population, la **pêche lagonaire**, estimée à 4 300 tonnes par an, est composée à 80 % de poissons du lagon, à 15 % de petits pélagiques et à 5 % de fruits de mer (bénitiers, crabes, langoustes). À Tahiti, l'ensemble de la production est consommé localement et complété par du fret en provenance de l'archipel des Tuamotu.

¹ Direction des ressources marines et minières (DRMM), donnée provisoire au 28 avril 2017.

² Construits à l'origine pour la pêche des *marara* (poissons volants), les *poti marara* sont des bateaux à moteur d'une longueur de 5 à 8 mètres, adaptés à la pêche des poissons rapides de surface en haute mer.

Le soutien des pouvoirs publics

Le Pays a soutenu financièrement la construction de navires de pêche avec la création, en 2000, d'une société d'économie mixte *Tahiti Nui Rava'ai* (TNR) proposant aux professionnels des thoniers en location-vente¹.

Au-delà des dispositifs locaux et métropolitains de défiscalisation, les professionnels de la pêche sont exonérés de l'impôt sur les bénéfices, ainsi que des taxes sur les navires, les équipements de pêche et le carburant. Ils disposent aussi du soutien de fonds publics : le FIM (Fonds d'investissement à la mer) pour les achats d'équipement de pêche, et le Dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DSAP) pour la conservation des poissons pêchés (aide à la glace) et pour les exportations (aide au fret aérien, compensation de la perte de change).

Le secteur bénéficie également d'une assistance technique du Service de la Pêche, avec l'installation de dispositifs de concentration de poissons (DCP)² pour la pêche côtière.

Le statut de marin pêcheur, créé en 2012, permet l'affiliation au régime général des salariés de la Caisse de prévoyance sociale. Il permet l'adaptation du Code du travail aux spécificités du métier et instaure un « salaire plancher pêche ».

Une production en baisse en 2016

Production de la pêche (en tonnes)

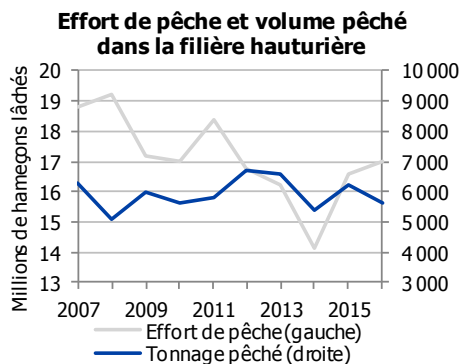
	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Production totale (en tonnes)	9 300	8 927	8 901	9 188	8 351*	-9,1 %
Pêche hauturière	6 018	5 807	5 390	6 237	5 638	-9,6 %
Pêche côtière	3 282	3 120	3 511	2 951	2 713*	-8,1 %

Source : Direction des ressources marines et minières (DRMM)

* Données provisoires au 28 avril 2017

Sur le segment de la **pêche hauturière**, le volume des captures est relativement stable sur les dix dernières années, variant autour d'une moyenne de 5 930 tonnes entre 2007 et 2016, bien que l'effort de pêche soit en diminution.

En 2016, le volume pêché est de 5 638 tonnes (-10 %) malgré un effort de pêche en légère progression (+2 %). Les rendements nominaux s'élevaient ainsi à 33 kilos pêchés pour 100 hameçons lâchés en moyenne (contre 38 kilos l'année précédente et 34 kilos il y a dix ans).



Sources : ISPF, IEOM

- ¹ La société, renflouée à plusieurs reprises suite à la crise traversée par la filière hauturière de 2001 à 2005, qui a fragilisé l'équilibre financier des armements, a finalement été mise en liquidation judiciaire en 2015. À noter que la plupart des navires, fabriqués en Chine, présentaient des fragilités voire des malfaçons préjudiciables à leur bonne exploitation.
- ² Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Leur partie inférieure, rapidement colonisée par des algues, est à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement. À fin décembre 2016, le parc de DCP compte 82 unités : 29 dans l'archipel de la Société, 32 aux Tuamotu-Gambier, 13 aux Marquises et 8 aux Australes.

La production de la **pêche côtière** est estimée à 2 713 tonnes en 2016 (-8 % sur un an) et provient essentiellement de l'archipel de la Société (73 %) et des Marquises (14 %)¹.

Des exportations essentiellement tournées vers les États-Unis

En 2016, les exportations de produits de la pêche (poissons, mollusques) apportent 1,25 milliard de F CFP à la Polynésie française.

Exportations de produits de la pêche (en millions de F CFP)						Variations	Part en
	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	2016
Poissons	1 312	1 035	1 141	1 489	1 149	-23 %	92%
dont : Poissons entiers frais	896	707	874	1 266	1 075	-15 %	93,5%
Filets de poissons*	364	314	225	183	66	-64 %	5,7%
Poissons entiers congelés	48	12	39	39	8	-80 %	0,7%
Poissons séchés ou fumés	4	2	2,2	0,8	0,7	-11 %	0,1%
Mollusques	262	55	77	75	100	+32 %	8%
Total produits de la pêche	1 574	1 090	1 218	1 564	1 249	-20 %	100%

Source : ISPF * Filets congelés et frais

Après un pic décennal en 2015, les exportations de poissons sont en baisse et retrouvent leur niveau de 2014 : elles s'établissent à 1,15 milliard de F CFP (-23 % sur un an) pour 1 215 tonnes expédiées (-31 % sur un an).

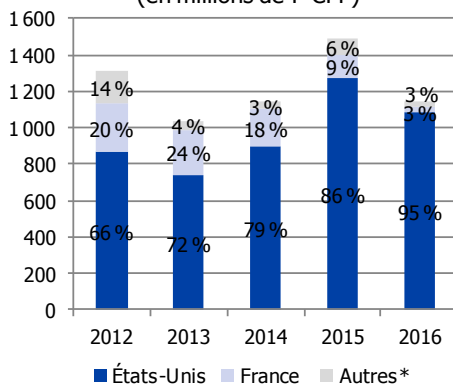
Elles sont essentiellement constituées de poissons entiers frais (93,5 % des exportations de poissons en valeur) et, dans une moindre mesure, de poissons en filets (5,7 %). La part des exportations de poissons entiers congelés et de poissons transformés reste négligeable.

Premier client de la pêche locale, les États-Unis concentrent 95 % des exportations de poissons (1,09 milliard de F CFP en 2016), principalement sur le segment du frais. La part de la France est en forte baisse, seulement 3 % en 2016 (20 % en 2012), exclusivement pour des poissons en filets, les achats de poissons entiers ayant drastiquement diminué.

À la marge, les autres importateurs récurrents sont les Samoa américaines (7 millions de F CFP en 2016, contre 21 millions en 2012), le Japon (4 millions en 2016, contre 127 millions en 2012) et le Chili (4 millions en 2016, contre 19 millions en 2012). Depuis 2015 et 2016, la Belgique fait partie des cinq principaux importateurs (14 millions de F CFP en 2016).

Représentant 8 % (100 millions de F CFP) des exportations de produits de la pêche en 2016, les mollusques (bêches de mer, bécitiers) sont surtout expédiés à Hong-Kong (68 %), aux États-Unis (21 %) et en France (6 %).

Exportations de poissons par pays de destination (en millions de F CFP)



Source : ISPF; hors poissons vivants d'ornement

¹ Direction des ressources marines et minières (DRMM), données provisoires au 28 avril 2017.

Perspectives de développement du secteur

Un schéma directeur du développement sur 10 ans de la pêche hauturière est en cours d'élaboration par le Pays, en collaboration avec les professionnels du secteur et avec l'appui technique et financier de l'Agence française de développement. L'ambition affichée est de doubler à terme la production. Différents scénarios sont envisagés : consolidation de la flotte actuelle pour la pêche fraîche du thon germon, diversification saisonnière vers l'espadon, nouvelle tentative de développement de la pêche congelée, mise en place d'une pêche par surgélation à l'instar de la flotte asiatique.

Afin d'accompagner la mise en chantier de nouveaux thoniers, une loi de Pays, adoptée en décembre 2016, a relevé à 70 % (au lieu de 40 % précédemment) le taux du crédit d'impôt pour l'achat de bateaux de pêche construits localement.

Parmi les perspectives du secteur, est également évoquée l'obtention du label de qualité MSC (Marine Stewardship Council) pour la flotte palangrière, afin de promouvoir les exportations de la pêche vers d'autres régions (en particulier l'Europe) et d'autres segments (les détaillants) qui exigeraient cette certification. Le secteur envisage en outre un développement local des activités de transformation et de conditionnement des produits, afin d'augmenter la valeur ajoutée produite dans le Pays et réduire les coûts de fret¹.

3. La crevetticulture et la pisciculture

Marginales par rapport aux revenus de la perliculture et de la pêche, des activités d'élevage de crustacés et de poissons se développent. Il s'agit essentiellement d'élevages de crevettes, de poissons destinés à la consommation et de poissons d'ornement.

Les pouvoirs publics soutiennent la filière par des activités de recherche, de veille zoosanitaire et d'approvisionnement des entreprises en post-larves par le biais du Centre technique aquacole (CTA) de Vaiaro (Tahiti), créé en 2012². Sa gestion a été confiée à la coopérative des aquaculteurs de Polynésie française (CAPF), qui rassemble une dizaine d'entreprises et assure par ailleurs la gestion d'une centrale d'achat d'aliments.

2.1 LA CREVETTICULTURE

La souche polynésienne de crevettes, dites « crevettes bleues », a la particularité, rare au niveau mondial, d'être exempte de toute maladie à déclaration obligatoire auprès de l'Organisation mondiale de la Santé. En 2016, la production en bassin est assurée par trois fermes et, pour pallier l'absence de foncier disponible, une technique d'élevage en cage en lagon est en cours d'expérimentation.

¹ Le conditionnement (écaillage, vidage, filetage, désarêtage) réduit de 50 % le poids du produit.

² Cofinancé par le Pays et l'État, le centre gère des écloséries de post-larves (crevettes et poissons) et assure l'élevage de juvéniles jusqu'à leur transfert aux fermes productrices.

En hausse continue depuis 2009, la production locale de crevettes a atteint 102,6 tonnes en 2016 (+10 %). Pour satisfaire la demande locale, elle est complétée par des importations. Mais, celles sont en net repli (74 tonnes en 2016 contre 220 tonnes en 2015 et 600 tonnes en 2010), suite au renforcement de la réglementation mise en place en 2010 pour protéger les crustacés des risques de virus¹.

Production et importations de crevettes (en tonnes)								Variations
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
Production locale (élevage)	39	54	71	79	89	93	103	+10,2 %
Importations	600	36	189	282	397	220	74	-66,6 %

Sources : Direction des ressources marines et minières (DRMM), ISPF

2.2 LA PISCICULTURE

La filière piscicole demeure embryonnaire. Les différentes tentatives d'élevage de poissons, tels que le *loup tropical*, le *poisson-lune* ou le *moi*, engagées depuis la fin des années 1980, se sont arrêtées avant 2009.

La production de poissons d'élevage a repris en 2012, avec la mise en place d'unités de production de *paraha peue* (*platax orbicularis*), poisson à haute valeur ajoutée à la qualité gustative reconnue. La principale difficulté des éleveurs est la maîtrise de la mise en cage des alevins, au cours de laquelle le taux de mortalité est élevé. La production s'élève à 22,6 tonnes en 2016 (-1,3 % sur un an).

Activité de niche tournée vers les marchés extérieurs, l'élevage de poissons destinés à l'aquariophilie est mené à partir de post-larves prélevées dans les lagons. En 2016, les exportations ont représenté 36,8 millions de F CFP en 2016 (+6,5 % sur un an), principalement à destination des États-Unis (64 %), de Hong-Kong (18 %) et de la France (10 %).

LE PROJET DE FERME PISCICOLE À HAO

La Polynésie française et la société chinoise Tian Rui international ont signé en 2014 une convention pour le développement d'une unité de production aquacole à Hao. La société s'est constituée localement en octobre 2014, sous le nom de Tahiti Nui Ocean Foods. À terme, les investisseurs projettent l'exportation de 50 000 tonnes de poissons d'élevage vers le marché chinois. L'investissement global, qui comprend une chaîne complète d'opération et de transformation (écloserie, institut de recherche, usine de conditionnement), est estimé à 84 milliards de F CFP. Une étude de l'impact environnemental du projet a été présentée par Tahiti Nui Ocean Foods en mars 2016 et les différents permis de construire ont été délivrés au cours de l'année 2016. Des travaux préparatoires (construction d'une digue de protection) sont menés depuis fin 2016 et les travaux de terrassement devraient débuter en 2017. La construction de la ferme elle-même, d'une durée estimée à deux ans, doit faire l'objet d'appels d'offres.

¹ Suite à l'arrêté n° 317 CM du 12 mars 2010, les crustacés crus ne peuvent être importés que s'ils proviennent de zones indemnes de maladies à déclaration obligatoire auprès de l'Organisation mondiale de la Santé.

Section 4

L'industrie et l'artisanat

UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE CONTRASTÉE

En 2016, le chiffre d'affaires des entreprises industrielles a légèrement reculé (-0,6 %). Les bons résultats de l'industrie extractive n'ont pas compensé la baisse enregistrée pour les sociétés de production et distribution d'électricité, gaz et eau et celles de l'industrie manufacturière. En revanche, l'emploi dans le secteur est en hausse de 1 % sur un an, à fin novembre. Le nombre d'entreprises artisanales a fortement progressé en 2016 (+12,9 %).

1. L'industrie

Le secteur industriel, essentiellement localisé aux îles du Vent, contribuait à hauteur de 9 % à la formation du PIB en 2013, selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF. En 2016, il représente 12 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la TVA et emploie 8 % de l'effectif salarié du secteur marchand à fin novembre.

Son développement fait face à des contraintes structurelles : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle et une forte dépendance vis-à-vis des matières premières et des produits énergétiques importés.

Un tissu de petites et moyennes entreprises

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 89 % des 2 536 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2016 emploient deux salariés au maximum et seuls 102 établissements ont au minimum 10 salariés.

Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (95 %), parmi lesquelles figurent l'industrie agroalimentaire (22 %), l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (17 %) et l'industrie du bois, du papier et de l'imprimerie (8 %).

En 2016, 217 entreprises ont été créées dans l'industrie (soit 7 % du nombre total de créations d'entreprises), essentiellement dans l'industrie manufacturière (98 %).

Au total¹, le nombre d'entreprises industrielles en activité a progressé de 3,2 % en 2016, passant de 2 457 en 2015 à 2 536. Les entreprises du textile, habillement, cuir et chaussures ont enregistré les plus fortes hausses (+20 unités).

¹ Compte tenu des fermetures et réactivations d'entreprises.

Caractéristiques des entreprises industrielles, par nature d'activité

	Nombre d'entreprises actives au 31/12/2016	Variations 2016/2015	Chiffre d'affaires en 2016 (millions de F CFP)	Variations 2016/2015
Industrie manufacturière, dont	2 421	3,7 %	65 271	-0,7 %
Industrie agroalimentaire	561	1,4 %	36 748	-1,0 %
Métallurgie et travail des métaux	81	0,0 %	5 495	-4,7 %
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	214	4,9 %	3 226	2,9 %
Fabrication de matériel de transport	76	8,6 %	1 778	-4,1 %
Industrie chimique	45	9,8 %	3 394	1,4 %
Textile, habillement, cuir et chaussure	419	5,0 %	1 693	11,8 %
Autres industries manufacturières	1 025	3,9 %	12 937	-0,6 %
Industrie extractive	39	-13,3 %	2 079	23,2 %
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	76	-1,3 %	34 942	-1,4 %
Total industrie	2 536	3,2 %	102 291	-0,6 %

Source : ISPF - RTE, CPS, Service des contributions

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

Chiffre d'affaires en baisse dans l'industrie

Les industriels ayant répondu à l'enquête de conjoncture de l'IEOM, sont satisfaits de leur activité en 2016, avec des prévisions d'investissement et d'embauche en hausse. À fin novembre 2016 (derniers chiffres disponibles), l'emploi dans le secteur a légèrement augmenté (+1 %) en un an, pour atteindre 4 732 salariés.

Pour autant, le chiffre d'affaires dégagé par les entreprises industrielles a reculé de 0,6 % pour s'établir à 102,3 milliards de F CFP en 2016. Les bons résultats des sociétés de l'industrie extractive (+391 millions de F CFP) n'ont pas compensé les baisses enregistrées pour les sociétés de production et distribution d'électricité, gaz et eau (-497 millions de F CFP) et de l'industrie manufacturière (-493 millions de F CFP). Concernant l'évolution de ces dernières, ce sont l'industrie agroalimentaire (-389 millions de F CFP) et l'industrie de la métallurgie et du travail des métaux (-273 millions de F CFP) qui y ont contribué.

Une politique volontariste de soutien à la production locale

Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL s'applique à une liste déterminée de produits dont le taux varie entre 9 % et 82 %.

Les investissements industriels peuvent aussi bénéficier du dispositif de défiscalisation nationale et locale lorsqu'ils sont profitables au développement économique et social du Pays. Les montages financiers structurés mis en œuvre permettent de réduire le coût des investissements de 20 à 40 %.

2. L'artisanat

À la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur de l'artisanat est dominé par l'artisanat traditionnel.

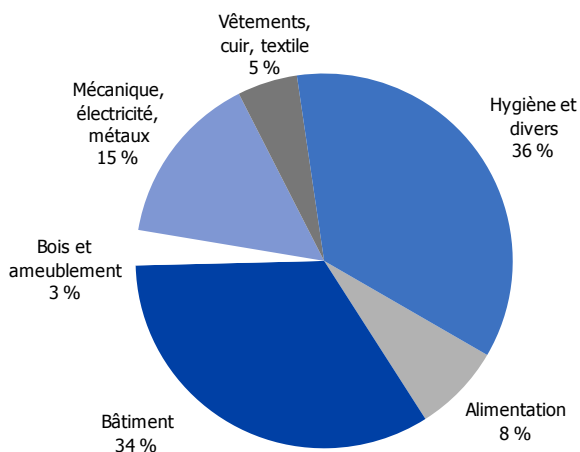
L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à cerner, car nombre de ses représentants ne payent pas de patente ou bien exercent leur activité au sein d'associations. À fin 2016, le Service de l'artisanat recense 562 associations, regroupant 2 357 artisans, dont 61% ont plus de 35 ans.

Bien que les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent concentrent respectivement 40 % et 21 % des artisans de la Polynésie française, l'artisanat traditionnel est particulièrement présent dans les archipels, car pourvoyeur de revenus, notamment aux des Australes et aux Marquises.

Prédominance des entreprises artisanales dans les îles du Vent

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une hausse de 12,9 % du nombre d'entreprises artisanales en 2016 (9 709 contre 8 600 en 2015). Toutes les spécialités professionnelles y ont contribué, notamment celles du bâtiment (+365 unités).

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité en 2016



Source : CCISM

La répartition géographique souligne la prédominance des îles du Vent (83 % du total) où 951 nouvelles entités ont été créées en 2016.

Pérennité des mesures de soutien à l'artisanat traditionnel

Le Service de l'artisanat a mis en place un véritable statut d'artisan avec la création d'une carte professionnelle de l'artisan en 2009, permettant une reconnaissance du métier et un recensement des professionnels répondant à des critères définis par les textes ainsi que la nature des matières premières utilisées. Il a également créé quatre logos, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et *tifaifa*¹) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets. En 2016, le nombre de cartes d'artisans s'élève à 786, dont 22 attribuées au cours de l'année.

Le gouvernement polynésien apporte également son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, participant financièrement à l'organisation de salons et d'expositions. En 2016, vingt manifestations artisanales ont bénéficié d'un soutien logistique et financier (40 millions de F CFP), générant un chiffre d'affaires de 193 millions de F CFP, en baisse de 1,1 % par rapport à 2015 (217 millions de F CFP).

De plus, deux manifestations n'ayant disposé d'aucune aide du Pays ont totalisé un chiffre d'affaires de 899 000 F CFP.

Enfin, les sept centres artisanaux en activité et les cinq points de vente touristiques ont engrangé un chiffre d'affaires total de 34 millions de F CFP.

¹ « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousus à la main.

Section 5

L'énergie, l'eau et le traitement des déchets

DES OBJECTIFS AMBITIEUX À HORIZON 2030

En 2016, la part des hydrocarbures dans la production d'électricité en Polynésie française reste majoritaire (62 %), mais diminue peu à peu, au profit de l'hydroélectricité (36 % de la production), la part du solaire demeurant minoritaire (2 %). Cette évolution s'inscrit dans le cadre du plan 2015-2030 de transition énergétique de la Polynésie française, qui promeut le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables.

En 2016, près de 20 % des communes, regroupant 54 % de la population polynésienne, fournissent de l'eau potable. Mais moins d'une sur dix dispose d'un système de traitement des eaux usées effectif. Quant à la gestion des déchets, elle souffre de l'insuffisance du tri sélectif, opéré dans seulement la moitié des communes.

Face au retard des communes dans ces domaines qui bénéficient du soutien du Fonds européen de développement et du Contrat de projets, les échéances de mise en place ont été reportées au 31 décembre 2024.

1. L'énergie

En Polynésie française, la production d'électricité est issue pour les deux tiers des hydrocarbures. Le tiers restant provient de l'hydroélectricité et marginalement du photovoltaïque. Dans la loi du Pays n°2013-27 du 23 décembre 2013, l'objectif est d'atteindre une part de 50 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2020.

Une convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique de la Polynésie française a été signée entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour financer les études de faisabilité et les formations, assurer un soutien technique aux projets d'investissements, et mettre en place des actions de sensibilisation. Son enveloppe globale, 1,15 milliard de F CFP sur cinq ans, est apportée à parts égales par le Pays et l'État.

1.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ¹

Depuis la loi n°2013-28 du 23 décembre 2013, la production d'électricité est libre. Toute installation d'une unité de production inférieure à 100 KW à Tahiti ou 50 KW dans les autres îles doit être déclarée au Service de l'énergie et des mines. Pour celles au-delà, une autorisation est nécessaire, délivrée après avis de la commission de l'énergie². La distribution d'électricité relève de la compétence du Pays ou des communes. Celles-ci assurent ce service en régie ou le délèguent au secteur privé par concession. Le principal producteur et distributeur est toujours Électricité de Tahiti (EDT), filiale du groupe Engie, qui exploite deux centrales thermiques à Tahiti (Papeete, Punaauia) et 21 mini-centrales hydrauliques (Tahiti, Marquises).

¹ Données disponibles uniquement pour Tahiti, qui représente près de 80 % de la production et la consommation du Pays.

² D'après l'arrêté n°295 du 24 février 2014, elle est composée des ministres en charge de l'énergie, de l'économie, de l'environnement et de l'équipement, ainsi que d'un membre de l'Assemblée de Polynésie française.

Structurellement élevé en raison de l'isolement des territoires et de l'exiguïté des réseaux, le prix de vente de l'électricité est réglementé. Dans le cadre du plan de transition énergétique, son mode de calcul a été revu¹, ce qui a induit une baisse moyenne de 5,3 % des tarifs.

Le transport de l'électricité est effectué par la société de Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP)², qui perçoit une redevance versée par EDT pour financer le réseau d'acheminement. Conformément à son programme d'investissements structurants, elle a entrepris en 2017 l'installation d'un réseau de transport haute tension destiné à désenclaver la côte est de Tahiti³. Cet investissement de 4,2 milliards de F CFP est fait avec un apport de 2,5 milliards de F CFP du Contrat de projets et sur fonds propres, grâce à une revalorisation de plus de 40 % du tarif de transport de l'électricité.

En juillet 2016, l'avant-projet du futur code de l'énergie a été présenté au comité de suivi du plan de transition énergétique ; afin de garantir la transparence du secteur, il prévoit que chaque activité (production, distribution, transport) soit dotée d'un statut juridique distinct et que la TEP devienne l'unique acheteur de l'énergie.

La production d'électricité progresse de 1,8 % en 2016, grâce à l'hydroélectricité (+10,2 %), servie par d'abondantes précipitations au premier semestre⁴. Ainsi, la part du thermique diminue à un plus bas historique, 55 % (41 % pour l'hydraulique). Sur l'ensemble de l'année, elle est de 62 %, en retrait par rapport à 2015 (65 %). Le photovoltaïque, exploité depuis 2011, demeure marginal (2 %). Dans les autres îles, c'est l'électricité thermique qui prédomine.

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kWh)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015	Ventilation 2016
Production	533	515	503	502	511	+1,8 %	100 %
- thermique	367	360	327	324	316	-2,5 %	62 %
- hydroélectrique	159	149	167	167	184	+10,2 %	36 %
- photovoltaïque	6,1	6,7	9,7	10,7	10,9	+2,1 %	2 %
Ventes	489	472	470	470	479	+1,9 %	
Nombre total d'abonnés	60 011	61 325	61 980	62 754	63 635	+1,4 %	

Source : EDT

Stable en 2015, la consommation d'électricité s'accroît (+1,6 %) avec le nombre d'abonnés (+1,4 %) et l'amélioration de la situation économique. La moyenne tension reprend légèrement (+0,6 % après -0,9 % en 2015) et la basse tension s'accélère (+2,6 %, après +0,9 %).

¹ Depuis mars 2016, EDT ne dispose plus des tarifs subventionnés du Fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) : le prix du carburant (qui représente environ 28 % du montant du kWh) influe désormais directement sur le prix de l'électricité.

² La TEP est une société d'économie mixte détenue par le Pays (51 %), EDT (39 %), la Socredo (5 %) et l'AFD (5 %). Elle gère sur l'île de Tahiti un réseau de 250 km de lignes de moyenne et haute tension.

³ À l'horizon 2020, il permettra également de fermer la centrale thermique de Vairaatoa, située en plein cœur de Papeete et âgée de 55 ans.

⁴ À la station météorologique de Faa'a, les précipitations ont atteint 1 834mm en 2016 contre 1 242 en 2015, soit +48 %.

1.2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le relief est déterminant dans le choix des sources d'énergie renouvelable. L'hydroélectricité convient aux îles hautes, tandis que pour les atolls, c'est le solaire qui est le plus adapté¹. Pour répondre à l'objectif affiché par le gouvernement d'atteindre 50 % d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2020, il mise sur le développement de l'hydroélectricité.

Le solaire, en croissance rapide sur les cinq dernières années, a désormais atteint un palier, qui ne peut être franchi sans mettre en place des technologies de lissage et de stockage de l'énergie. D'autres technologies comme le SWAC (refroidissement par eaux profondes) sont adoptées, mais elles sont encore réservées aux projets d'envergure.

En décembre 2015 le code des impôts a été révisé afin d'accompagner l'émergence des énergies renouvelables : désormais, les sociétés qui en produisent voient leur taux d'impôt sur les sociétés abaissé à 20 % contre 25 à 45 % pour les autres, et la période d'exonération « entreprise nouvelle » est allongée à 4 ans, au lieu de 2 ans.

L'hydroélectricité, principale source d'énergie renouvelable

Avec 36 % de la production en 2016, l'hydroélectricité est la principale alternative à l'énergie thermique. Sa production est assurée par la société Marama Nui, filiale de la société EDT.

À Tahiti, les centrales hydroélectriques sont réparties sur cinq vallées (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Leur capacité de production moyenne annuelle est de 156 millions de kWh² grâce à une puissance installée totale de 46,4 MW.

Aux îles Marquises, à Hiva Oa et Nuku Hiva, EDT exploite six aménagements hydroélectriques. Ils totalisent en moyenne une production annuelle de 3 millions de kWh, soit 35 % de la production d'énergie de ces deux îles, pour une puissance installée totale de 1,2 MW. Par ailleurs, en juin 2016, a été inaugurée une centrale hydroélectrique hybride à Hanavave (Fatu Hiva).

Dans l'optique de valoriser le potentiel hydraulique, il a été décidé de construire un nouveau barrage, d'une capacité de production estimée à 24 millions de kWh/an, dans la vallée de la Vaiiha (Faaone, Tahiti), choisie pour son intense pluviométrie (7 500 mm/an en moyenne). Le chantier, d'un budget de près de 5 milliards de F CFP, devrait prochainement démarrer, les riverains ayant levé leur opposition. Il existe un autre projet de centrale hydraulique, par captage au fil de l'eau, dans la vallée de la Vaitepiha (Tautira, Tahiti) ; mais il se heurte encore à la réticence des propriétaires fonciers.

L'énergie solaire, un essor rapide

Encouragée par les pouvoirs publics au début de la décennie, l'énergie solaire a crû significativement. Sa part dans la production électrique est passée de 0,8 % en 2011 à 2,1 % en 2016.

¹ Rapport de l'AFD « Énergies renouvelables dans les îles du Pacifique : état des lieux et projets exemplaires », octobre 2014.

² Production annuelle moyenne depuis la mise en service des ouvrages (Rapport annuel 2014 de Marama Nui).

La mise en place d'un tarif d'achat attractif, combinée aux dispositifs de défiscalisation métropolitaine et locale en 2009, a permis un développement rapide du parc de production photovoltaïque privé. Il s'est toutefois ralenti à partir de 2011, suite à l'alignement des prix payés sur celui du coût de production de l'énergie thermique et la fin du dispositif national de défiscalisation. En 2015, la capacité totale production photovoltaïque avoisinait les 25 MWc¹, dont plus de 90 % sur Tahiti, avec environ 1 500 installations. En 2016, deux importants projets ont été autorisés, celui du centre commercial Carrefour à Arue, à Tahiti (puissance de 817 kWc) et celui de la future ferme piscicole de Hao, aux Tuamotu (1MWc).

Les centrales hybrides solaires et thermiques, particulièrement adaptées aux îles isolées, ont été depuis le début des années 2000 implantées aux Tuamotu. En janvier 2017, Manihi a démarré les travaux d'installation de la sienne.

Mais le solaire voit son développement ultérieur conditionné à la mise en place de systèmes de stockage et de lissage de la production d'électricité. En effet, au-delà d'un seuil de 30 % de source énergétique aléatoire injectée, la stabilité du réseau électrique est menacée. C'est la raison pour laquelle le plan de transition énergétique 2015-2030 a prévu un investissement de près d'un milliard de F CFP pour y remédier.

L'éolien, peu adapté au climat polynésien

L'énergie éolienne, expérimentée aux Australes (Rurutu) de 1991 à 2008, et aux Tuamotu (Makemo), s'est révélée peu probante, en raison de la faiblesse relative de la vitesse moyenne annuelle des vents en Polynésie française, des risques cycloniques ainsi que des coûts de maintenance élevés du matériel.

L'exploitation des ressources marines, un potentiel en développement

Le *SWAC* (Sea Water Air Conditioning), qui utilise l'eau froide des profondeurs de l'océan (800-1 000 m) pour alimenter le circuit d'eau douce de la climatisation de grands bâtiments, est actif à l'hôtel Intercontinental de Bora Bora depuis 2006 et l'hôtel The Brando situé sur l'atoll de Tetiaroa depuis 2014. Ce procédé est également envisagé pour le centre hospitalier de Taone (Papeete).

D'autres solutions, encore au stade expérimental, sont envisagées. L'énergie houlomotrice a été testée en 2008, sur la côte ouest de Tahiti (Papara), puis en 2011, à Tetiaroa. Par ailleurs, l'IFREMER a mené une étude sur les hydroliennes², en partenariat avec l'ADEME, aux Tuamotu (Hao en 2011, Manihi et Takaroa depuis décembre 2015). Enfin, le groupe français DCNS, spécialisé dans l'industrie navale militaire et les infrastructures sous-marines, a proposé d'investir en Polynésie française dans l'énergie thermique des mers (ETM)³.

¹ Le kilowatt crête correspond à la puissance de pointe, c'est-à-dire la puissance électrique maximale susceptible d'être fournie par un panneau solaire exposé dans des conditions de température et d'ensoleillement standard.

² Il s'agit de turbines qui exploitent l'énergie des courants. Elles peuvent être immergées ou à la surface de l'eau.

³ L'ETM utilise la différence de température entre l'eau de surface, à 25°, et l'eau profonde, à 5°, pour produire de l'électricité. Elle n'est évidemment exploitable qu'en zone tropicale.

2. L'eau

Pour les îles hautes, privilégiées en pluies et réserves naturelles, l'approvisionnement en eau est réalisé par des techniques diverses (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources). Les atolls, moins avantagés, ne peuvent que collecter les eaux pluviales dans des citernes, prélever dans les lentilles d'eau douce ou dessaler l'eau de mer par osmoseur.

Depuis l'adoption du dernier statut d'autonomie en 2004, la responsabilité des communes dans la gestion de l'eau a été renforcée. La situation tend à s'améliorer, mais demeure insatisfaisante : l'eau potable est encore loin d'être une généralité et les eaux usées, insuffisamment traitées, en ajoutent à la pollution des rivières et des lagons. De ce fait, la qualité des eaux de baignade est directement impactée, surtout à Tahiti, en zone urbaine et aux embouchures de rivière. Les inondations exceptionnelles du premier trimestre 2017 aux îles du Vent et les dégâts importants occasionnés font apparaître la fragilité des équipements publics en place au regard des besoins.

Les échéances imposées aux communes pour la mise en place d'un service d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, initialement fixées à fin 2015 et fin 2020, ont dû être repoussées à 2024¹.

Dans le Contrat de projets 2015-2020², une enveloppe de 12 milliards de F CFP a été prévue pour les projets d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets. La programmation au titre de l'exercice 2017 arrêtée lors du dernier comité de pilotage a retenu 6 projets d'un montant global de 1,1 milliard de F CFP, dont 5 portant sur les réseaux hydrauliques.

2.1 LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le plus souvent, les communes confient la gestion de l'eau potable à des syndicats intercommunaux (Punaauia à Tahiti) ou à des sociétés privées (Polynésienne des Eaux³) ou mixtes par concession ou affermage⁴ (Bora Bora, Moorea et Papeete).

En 2016, plus de 40 % de la population polynésienne n'a pas accès à l'eau potable ; seules sept communes sur quarante-huit⁵ en servent à leurs administrés. Aux Tuamotu, onze atolls possèdent une centrale de production d'eau potable, par osmoseur ou par récupération des eaux de pluie.

¹ Par modification du Code général des collectivités territoriales en mars 2015, conditionnée à l'obligation d'établir, au plus tard fin 2019, un plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau.

² Il fait suite au Contrat de projets 2008-2014, qui avait consacré une enveloppe de 7,8 milliards de F CFP à l'alimentation en eau potable et de 4,2 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées.

³ Filiale du groupe Suez Environnement, la Polynésienne des Eaux (ex-SPEA) est spécialisée dans les métiers de l'eau et de l'assainissement en Polynésie française. Elle gère 67 sites de captage d'eau et 32 stations de traitement des eaux usées.

⁴ Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

⁵ À Tahiti, en zone urbaine (Papeete, Pirae, Arue, Faaa, Punaauia) et Papara, Bora Bora.

2.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Bien que les communes en soient responsables, l'assainissement des eaux usées est encore très largement aux mains des particuliers¹ (fosses septiques, mini-stations d'épuration collectives) et globalement inefficace. À ce jour, il n'existe encore en Polynésie française que trois réseaux collectifs, à Bora Bora, à Punaauia (côte ouest de Tahiti) et à Papeete, depuis septembre 2016.

Grâce à l'appui financier du Contrat de développement 2000-2003, les zones les plus peuplées et les plus touristiques ont été favorisées. Bora Bora, la première commune, intégralement équipée depuis 2006, dispose en outre d'une unité de recyclage qui permet l'arrosage des jardins et parcelles cultivées. Punaauia², pour sa part, a depuis 2001 une station d'épuration à laquelle les hôtels ont été prioritairement raccordés, puis les particuliers.

À Papeete, le chantier du réseau, dont les premières études ont démarré en 2008, a progressé avec le 10^e FED, qui a apporté 2,2 milliards de F CFP. La station d'épuration de Fare Ute, inaugurée en septembre 2016, permet le retraitement d'une partie des eaux rejetées par le centre-ville. Elle aura coûté 4 milliards de F CFP et on estime à 8 milliards de F CFP le budget nécessaire pour achever le raccordement de la ville. Pour l'heure, sa capacité est de 3 500 m³ d'eaux rejetées par jour (soit celle de près de 12 000 habitants) et pourrait atteindre 14 000 à terme.

La réalisation du programme d'assainissement de la zone touristique de Haapiti (Moorea) a commencé avec la livraison en 2006 d'un réseau de collecte et d'un émissaire sous-marin pour s'achever en 2011, à la livraison de la station d'épuration. Suite aux dysfonctionnements de l'émissaire, amplifiés depuis le passage du cyclone Oli en 2010, le Pays s'est retourné contre les sociétés responsables qui ont bâti le réseau pour vice de construction.

Les communes de Pirae et Arue, situées à l'est de Papeete, se sont regroupées en 2010 en un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) afin de mutualiser de futures installations. Suite aux études préliminaires menées en 2014, sont évoqués, soit l'édification d'une unité de traitement, soit le branchement à la station de Fare Ute. Quelle que soit l'option choisie, l'assainissement collectif des deux communes devrait coûter entre 5 et 6 milliards de F CFP.

3. La gestion des déchets

Une responsabilité des communes, un soutien financier du Pays et de l'État

Depuis la loi organique de 2004³, la collecte et le traitement (valorisation, élimination) des déchets ménagers et végétaux, à l'exception des déchets toxiques⁴, relèvent de la responsabilité des communes. Préalablement fixée au 31 décembre 2011, l'échéance de mise en place d'une gestion effective de ces déchets a été repoussée au 31 décembre 2024, compte tenu de leur retard.

¹ Selon les données du dernier recensement de la population, seules 17 % des résidences principales étaient raccordées à une évacuation collective en 2012.

² Punaauia, qui a lancé son programme avant 2004, a pu bénéficier des financements du 10^e FED et du Pays.

³ Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut de la Polynésie française.

⁴ Tels que les huiles, piles, batteries, médicaments. Leur gestion est de la compétence du Pays.

Les communes bénéficient du soutien financier de l'État et du Pays : la gestion des déchets fait partie des quatre axes du Contrat de projets 2015-2020 destiné aux investissements communaux¹. Les projets retenus sont financés à hauteur de 85 % à 95 % par l'État et par la Polynésie française, de manière paritaire, et de 5 % à 15 % par les communes. Trois des sept projets programmés au titre de l'exercice 2015 (aucun en 2016) ont concerné la gestion des déchets². Par ailleurs, dans le cadre d'une convention 2015-2020, le Pays et l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) consacrent chacun 156 millions de F CFP sur cinq ans pour la consolidation de la politique de gestion des déchets et le soutien à des opérations structurantes.

Toutes les communes des îles du Vent, hormis Faa'a, ont transféré au syndicat mixte Fenua Ma la compétence de la gestion de leurs ordures ménagères (activités et équipements de transfert, stockage, tri, valorisation). Celui-ci propose aussi d'en assurer la collecte et de gérer les déchets végétaux. Le Pays y est également adhérent, pour la gestion des déchets toxiques, qui relèvent de sa compétence. Les communes des îles Sous-le-Vent en sont clientes pour la gestion d'une partie de leurs déchets.

Une production de déchets importante

Selon le rapport *l'état de l'environnement en Polynésie française en 2014* de la Direction de l'Environnement (DIREN), la production annuelle de déchets en Polynésie française est estimée à 147 000 tonnes en 2013³, soit 544 kg par habitant et par an (contre 400 kg en France hors DOM), dont près des trois quarts à Tahiti.

La majorité des déchets sont des ordures ménagères brutes⁴ (83 000 tonnes, soit 347 kg par habitant), principalement issues des îles du Vent (66 %) et des îles Sous-le-Vent (18 %). Les déchets ménagers issus du tri sélectif, évalués seulement dans l'archipel de la Société et des Gambier où des collectes sont organisées, représentent 37 600 tonnes, soit un quart des déchets produits.

À Tahiti, le gisement théorique de déchets de papier, carton, plastique et aluminium produits annuellement par habitant est estimé à 140 kg annuels pour la zone urbaine (Papeete), 74 kg pour les zones semi-urbaines (Nord-Est de l'île) et 57 kg par habitant pour les zones rurales⁵. Pour le verre, il est évalué à 16 kg annuels par habitant.

¹ Voir chapitre II, section 3 : *Les politiques et finances publiques*. Le Contrat de Projets 2015-2020 consacré aux investissements communaux concerne les projets liés à l'adduction en eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des déchets et la protection des populations face aux risques climatiques.

² Le projet d'extension du Centre d'enfouissement technique (CET) de Bora Bora (d'un coût 334 millions de F CFP), la conduite d'une étude pour la mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers à Raivavae (32 millions de F CFP), et l'acquisition de camions-bennes à ordures dans la commune tahitienne de Punaauia (0,5 million de F CFP).

³ Dernières données disponibles.

⁴ Contenu non trié des poubelles, par opposition aux déchets issus du tri sélectif (verre, emballages).

⁵ Source : Fenua Ma, selon l'étude de caractérisation des déchets réalisée en 2011 auprès des communes adhérentes.

La collecte et le traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères brutes est organisée en porte à porte sur l'ensemble des îles du Vent, ainsi qu'à Rangiroa et Fakarava (Tuamotu), et, pour les autres archipels, de manière partielle, uniquement sur les îles principales. Seules quelques communes ont ouvert des déchetteries aménagées, avant la redirection des déchets vers des centres d'enfouissement techniques (CET). Dans les archipels éloignés, les décharges sauvages prédominent. Fortement exposées aux risques climatiques, elles provoquent des nuisances sanitaires et environnementales en contaminant notamment les lentilles d'eau douce et les zones de culture.

La collecte sélective (installation de bacs verts de recyclage) est présente uniquement dans l'archipel de la Société et partiellement dans les îles Gambier. La collecte du verre et des déchets toxiques, mise en place à partir de 2003, se fait au moyen de points d'apports volontaires (PAV). À Tahiti et Moorea, on dénombre 80 bornes de collecte pour le verre, une quarantaine pour les huiles et les batteries et 170 pour les piles. Le taux de captage des déchets des bacs verts et du verre, défini comme le rapport entre la quantité collectée et le gisement théorique maximal produit annuellement par habitant, est estimé à 45 % en moyenne aux îles du Vent en 2016¹. Les déchets végétaux et le verre sont valorisés localement², tandis que les autres déchets issus de la collecte sélective sont triés et compactés avant d'être exportés³ en vue de leur recyclage. Les carcasses de voitures, collectées depuis 2005, sont également exportées en Nouvelle-Zélande pour être recyclées.

LES PRINCIPAUX CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les déchets en provenance des îles du Vent⁴ issus du tri sélectif (à l'exception du verre et des déchets toxiques) sont dirigés vers le **Centre de Recyclage et de Transfert (CRT)**, situé à Papeete (Tahiti) et géré par Fenua Ma. En 2016, 7 258 tonnes (dont deux tiers provenant des ménages) ont été collectées et triées en vue de leur exportation. Le taux de refus (déchets mal triés ou trop sales) s'est élevé à 18 % en 2016 ; ces déchets sont redirigés vers le CET de Pa'ihoro pour leur enfouissement.

Les déchets non valorisables sont envoyés vers les **Centres d'enfouissement technique (CET)**. Le principal CET, situé à Pa'ihoro (commune de Taiarapu Est, Tahiti) et géré par Fenua Ma, a recueilli et traité 56 038 tonnes de déchets non toxiques issus des îles du Vent (hors commune de Faa'a) en 2016, dont 68 % d'ordures ménagères, 12 % d'encombrants ménagers et 19 % de déchets industriels. D'autres CET traitant les déchets ménagers sont opérationnels, aux îles Sous-le-Vent (Bora Bora, en cours d'extension), aux Australes (Rapa, Tubuai depuis 2016) et aux Marquises (Nuku Hiva, depuis 2016), ou en projet, notamment à Tahiti (Faa'a) et aux Marquises (Hiva Oa).

Les déchets verts sont envoyés vers les **plateformes de compostage**. La principale, située à Taiarapu Est (Tahiti), est exploitée par la société Technival et accueille 10 000 tonnes de déchets verts et issus de l'agroalimentaire, ainsi que des boues de station d'épuration. Elle produit ainsi près de 5 000 tonnes de compost par an. Des plateformes similaires existent à Bora Bora et Raiatea.

¹ Fenua Ma, tendances de janvier à mai 2016.

² Le verre est concassé pour son utilisation dans le BTP (au CET de Pa'ihoro ou après revente à des professionnels).

³ En France (piles), en Asie (papier, carton, plastiques, fer, aluminium) et en Nouvelle-Zélande (batteries, huiles).

⁴ À l'exception de la commune de Faa'a, non adhérente au syndicat Fenua Ma. Une partie marginale des déchets issus des îles Sous-le-Vent clientes de Fenua Ma sont également traités (moins de 200 tonnes annuelles).

Section 6

La construction

RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ DANS LE BTP

Le BTP marque le pas en 2016 : son chiffre d'affaires s'inscrit en baisse de 2,6 % sur un an. Celui des entreprises du génie civil accuse un repli de 6,5 % sur la période, induit par la réduction des dépenses liquidées par la Direction de l'équipement. Celui de la branche construction de bâtiment, principal pourvoyeur d'emplois du secteur, fléchit de 3,5 % alors que celui des travaux spécialisés progresse de 1 %. Le secteur a perdu 1 500 emplois depuis 2008.

1. Aperçu structurel

En 2015, le secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP) contribuait à hauteur de 3 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française. Il concentre 7 % de l'emploi salarié marchand à fin novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le Répertoire territorial des entreprises (RTE) recensait 3 590 entreprises en activité dans le secteur, majoritairement des unités de petite taille. Seules 3 % d'entre elles emploient au moins 10 salariés.

Le *bâtiment* regroupe 77 % de l'effectif global du BTP, soit 3 439 salariés, et génère plus des deux tiers du chiffre d'affaires de la filière. L'activité de *second œuvre* est la plus importante, elle concentre 57 % des effectifs du *Bâtiment*.

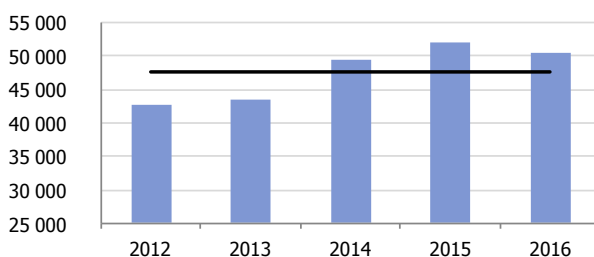
Les *travaux publics* (TP) regroupent les plus grandes entreprises. Ils représentent près d'un tiers de l'activité globale du BTP et emploient 23 % de ses salariés (soit 1 051 personnes). La filière regroupe d'importantes PME, notamment pour les *constructions de chaussées routières* et les *travaux maritimes et spécialisés*.

Essoufflement dans le BTP

Après deux années consécutives bien orientées, le BTP est affecté par la fin des grands chantiers en 2016. Les prévisions d'investissement à un an des chefs d'entreprises sont freinées par le manque de visibilité.

Les importations de ciment reculent de 8 %, après +22,4 % en 2015.

Évolution du chiffre d'affaires du BTP
(en millions de F CFP)



Source : ISPF

■ Chiffre d'affaires — Moyenne sur 5 ans

Le chiffre d'affaires du secteur enregistre une baisse de 2,6 % en 2016. Ce sont les entreprises du génie civil qui sont le plus fortement impactées avec une perte de 6,5 % sur un an, induite par la réduction des dépenses liquidées par la direction de l'Équipement (-5,4 %). Le chiffre d'affaires de la branche bâtiment, principal pourvoyeur d'emplois du secteur, recule de 3,5 %. En revanche, les entreprises de travaux de construction spécialisés voient leur courant d'affaires augmenter de 1 %.

Depuis 2008, le secteur du BTP a perdu 1 500 emplois. Toutefois, entre novembre 2015 et novembre 2016 (derniers chiffres disponibles), les effectifs salariés s'inscrivent en hausse de 7,5 %, soit un gain de 315 emplois en un an. L'indice de l'emploi salarié dans le BTP, élaboré par l'ISPF, progresse également en fin d'année, 8,4 % sur un an.

2. Les travaux publics en panne

En dépit de la baisse des dépenses liquidées, la commande publique a permis de soutenir l'activité économique de la branche travaux publics.

Les dépenses liquidées du Pays sont en repli

Les dépenses liquidées par la *Direction de l'équipement* reculent de 5,4 % à 9,5 milliards de F CFP en 2016, pour un taux de consommation des crédits de 66 % sur le budget général, inférieur à celui de 2015 (74 %). Les îles du Vent (53 %), les Tuamotu-Gambier (15 %) et les Marquises (10 %) concentrent l'essentiel de ces dépenses. En parallèle, le montant des marchés publics attribués dans l'année a diminué de 1 %, à 7,7 milliards de F CFP.

Dépenses liquidées par le Pays (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Direction de l'Équipement	6 827	7 285	11 714	10 074	9 533	-5,4%
Tahiti nui aménagement et développement	481	319	2 256	1 282	1 279	-0,3%
Direction de l'enseignement secondaire	323	302	501	1 073	1 390	29,5%
Direction de l'aviation civile	433	749	1 427	1 931	1 296	-32,9%
Total	8 064	8 655	15 898	14 360	13 498	-6,0%

Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)

Les *infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires* concentrent 78 % des dépenses de la Direction de l'équipement en 2016, soit un montant de 7,4 milliards de F CFP (-5 % sur un an). Ces réalisations concernent essentiellement des travaux sur le réseau routier, des ouvrages aéroportuaires ainsi que des travaux de protection des berges des rivières. Avec 8 % des dépenses liquidées en 2016, le budget consacré aux *ouvrages maritimes* progresse de 30 % à 793 millions de F CFP.

Enfin, les opérations en matière de *constructions publiques* ont progressé de 15,8 % pour s'établir à 1,3 milliard de F CFP. Parmi les travaux les plus importants figure la poursuite du programme de constructions d'abris para-cycloniques aux Tuamotu.

En parallèle, les dépenses liquidées par *Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)*¹ sont stables, à 1,3 milliard de F CFP en 2016 (-0,3 %). Les plus importantes ont concerné, à Tahiti, la construction du collège de Teva I Uta (584 millions), les travaux de déconstruction de l'ex-hôpital Mamao (399 millions de F CFP) et l'aménagement et la viabilisation du site de santé mentale (189 millions de F CFP).

Au total, les dépenses liquidées par le Pays fléchissent de 6 % en 2016. Cependant, selon le ministre de l'Équipement, 400 opérations seraient en cours, sous forme d'appels d'offres, à l'étude ou en travaux, pour un montant global de 17 milliards de F CFP, répartis sur l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

Le lancement de gros chantiers est prévu en 2017, parmi lesquels la promenade des Polynésiens à Papeete (500 millions de F CFP), la troisième voie de Outumaoro à Punaauia (570 millions de F CFP) et l'aménagement de l'entrée ouest de Papeete autour de l'Uranie (400 millions de F CFP).

Les investissements de l'État soutiennent l'activité

Les travaux de construction du centre de détention de Papeari², qui ont débuté au second semestre 2013, se sont achevés en fin d'année 2016. Cet investissement, d'un montant global de 9,4 milliards de F CFP, a été entièrement financé par l'État. Au total, 320 emplois ont été mobilisés pour la phase de chantier. L'établissement devrait ouvrir officiellement au mois de mai 2017 et générer 255 emplois permanents.

Pour la rénovation du système de surveillance géo-mécanique et sismique TELSITE autour de l'atoll de Mururoa, le ministère de la Défense avait lancé, en 2014, le projet TELSITE 2. Une base de vie (superficie de 3 000 m²) et une zone logistique ont été édifiées. Les quais ainsi que certains bâtiments ont été sécurisés. Le chantier, d'une douzaine de milliards de F CFP, devrait s'achever en août 2018.

La modernisation de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a

La société Aéroport de Tahiti (ADT) a continué ses travaux de rénovation de l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Après la réfection de la piste (1,5 milliard de F CFP) et de la zone de restauration (120 millions de F CFP), elle a entamé en juillet 2014 des travaux d'extension et de réaménagement de l'arrivée internationale et de la salle de livraison des bagages. En octobre 2016, ADT a lancé la rénovation du salon d'embarquement international VIP pour un coût estimé à 65 millions de F CFP.

Les projets d'investissement du Port autonome de Papeete

Le Port autonome prévoit le lancement de deux grands chantiers à Papeete : l'aménagement de l'esplanade Jacques Chirac et la construction d'un terminal de croisière. Leur coût respectif est estimé à 720 millions de F CFP et 800 millions de F CFP. Les travaux devraient débuter en octobre 2017 pour le premier et en janvier 2018 pour le second.

¹ TNAD est chargé de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique en Polynésie française.

² La construction sur un site de 10 hectares de cet établissement de 20 000 m² a été autorisée le 17 avril 2013. À terme, il pourra accueillir 410 détenus.

3. Le logement

Selon l'ISPF, la Polynésie française comptait 88 400 logements en 2012, soit 8 000 de plus qu'en 2007. Ils se répartissent en résidences principales (82 %), logements vacants (10 %), résidences secondaires (6 %) et logements occasionnels (2 %). La majorité des constructions sont des maisons (85 %), dont la proportion a cependant légèrement diminué au bénéfice des immeubles. Le besoin de nouveaux logements est estimé à près de 35 000 sur les vingt prochaines années, soit un niveau de production de 1 500 logements par an.

Le marché du logement se caractérise par une forte inadéquation entre une demande qui connaît une croissance rapide¹, avec le phénomène sociétal de décohabitation, et une offre insuffisante pour couvrir les besoins. Le Pays et les communes manquent de foncier disponible en raison de la rareté des terres viabilisées disponibles et du poids de l'indivision. En outre, les promoteurs sont souvent découragés par la longueur des délais de réponse et les incertitudes quant à l'obtention des agréments fiscaux.

À fin janvier 2017, on recensait 821 litiges fonciers. Afin de réduire les délais de traitement des dossiers, l'ouverture d'un tribunal foncier a été actée et son ouverture est prévue pour le premier semestre 2017. En vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière, l'Assemblée de Polynésie française a également adopté, en octobre 2016, une loi instituant une aide individuelle, sous certaines conditions. Son montant, versé directement au prestataire, pourra représenter jusqu'à 100 % du coût de sortie de l'indivision, mais sera toutefois plafonné à un montant fixé par le Conseil des ministres à 5 millions de F CFP.

3.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

L'encours des crédits à l'habitat des ménages, s'élevant à 193,4 milliards de F CFP fin 2016, poursuit son évolution à la hausse (+2,6 %), à la faveur de taux d'intérêts bas.

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française avait adopté une loi du Pays instituant une aide à l'investissement des ménages (jusqu'à 2 millions de F CFP pour la construction d'une maison ou l'acquisition d'un logement neuf à usage d'habitation principale) sous certaines conditions. 86 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 156 millions de F CFP, soit 39 % de l'enveloppe globale.

Ce dispositif, qui n'avait pas produit d'effet en 2015, semble avoir dynamisé l'investissement immobilier des ménages en 2016 : la production locale de nouveaux crédits s'élevant à 23,5 milliards de F CFP, contre 22,9 milliards de F CFP en 2015 (+2,7 %).

¹ Les besoins sont estimés à 1 800 nouveaux logements par an selon les projections de population à horizon 2027 de l'ISPF.

Évolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Crédit habitat des ménages						
Nombre de prêts	1 504	1 179	1 343	1 297	1 276	-1,6 %
Montant des prêts	21 586	20 000	24 083	22 916	23 536	2,7 %
Crédit immobilier des entreprises						
Nombre de prêts	113	102	95	88	76	-13,6 %
Montant des prêts	2 571	2 320	2 262	2 918	2 509	-14,0 %

Sources : IEOM et établissements de crédit

3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

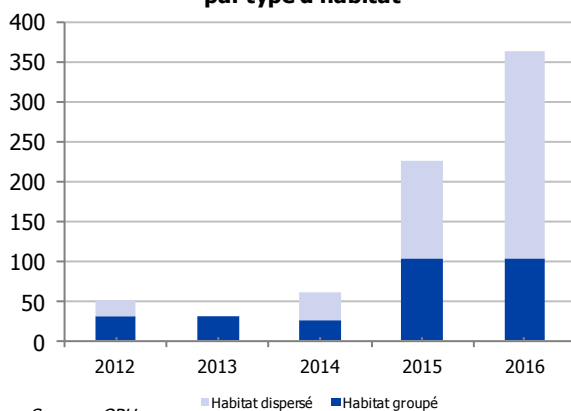
Moins de 20 % de la population bénéficiait d'un logement social en 2012. D'ici à 2027, le territoire comptera 28 500 ménages de plus, par l'effet démographique. Pour faire face à ces besoins, il est nécessaire que le parc social augmente au rythme de 400 à 500 logements l'an. Au 31 décembre 2016, l'Office polynésien de l'habitat (OPH)¹ gérait un parc de 3 035 logements.

Encore insuffisante, la production de logement social s'accroît

En 2016, la production de logement social a encore progressé : au total, 362 logements ont été livrés (225 en 2015), répartis entre habitat groupé (103) et habitat dispersé (259). En parallèle, le nombre de demandeurs a diminué de 1,5 % : 5 212 demandeurs ont été recensés par l'OPH en 2016.

Le logement social est un des secteurs éligibles au nouveau Contrat de projets 2015-2020 ; une enveloppe de 12 milliards de F CFP lui est réservée. Au titre de l'exercice 2015, six opérations de logement social ont ainsi été validées pour un investissement global de 3,3 milliards de F CFP. En 2016, huit projets ont été programmés pour un montant total de 2,2 milliards de F CFP.

Évolution de la livraison de logements sociaux par type d'habitat



Source : OPH

Fort du redressement de ses finances et du partenariat renoué avec l'État, le Pays s'attache à relancer l'investissement en faveur du logement social. Pour 2017, l'OPH prévoit la réalisation de 400 *fare*² OPH ; 58 ont été livrés depuis le début de l'année.

¹ L'OPH est l'établissement public chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux.

² Mot tahitien qui signifie maison.

En habitat groupé, les opérations LABBE (120 logements) à Pirae et TEROMA EXTENSION (16 logements) à Faa'a devraient être livrées au mois de décembre 2017. D'un coût prévisionnel de 3,2 milliards de F CFP, elles ont mobilisé des entreprises polynésiennes pendant près de 3 ans.

L'émergence de nouveaux opérateurs pour relancer l'offre

En août 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays qui permet à des sociétés privées d'obtenir des dispositions incitatives fiscales métropolitaines pour construire des logements sociaux ou intermédiaires.

Depuis août 2016, une nouvelle loi du Pays permet aux opérateurs agréés de bénéficier, en plus du dispositif national, d'une aide au Pays plafonnée à 20 % du coût de construction de leur projet. Les pouvoirs publics espèrent ainsi relancer l'offre.

À fin décembre 2016, six opérateurs privés de logement social sont désormais agréés : S.A.S Puna Ora, SAS Habitat Polynésien¹, Niuhihi promotion, Tahiti Nui Habitat, MEP et la Société polynésienne de développement immobilier.

Créées en décembre 2016, les sociétés SAS Oceanienne de financement de l'immobilier² et Pape Ora Immo ont obtenu leur agrément en avril 2017.

La société S.A.S Puna Ora est le premier opérateur de logement social privé (OLS) à avoir été agréé (décembre 2013). Pour son premier programme de cinq résidences, elle a bénéficié de 2 milliards de F CFP d'investissement en défiscalisation (28 % du coût du projet) et d'un milliard de F CFP de subvention du Pays (15 % du coût). En mars 2015, Puna Ora a livré sa première résidence à Papeete (immeuble Tamatea).

¹ La société Banque de Tahiti en est l'actionnaire principal. Elle s'adossera sur l'expérience du groupe BPCE qui est une référence en tant qu'acteur bancaire privé sur le marché du logement social et du collectif Habitat en région.

² Son capital est détenu en totalité par la société Oceanienne de capital investissement, filiale de la Banque Socredo.

Section 7

Le commerce

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE ENREGISTRE UNE LÉGÈRE EMBELLIE

La légère reprise de la consommation des ménages, qui accompagne l'embellie sur le front de l'emploi, bénéficie au commerce. En effet, les responsables du secteur s'avèrent satisfaits de leur courant d'affaires sur l'ensemble de l'année, qui leur permet de retrouver une situation de trésorerie correcte. Face à une anticipation d'activité en hausse, ils recommencent à embaucher. En novembre 2016, les effectifs salariés du commerce s'inscrivent en progression de 3,6 % en rythme annuel.

Dans la mesure où la consommation des ménages représente plus des deux tiers du PIB, le commerce est un secteur majeur de l'économie polynésienne. En 2016, il concentre 15 % des effectifs salariés et 20 % des entreprises du secteur marchand.

La consommation des ménages redémarre lentement

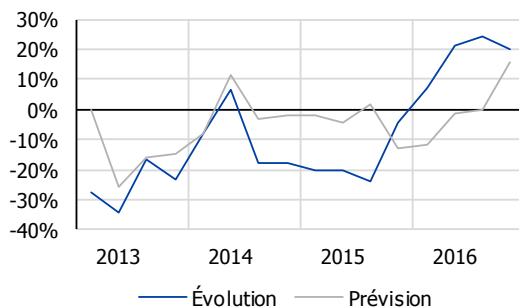
Dans un contexte de baisse des prix (-0,5 % en moyenne sur l'année) et de croissance de la masse salariale (+1,1 % en 2016), liée à l'amélioration du marché du travail, la consommation des ménages reprend. Les importations de biens de consommation (+5,7 %) et de biens d'équipement ménagers (+9,3 %) augmentent par rapport à l'année précédente. Il en va de même pour le marché automobile.

Restauration de l'activité commerciale

Face à un frémissement marqué de leur courant d'affaires, les commerçants, se montrent plutôt satisfaits en 2016 et retrouvent une situation de trésorerie supportable, en dépit de marges plus serrées.

Le chiffre d'affaires du commerce automobile redémarre significativement (+8,9 %). Celui du commerce de détail progresse très légèrement (+0,4 %), tandis que celui du commerce de gros apparaît en retrait (-4,5 %), sauf sur le segment des biens domestiques (+3,0 %).

Solde d'opinions relatif à l'activité dans le secteur du commerce



Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

Les effectifs du secteur, en forte baisse ces dernières années, tendent à se redresser (+3,6 % entre novembre 2015 et novembre 2016), surtout dans le commerce de détail (+3,9 %).

Le tissu commercial s'enrichit

Dans le secteur du commerce, les petites entreprises prédominent : plus de neuf sur dix emploient moins de dix salariés. Après deux années de baisse, le nombre d'entreprises augmente de 2,6 % en 2016. Cette évolution concerne surtout le commerce de gros (+5,0 %) et le commerce automobile (+4,6 %). En revanche, dans le commerce de détail alimentaire, il y a moins d'unités (-4,7 %) ; beaucoup de petits magasins sont affectés par la concurrence grandissante de la grande distribution.

Évolution du nombre d'entreprises du commerce

	2014	2015	2016	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2016/2015
Commerce de gros :	1 691	1 678	1 762	86	5,0%
alimentaire	131	124	124	24	0,0%
biens domestiques et électroniques	503	482	469	18	-2,7%
équipements industriels	75	71	71	9	0,0%
autres	982	1 001	1 098	35	9,7%
Commerce de détail	2 844	2 798	2 819	113	0,8%
alimentaire	697	662	631	50	-4,7%
non alimentaire	2 147	2 136	2 188	63	2,4%
Commerce et réparation automobile	594	615	643	18	4,6%
Total général	5 129	5 091	5 224	217	2,6%

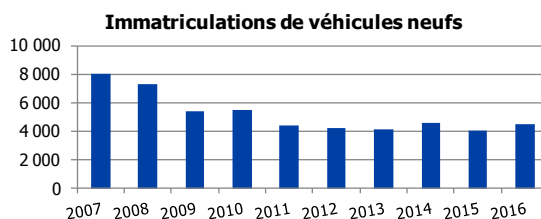
Sources : RTE, ISPF

Dans le commerce à dominante alimentaire, la concentration autour de deux principales entités se poursuit, après la liquidation en avril 2015 du groupe Casino. Le leader, le groupe Carrefour, fort de quatre hypermarchés, cinq supermarchés et une supérette aux îles du Vent, a inauguré en 2016, une nouvelle surface de proximité, à Papeete.

Face à la puissance des grands groupes, certaines petites surfaces commerciales tentent de riposter, en rejoignant le groupement U et en diversifiant leur offre de produits vers le bio, les produits de marque de distributeur et les gammes « premiers prix », afin de lutter à la fois sur les prix et sur la qualité.

Le marché automobile se redresse

Après des années de chute, jusqu'à descendre en dessous de 4 000 véhicules neufs immatriculés en 2015, le marché de l'automobile reprend des couleurs. En 2016, les immatriculations, dopées par le dispositif gouvernemental d'aide à l'achat de voitures moins polluantes, remontent à plus de 4 500, niveau non atteint depuis cinq ans. Parallèlement, les cessions de voitures d'occasion se tassent, soit 15 212 contre 15 676 en 2015, -1,5 %.



Source : Direction des transports terrestres

soit 15 212 contre 15 676 en 2015, -1,5 %.

LA MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ POLYNÉSIENNE DE LA CONCURRENCE

Par les lois du Pays n°2015-02 du 23 février 2015 et n°2015-04 du 4 avril 2015, a été institué en Polynésie française un droit de la concurrence, entré en vigueur le 1^{er} février 2016. Une autorité administrative indépendante, l' « Autorité polynésienne de la concurrence » (APC), a été créée afin de veiller au libre jeu de la concurrence et au bon fonctionnement du marché. Un Observatoire des concentrations a été mis en place ; les plus grandes entreprises polynésiennes (chiffre d'affaires >500 millions de F CFP ou >200 dans le commerce de détail à dominante alimentaire) devront lui fournir chaque année, avant le 30 juin, un document décrivant leur situation capitalistique.

L'APC est présidée par un magistrat et possède un « service d'instruction », composé de rapporteurs qui mènent les enquêtes. Un collège de cinq membres (un président de l'autorité et quatre personnalités extérieures non permanentes) constitue l'organe de décision qui examine les saisines et prononce d'éventuelles sanctions.

Ses missions consistent en la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante, abus de dépendance économique) et le contrôle a priori des concentrations (action préventive). Elle peut également donner un avis au gouvernement sur tout ce qui touche à la concurrence et à la fixation des prix.

L'APC peut être saisie pour des avis sur des textes par le président du Pays ou le président de l'Assemblée de la Polynésie française, ou pour des problèmes de concurrence déloyale par les entreprises, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers, les associations de consommateurs et les syndicats. Elle peut en outre s'autosaisir des sujets qu'elle trouve opportuns.

Le 23 juillet 2015, elle a signé, pour une durée de trois ans renouvelable une convention de partenariat avec l'Autorité de la concurrence française sur, entre autres, l'organisation de modules de formations, le développement d'outils informatiques utiles à l'instruction des dossiers, l'accès aux ressources documentaires de l'Autorité de la concurrence, la consultation réciproque et l'échange d'informations sur des questions de droit ou de principe.

Depuis son entrée en fonction en 2016, l'Autorité polynésienne de la concurrence s'est autosaisie de cinq dossiers : les produits de première nécessité (PPN), les mécanismes d'importation et de distribution en Polynésie française, les prix des médicaments et des transports aériens ainsi que l'organisation de la filière porcine. Elle a par ailleurs rendu des avis favorables pour la cession de plusieurs hôtels internationaux et accordé des autorisations de concentration (transport maritime, agence de voyages).

Dans son premier rapport sur l'état des concentrations, portant sur des données au 31 décembre 2014, l'APC constate que les 50 premières entreprises de Polynésie française affichaient à fin 2014 un chiffre d'affaires cumulé de 413 milliards de F CFP, équivalent à 52 % de la production de biens et de services du Pays.

Section 8

Le tourisme

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE POURSUIT SA LANCÉE

Avec 192 495 touristes accueillis en 2016, la croissance de la fréquentation touristique se renforce (+5 %). Les États-Unis restent le premier marché émetteur de touristes (40 %), devant la France (20 %) et le Japon (6 %). Avec une fréquentation multipliée par 14 en dix ans, la Chine devient le 7^{ème} émetteur avec 5 987 touristes (3 %).

L'emploi salarié du tourisme augmente de 3,7 % et son chiffre d'affaires progresse de 9 % en 2016, soutenu par la forte hausse du revenu par chambre disponible (+15 %). L'hébergement terrestre concentre 81 % des touristes en 2016, tandis que 19 % viennent en Polynésie française pour y faire une croisière inter îles.

En parallèle, 290 escales, effectuées par 33 paquebots transpacifiques, ont amené en Polynésie française près de 48 854 excursionnistes en 2016.

1. Un poids significatif dans l'économie polynésienne

Occupant une place centrale dans l'économie polynésienne, l'industrie touristique rassemble 2 900 entreprises (soit 11 % du total en 2016), emploie 10 500 personnes (17 % des effectifs salariés) et génère 17 % des chiffres d'affaires cumulés.

L'**hôtellerie-restauration** en est le secteur le plus important, avec 1 930 entreprises (67 %), principalement dans la restauration, 63 % de ses salariés en 2016 et 43 % de son chiffre d'affaires.

Les **services de transport de voyageurs** concentrent un quart des entreprises, un tiers des emplois salariés et plus de la moitié du chiffre d'affaires du tourisme (52 % en 2016).

L'industrie du tourisme constitue le premier poste d'exportations de biens et services du pays (42 %). Par ailleurs, les dépenses des touristes internationaux, qui dépassent le seul secteur du tourisme, sont estimées à 52,7 milliards de F CFP en 2016¹. Elles représentent 4,5 fois le montant des exportations de produits locaux.

2. La fréquentation touristique en hausse

Après une baisse continue de 2007 à 2010 suivie d'une longue période de stagnation, la fréquentation touristique reprend en 2016 (+4,7 %), pour atteindre près de 192 495 touristes². Parmi eux, un cinquième s'est déjà rendu en Polynésie française auparavant.

¹ ISPF, estimation.

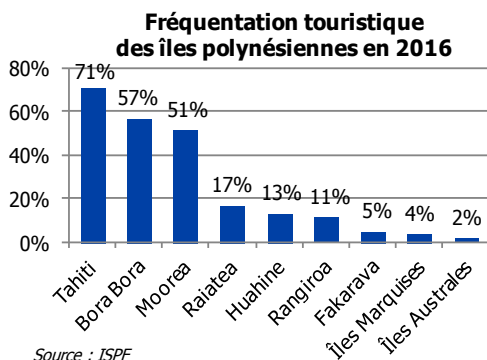
² Ces chiffres n'incluent pas les passagers des paquebots de croisière transpacifique faisant escale en Polynésie française.

Cette reprise est dynamisée par l'afflux des touristes en hébergement terrestre (+6,2 %), qui représentent 80 % des touristes, le nombre de croisiéristes étant relativement stable. Parmi les touristes terrestres, 36 % viennent pour leur voyage de noces¹.

Une fréquentation touristique inégale

Après Tahiti, Bora Bora est la principale île visitée : 109 222 touristes s'y sont rendus en 2016 (soit 57 %), devant Moorea (98 664 touristes, soit 51 %).

Aux Tuamotu-Gambier, la principale île visitée, Rangiroa, a reçu 11 % des touristes en 2016. Dans les autres archipels, ce taux tombe à 4 % aux Marquises et 2 % aux Australes.

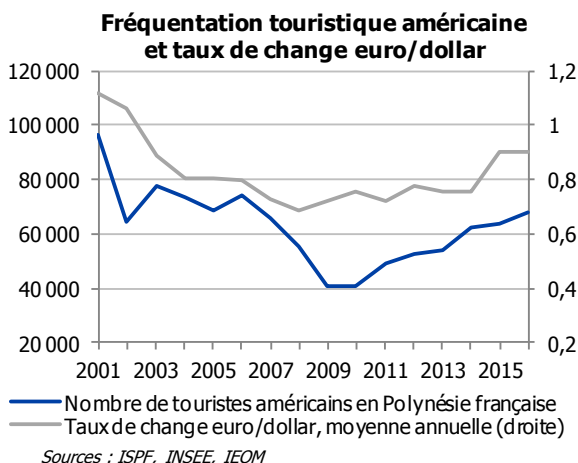


Des touristes majoritairement américains, français et japonais

Après une forte contraction de 2001 à 2009, la fréquentation touristique américaine se rétablit (+67 % depuis 2009), en lien avec la sortie de crise des États-Unis et la remontée du dollar vis-à-vis de l'euro. Avec 67 900 touristes en 2016 (+6 %), les **États-Unis** restent le premier marché émetteur de touristes (près de 40 %).

Le second est le **marché européen** (34 %), avec 65 600 touristes accueillis, dont 60 % de Français. Après un repli de 2001 à 2013, le nombre de touristes venant de **France** se redresse pour atteindre

39 100 en 2016 (+9 % sur un an), soit 20 % du nombre total de touristes en Polynésie française. En baisse depuis 2008, la fréquentation issue des **autres pays européens** se stabilise depuis 2012 autour de 26 500 touristes (26 518 en 2016).



Les 43 868 touristes originaires de la zone **Asie-Pacifique** représentent 23 % des arrivées en 2016 (+5 % sur un an). Les **Japonais** sont les plus nombreux (6 % du total), suivis des **Australiens** (5 %) et des **Néo-Zélandais** (4 %). La fréquentation **chinoise** a été multipliée par 14 sur la décennie, passant de 440 touristes en 2007 à près de 6 000 en 2016.

¹ ISPF, Enquête sur les Dépenses touristiques 2015 auprès des touristes internationaux, avril 2017.

LA MARQUE « TAHITI ET SES ÎLES » POUR PROMOUVOIR LA DESTINATION

La promotion de la Polynésie française comme destination touristique est assurée par le GIE *Tahiti tourisme*. Son budget s'élève à 1,7 milliard de F CFP en 2016 (après 1,6 en 2015 et 1,4 en 2014), issu à près de 95 % de subventions du Pays, notamment grâce aux redevances de promotion touristique prélevées sur les chambres vendues.

En 2014, le GIE a mis en place une nouvelle charte graphique et marketing en créant la marque « Tahiti et ses îles » pour développer l'attractivité de la Polynésie française à l'international. Il organise également des actions de promotion telles que le *Tahiti Travel Exchange*, qui a rassemblé lors de sa douzième édition en décembre 2016 à Tahiti 150 agents de voyages et tour opérateurs du marché nord-américain.

Des objectifs de développement du secteur à l'horizon 2020

L'objectif affiché par la stratégie de développement touristique du Pays est d'accueillir 300 000 touristes d'ici 2020. À fin 2016, près de la moitié des 134 actions programmées dans ce plan 2015-2020 ont été engagées. Elles portent principalement sur la promotion de la destination, le développement de l'offre d'activités touristiques (aquatiques, terrestres, culturelles), de transport, d'hébergement et de restauration, ainsi que sur la professionnalisation et la structuration du secteur.

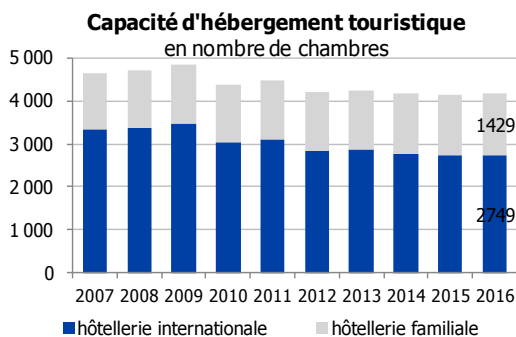
Le Pays prévoit de consacrer 2,8 milliards de F CFP au développement touristique en 2017, notamment grâce à l'enveloppe de 3,6 milliards de F CFP octroyée à la Polynésie française pour le 11^{ème} Fonds européen de Développement (FED)¹.

3. L'industrie hôtelière en phase de consolidation

En 2016, le secteur hôtelier est constitué de 45 hôtels d'envergure internationale, qui concentrent deux tiers des 4 178 chambres offertes, et de 299 petites structures d'hébergement chez l'habitant.

90 % des hôtels se trouvent à Tahiti, Bora Bora et Moorea

L'hôtellerie d'envergure internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood (Le Méridien, Saint Regis)*, *Accor (Sofitel)*, *Hilton (à Moorea)*, *Conrad (Bora Bora)*, *Intercontinental (à Tahiti, Moorea, Bora Bora et Tetiaroa)*, et des entreprises locales, comme *South Pacific Management (Pearl Resorts)* ou *Maitai (Bora Bora, Rangiroa et Huahine)*.



Source : Service du tourisme

¹ Voir chapitre II, section 3, 1.4 : Les financements européens.

Elle est concentrée sur l'archipel de la Société (40 hôtels sur 45 en activité en 2016), en particulier sur les îles de Bora Bora, Tahiti et Moorea qui regroupent 87 % des chambres et emploient près de neuf salariés sur dix de l'hôtellerie. Seuls trois établissements se situent aux Tuamotu et deux aux Marquises ; les Australes n'en comptent aucun.

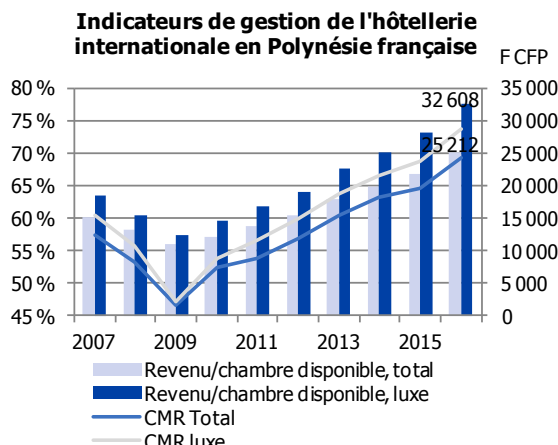
La clientèle de ces établissements est essentiellement constituée de touristes internationaux ; les résidents représentent seulement 12 % des nuitées vendues.

L'hôtellerie internationale s'est restructurée face à la crise

La capacité hôtelière n'a cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisée par les dispositifs de défiscalisation. Entre 2007 et 2010, la chute de la fréquentation touristique a engendré un « effet ciseau » (moins de touristes pour davantage de structures d'accueil) qui a pesé sur la rentabilité des établissements et entraîné la fermeture de plusieurs unités d'importance².

La capacité d'accueil de l'hôtellerie internationale a ainsi diminué de 269 chambres entre 2009 et 2016 (-10 %)¹, malgré la reprise de la fréquentation touristique sur la période (+25 %).

La diminution des capacités d'accueil a contribué à la restauration progressive de la rentabilité des établissements qui ont résisté à la crise. Le revenu moyen par chambre disponible a doublé depuis 2009, pour s'établir à 25 200 F CFP en 2016 (+15 % sur un an). Par ailleurs, depuis 2014, le coefficient de remplissage des hôtels est supérieur à son niveau d'avant crise (62 % en 2006). En 2016, il augmente significativement (+4,6 points sur un an) à 69,2 % suite à la fermeture et à la rénovation partielle de plusieurs hôtels, entraînant une baisse de 17,5 % du nombre de chambres disponibles.



Source : ISPF, Enquête de fréquentation hôtelière

La prépondérance de la gamme luxe

La gamme luxe domine le secteur de l'hôtellerie internationale avec 19 établissements classés 4 ou 5 étoiles et 69 % des chambres vendues en 2016. Ils présentent des indicateurs de gestion plus favorables que les hôtels 2 et 3 étoiles : le taux de remplissage s'élève à 74 % en 2016 (contre 61 % pour les hôtels 3 étoiles et 57 % pour les 2 étoiles) et le revenu par chambre disponible est de 32 600 F CFP (contre 12 380 F CFP pour les 3 étoiles et 7 350 F CFP pour les 2 étoiles).

¹ Club Med de Bora Bora (2009), Bora Bora Lagoon Resort (2010), Hilton Tahiti (2010), Sofitel Tahiti Maeva Beach Resort (2012), Pearl Beach de Manihi (2012), Le Mandarin à Tahiti (2011), Hawaiki Nui à Raiatea (2015). D'autres hôtels d'envergure avaient été fermés auparavant, tels que le Club Med de Moorea (2001) et l'hôtel Bora Bora (2008).

BORA BORA, VITRINE TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La présence, entre 1942 et 1946, de troupes américaines, qui en ont fait leur base de ravitaillement dans le Pacifique Sud, a joué un rôle déterminant dans l'essor de Bora Bora en tant que destination touristique. La piste d'aéroport construite par les Américains a permis l'ouverture d'une liaison Paris-Bora Bora dès 1958. Le premier hôtel, ouvert en 1961 au sud de l'île, compte 18 bungalows de luxe et accueille régulièrement des stars hollywoodiennes qui entretiennent l'image de la destination.

Depuis, le tourisme n'a cessé de se développer sur l'île, autour d'une hôtellerie internationale de luxe et de ses célèbres bungalows sur pilotis. En 2016, le parc hôtelier de Bora Bora est composé de onze établissements (soit 819 chambres), dont huit classés 4 ou 5 étoiles, et est complété par 17 pensions (dont trois classées), offrant 78 chambres supplémentaires. L'hôtellerie de Bora Bora bénéficie de coefficients moyens de remplissage les plus élevés (74,9 % en 2016, soit +5,7 points par rapport à la moyenne polynésienne) et des indicateurs de gestion les plus favorables (revenu moyen par chambre disponible de 46 700 F CFP en 2016, soit près du double de la moyenne polynésienne).

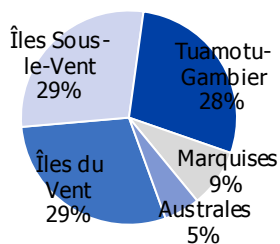
La petite hôtellerie familiale, seule offre dans les archipels éloignés

La petite hôtellerie constitue, dans de nombreuses îles, l'unique possibilité d'accueil touristique. Elle représente un tiers de la capacité d'hébergement polynésienne avec 1 429 chambres ou bungalows répartis dans 299 petites structures familiales, concentrées sur l'archipel de la Société (57 % des établissements) et les Tuamotu-Gambier (28 %). Occupant environ cinq cents personnes, à temps plein ou partiel, la petite hôtellerie familiale est essentielle à la vie économique des archipels éloignés (Marquises, Australes et Tuamotu-Gambier).

Au total, moins de 11 % des touristes ont séjourné en petite hôtellerie familiale pour au moins une partie de leur séjour en 2015. Ce mode d'hébergement séduit davantage la clientèle européenne : les pensions de famille ont attiré plus d'un tiers des touristes français et 12 % des autres européens, contre seulement 3 % des américains.

L'activité de la petite hôtellerie n'est pas épargnée par la crise : en baisse de 7 points depuis 2007, le taux moyen de remplissage des pensions de famille est particulièrement faible (24 % en 2015¹). Il est légèrement plus favorable dans les établissements classés (29 %) et dans les pensions situées aux îles du Vent (30 %).

Répartition des chambres de la petite hôtellerie en 2016



Source : Service du tourisme

DES PENSIONS DE FAMILLE LABELISÉES POUR DAVANTAGE DE VISIBILITÉ

Les établissements de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification en nombre de « tiarés », établie par la *Tahiti Tourism Authority*, fondée sur les attraits touristiques, les installations et les services proposés. Sur les 288 structures en activité en 2016, moins d'un tiers est classé et 11 % arborent trois tiarés. En parallèle, l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles (HFTI) a créé, en collaboration avec le GIE *Tahiti Tourisme*, le label de qualité « Ia ora, au cœur des traditions ». Attribué à 119 établissements en 2016, il vient en complément du classement administratif par tiaré.

¹ ISPF, 2015 (dernière donnée disponible).

4. La croisière poursuit son essor

La croisière est un secteur en croissance dans le monde : le nombre de croisiéristes est passé de 15 millions à 24 millions de 2006 à 2016 (+60 %). L'activité est dominée par les marchés caribéen (34 % de la capacité déployée dans le monde) et méditerranéen (19 %), la région Pacifique, Australie et Nouvelle-Zélande ne représentant qu'une faible part (6 %). Les passagers sont essentiellement américains (11,3 millions en 2015), allemands (1,8 million), anglais (1,6 million) et chinois (près d'un million).

En Polynésie française, le secteur de la croisière connaît également une évolution favorable : le nombre total d'escales dans les îles polynésiennes passe de 570 en 2012 à près de 1 040 en 2016 (+9 % sur un an et +81 % depuis 2012). Il provient de l'augmentation des rotations des navires et de l'arrivée de nouveaux bateaux, aussi bien des bateaux de croisière inter îles au départ de Tahiti que des paquebots transpacifiques de passage. Le *Tahiti Cruise Club* et la *South Pacific Cruise Alliance*¹ assurent la promotion de la Polynésie française auprès des compagnies de croisière internationales.

La croisière inter îles au départ de Tahiti, un contributeur en croissance

Représentant près des trois quarts des escales dans les îles polynésiennes en 2016, la croisière inter îles s'opère sous forme de circuit au départ de Tahiti. Elle s'effectue essentiellement à bord de deux navires sous pavillon polynésien, le *Paul Gauguin* (d'une capacité de 332 passagers) et le cargo mixte *Aranui 5* (254 passagers), et d'un voilier, le *Wind Spirit* (150 passagers), du groupe américain *Carnival*². Ce type de croisière est pratiqué par une clientèle majoritairement nord-américaine (57 % en 2016) et européenne (24 %), préacheminée par avion.

En 2016, la Polynésie française a accueilli 35 890 croisiéristes (représentant 19 % de l'ensemble de ses touristes), un chiffre en hausse sur les cinq dernières années (+42 %), mais en léger recul en 2015 (-6 %) et 2016 (-1 %).

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES

Les touristes ayant effectué une croisière au départ de Tahiti ont dépensé 12,2 milliards de F CFP en 2015, hors transport aérien international, soit 24 % des dépenses touristiques dans le Pays : 53 % sont liées au coût de la croisière et 47 % se font à terre, principalement pour l'hébergement pré et post-croisière (2,4 milliards de F CFP), l'alimentation, les perles et les souvenirs (1,2 milliard) ainsi que les excursions (0,6 milliard)³. Ces croisiéristes sont plus dépensiers que les touristes terrestres (336 000 F CFP contre 268 000 F CFP en moyenne par séjour). Les retombées économiques pourraient toutefois être optimisées : les dépenses moyennes à terre par escale et par passager avoisinent les 3 500 F CFP hors excursion et hébergement, contre 6 000 F CFP pour de nombreuses destinations concurrentes.

¹ La SPCA réunit huit destinations insulaires du Pacifique Sud : Samoa américaines, îles Cook, Fidji, Tonga, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Samoa et Polynésie française.

² Le *Windspirit* effectue des croisières inter îles au départ de Tahiti depuis 2014. L'*Aranui 5* a remplacé l'*Aranui 3* en 2015.

³ ISPF, Enquête *sur les dépenses touristiques 2015 auprès des touristes internationaux*, avril 2017. L'enquête n'inclut pas les touristes des paquebots de croisière transpacifique faisant escale en Polynésie française.

Les escales des paquebots transpacifiques

Le trafic transpacifique vise, quant à lui, les paquebots incluant la Polynésie française comme escale dans leur circuit à travers l'océan Pacifique¹. En 2016, 33 paquebots ont effectué au total plus de 290 escales² dans les îles polynésiennes : 48 850 excursionnistes ont ainsi transité en Polynésie française en 2016 (-12 % sur un an, du fait du départ du paquebot *Pacific Princess* de la compagnie *Princess Cruises* en 2015, qui prévoit toutefois de revenir y effectuer quelques escales en 2017). Selon les estimations du *Tahiti Cruise Club*³, le nombre d'escales est attendu en baisse momentanée en 2017, mais devrait progresser de nouveau en 2018, grâce au retour et l'arrivée de plusieurs compagnies de croisière.

DES PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Réunis à Tahiti en septembre 2016 pour le 3^{ème} forum de l'économie bleue, les professionnels de la croisière ont préconisé l'instauration d'une autorité portuaire dans les archipels éloignés et la mise en place d'une gestion harmonisée des flux de bateaux. Un projet d'aménagement, d'ici 2020, d'un terminal de croisière international⁴ porté par le Port autonome de Papeete est en cours d'élaboration.

5. Plaisance, charter et yachting

En 2015⁵, près de 700 bateaux de **plaisance** ont effectué un séjour en Polynésie française, pour 2 630 visiteurs (+40 % sur cinq ans), soit 1,5 % du volume touristique. Près de la moitié des navires proviennent d'Europe (principalement de France, du Royaume-Uni et d'Allemagne), 28 % d'Amérique du Nord, 17 % du Pacifique et 6 % des Caraïbes. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud représentent moins de 1 % chacun.

90 % des plaisanciers atteignent la Polynésie française après une traversée de plusieurs semaines en provenance d'Amérique Latine et seulement 7 % avaient pour étape précédente une autre île du Pacifique Sud. Les Marquises sont les premières îles d'escale pour 82 % des plaisanciers en Polynésie française. La plaisance contribue au développement touristique des îles éloignées : 84 % des plaisanciers visitent au moins trois des archipels polynésiens, notamment les îles les moins fréquentées par les touristes terrestres et les croisiéristes. Plus de la moitié font escale dans plus de dix îles de Polynésie française.

¹ On parle d'excursionnistes ; non comptabilisés comme des touristes, car leur séjour ne comporte pas de nuitée sur place.

² Les escales du *Windspirit* du groupe américain Carnival (183 en 2015) ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre des circuits transpacifiques des groupes internationaux, mais dans celui des croisières inter-îles au départ de Tahiti.

³ Créé en 2009, le *Tahiti Cruise Club* regroupe les acteurs institutionnels et privés de la croisière. Il vise à développer l'attractivité de la Polynésie française auprès des compagnies internationales et à améliorer l'accueil des passagers.

⁴ Avec une capacité d'accueil prévue de 2 000 croisiéristes simultanés, il a pour objectif d'améliorer la gestion des arrivées et départs. Un appel à candidatures pour assistance à maîtrise d'ouvrage de sa conception a été mené fin juin 2016.

⁵ Tahiti Cruise Club, dernières données disponibles.

Les trois quarts des bateaux de plaisance comptent au maximum trois personnes à bord et les voyages en couple (50 %) sont majoritaires. Les dépenses journalières sont plus faibles que celles des croisiéristes, mais les retombées économiques restent très significatives du fait d'une durée de séjour plus longue, supérieure à 90 jours pour plus de la moitié d'entre eux. La dépense moyenne par séjour est estimée à 1 million de F CFP par bateau. Elle est essentiellement consacrée à l'alimentation (33 %), à l'entretien du navire (27 %) et le coût de la marina (14 %). Le quart restant est consacré aux dépenses touristiques (activités, artisanat).

L'activité de **charter**, c'est-à-dire la location d'un voilier équipé et de ses services associés (équipage, alimentation) a attiré 6 000 visiteurs en Polynésie française en 2015. La Polynésie française est bien positionnée sur ce segment par rapport à ses voisins du Pacifique : elle regroupe une centaine de voiliers exploités par une vingtaine d'acteurs (contre moins de vingt en Nouvelle-Calédonie et en Nouvelle-Zélande), parmi lesquels trois sociétés qui concentrent 75 % de l'offre et 95 % de l'activité, et dispose de personnel, hôtesse et skipper, de mieux en mieux formés localement.

La Polynésie française reçoit en moyenne 50 **yachts de luxe** par an, aux retombées économiques non négligeables. Le secteur est toutefois en faible progression, en raison d'infrastructures et d'une réglementation (régime fiscal et douanier, immigration) encore en décalage avec les exigences formulées par les exploitants et les propriétaires de ces unités.

Section 9

Les transports

UNE ACTIVITÉ EN DEMI-TEINTE

Alors que le trafic maritime international s'inscrit en retrait (-6,3 %), en raison de la diminution des importations d'hydrocarbures (-13,4 %), le trafic local s'accroît, tant pour les passagers (+4,5 %) que pour les marchandises (+8,8 %). Le transport aérien de passagers, pour sa part, progresse de 3,2 %, tandis que le fret se contracte à l'international (-11,3 %) et en local (-6,5 %).

Dans le cadre de la loi du Pays relative à l'organisation du transport interinsulaire, le schéma directeur décennal, sur la période 2015-2025, a fixé trois objectifs majeurs : l'amélioration de la régulation des transports par le Pays, de l'efficacité des transports, pour en faire un outil du développement économique de l'ensemble des archipels polynésiens. Le Pays prévoit d'investir 32 milliards de F CFP, dont 25 pour la réhabilitation et l'entretien des infrastructures maritimes et aériennes.

1. Les activités portuaires

L'établissement public du Port autonome de Papeete (PAP) est en charge de la principale zone portuaire de Polynésie française. Il s'est attaché, à travers ses schémas directeurs successifs, à mettre à la disposition du pays des infrastructures qui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions les navires, même ceux de nouvelle génération. Celui qui couvre la période 2009-2019 met l'accent sur la mise en conformité avec les règles internationales de sécurité et le décongestionnement de la zone portuaire actuelle¹.

Nouveau repli du fret maritime international

Pour la deuxième année consécutive, le volume de fret international se contracte, -6,3 % en 2016, après -5,1 % en 2015. Cette évolution s'explique par la baisse du fret débarqué (-6,1 %) et du fret embarqué (-9,8 %), ainsi que du transbordement de poissons effectué par les compagnies de pêche étrangères (-26,7 %).

La tendance globale est marquée par le recul des hydrocarbures débarqués (-13,4 %), qui tient pour une part à la moindre utilisation de l'énergie fossile dans la production d'électricité², et du trafic de vrac solide, notamment du ciment (-34,8 %) et du bois (-4,0 %).

Le tonnage conteneurisé, en augmentation de 5,2 %, reflète la légère reprise de la consommation des ménages. Il comprend 35 738 EVP³ débarqués pleins, dont 11,0 % de produits de première nécessité⁴, qui s'accroissent également (+1,9 %).

¹ Transfert du terminal pétrolier et du commerce international vers la zone récifale à l'est de Papeete et réorganisation des terre-pleins libérés, remplacement du dock flottant de la Marine nationale par un nouveau.

² Voir chapitre III, section 5.1. L'énergie.

³ L'équivalent vingt pieds est une unité de mesure de volume des conteneurs.

⁴ Voir chapitre II, section 2.4. Les prix.

Le trafic roulier progresse de 13,1 %, traduisant la reprise sur le marché de l'automobile, mais ne représente encore que la moitié de son niveau d'avant la crise (16 433 tonnes en 2008).

Fret international (en tonnes métriques)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Fret débarqué dont :	931 262	878 244	824 423	-6,1 %
-marchandises en conteneur	499 514	412 389	433 677	5,2 %
-hydrocarbures	399 242	416 681	360 919	-13,4 %
Fret embarqué	37 102	38 034	34 297	-9,8 %
Total	968 364	916 278	858 720	-6,3 %

Source : Port autonome de Papeete

Progression du nombre de passagers et du fret entre les îles de Polynésie française

En Polynésie française, la desserte maritime des archipels est assurée majoritairement par des armateurs privés¹ et accessoirement par une flottille administrative pour des missions de service public spécifiques comme, par exemple, le transport scolaire et de matériel de travaux publics.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Îles du Vent	1 568 662	1 569 705	1 639 147	4,4 %
Îles Sous-le-Vent	5 263	4 751	6 185	30,2 %
Autres archipels	8 497	8 431	9 487	12,5 %
Total	1 582 422	1 582 887	1 654 819	4,5 %

Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

En 2015, le trafic interinsulaire de passagers s'est accéléré, non seulement sur la ligne Tahiti-Moorea (+4,4 %), mais aussi vers les îles Sous-le-Vent (+30,2 %) et les autres destinations (+12,5 %). Les échanges entre Tahiti et Moorea, assurés par deux navettes rapides et un ferry, représentent 99 % du transport maritime de passagers et 38 % du fret en 2016.

¹ La flotte privée compte 24 navires : 8 pour les liaisons de proximité (îles Sous-le-Vent, Tahiti-Moorea), 1 cargo mixte, l'Aranui 5, qui dessert les Marquises, et des goélettes qui sillonnent les archipels.

Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Îles du Vent	162 137	150 197	176 391	17,4 %
Îles Sous-le-Vent	132 783	139 687	141 584	1,4 %
Australes	24 478	23 040	22 568	-2,0 %
Marquises	27 713	29 276	30 239	3,3 %
Tuamotu-Gambier	73 208	81 790	90 686	10,9 %
Total	420 319	423 990	461 468	8,8 %

Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

Le fret interinsulaire s'inscrit également en hausse (+8,8 %), sous l'impulsion du fret aller (+13,6 %). Cette évolution s'explique principalement par la hausse du trafic vers Moorea (+26,8 %) et des envois de matériaux de construction à Mururoa, dans le cadre des travaux d'installation du nouveau système de surveillance de l'atoll (19,2 tonnes en 2016 contre 7,4 en 2015).

À l'inverse, le fret des archipels vers Papeete se replie de 8,8 %, impacté par la baisse de la récolte de coprah aux Tuamotu-Gambier (7 tonnes en 2016 contre 9,9 en 2015).

2. La desserte aérienne

La Polynésie française dispose d'un aéroport international, situé sur la côte ouest de Tahiti, à Faa'a. En 2010, sa gestion a été concédée par l'État pour une durée de trente ans à la société Aéroport de Tahiti¹. Cependant, suite à un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris du 30 mars 2017 qui a statué en dernier ressort, la concession doit être résiliée dans l'année, au motif que la procédure administrative d'attribution du marché public n'a pas été respectée. Un nouvel appel d'offres doit être lancé courant 2017.

Le réseau aérien domestique, pour sa part, compte 3 aérodromes d'État (Rangiroa, Raiatea, Bora Bora), 43 territoriaux et un militaire (Hao), auxquels s'ajoutent 8 aérodromes privés.

En 2016, l'IATA a constaté au niveau mondial une nouvelle hausse du trafic international de passagers (+6,7 %, après +6,5 % en 2015). Si toutes les régions du monde sont concernées, Moyen-Orient (+13,5 %) et Asie-Pacifique (+8,1 %) arrivent en tête.

En Polynésie française, le nombre de passagers a crû de 4 % (1,24 million de passagers contre 1,20 million en 2015), se partageant entre le marché domestique (52 % du total) et international (48%). Le fret a reculé de 10,4 % (11,3 tonnes contre 12,6), dont -11,2 % à l'international et -5 % en local.

¹ Son capital est détenu par la Polynésie française (49 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (30 %), EGIS Airport Operation (19 %), filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports, et l'AFD (2 %).

Progression du trafic international

Sept compagnies internationales opèrent à partir de l'aéroport de Tahiti Faa'a des vols réguliers vers l'Europe, l'Amérique (États-Unis, dont Hawaii, Chili, via l'île de Pâques), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, îles Cook).

Fréquences des compagnies aériennes internationales

Compagnies	Destination	Fréquence
Air Tahiti Nui	Nouvelle-Zélande (Auckland)	3/7 jours
	Japon (Tokyo)	2 à 3/7 jours
	Etats-Unis (Los Angeles)	5 à 7/7 jours
	France (Paris via Los Angeles)	5 à 7/7 jours
Air France	France (Paris via Los Angeles)	3/7 jours
Air New Zealand	Nouvelle-Zélande (Auckland)	2 à 3/7 jours
Aircalin	Nouvelle-Calédonie (Nouméa)	1/7 jours
LATAM	Chili (île de Pâques/Santiago)	1/7 jours
Hawaiian Airlines	Etats-Unis (Honolulu)	1/7 jours
Air Tahiti	îles Cook (Rarotonga)	1 à 2/14 jours

Source : Service d'État de l'aviation civile en Polynésie française

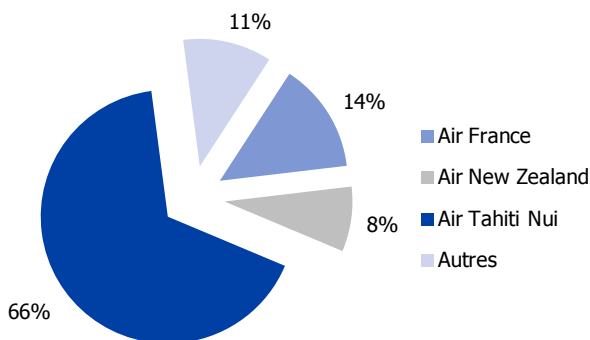
Après +1,3 % en 2015, le trafic international de passagers a progressé de 3,9 % en 2016. La ligne de Los Angeles demeure la plus fréquentée (40 % du total), suivie de Paris (20 %) et d'Auckland (20 %), en forte hausse en 2016 (+32,3 %).

Premier transporteur aérien de Polynésie française, Air Tahiti Nui (ATN) représente les deux tiers du trafic international de l'aéroport de Tahiti-Faaa et assure des liaisons régulières avec Los Angeles, Tokyo, Auckland et Paris, partageant ses codes avec plusieurs compagnies internationales¹. En 2016, le flux de ses passagers a augmenté de 3,7 % et elle a consolidé sa part de marché vers la Nouvelle-Zélande (58,6 % contre 49,5 % en 2015).

La compagnie locale, qui s'est lancée dans la modernisation de sa flotte, va progressivement remplacer ses Airbus A340-300 par des Boeing B787-9 Dreamliner. En décembre 2016, son autorisation d'exploitation a été renouvelée en Conseil des ministres, pour une durée de cinq ans.

Avec 14 % du trafic de passagers en 2016, en hausse de 2,5 % sur l'année, Air France (AF) demeure la deuxième compagnie aérienne internationale de Polynésie française, avec une destination unique, Paris-Papeete via Los Angeles, à raison de trois vols par semaine.

Répartition du trafic aérien international de passagers



Source : Aéroport de Tahiti

¹ Air France, Air New Zealand, American Airlines, Japan Airlines, American Airlines, Delta Air Lines et Aircalin.

Les autres compagnies étrangères qui transitent par la Polynésie française ont également observé une hausse de leur activité, hormis Hawaiian Airlines (-1,0 %).

LATAM, qui dessert l'Amérique du Sud via l'île de Pâques et le Chili, a décidé de fermer sa représentation commerciale à Tahiti et en a transféré l'activité à ATN, afin de diminuer ses frais de fonctionnement.

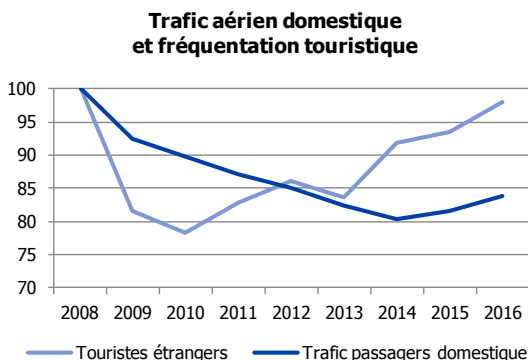
Hausse du trafic interinsulaire

Les archipels polynésiens sont desservis à titre principal par le groupe local Air Tahiti, à travers un programme de vols réguliers vers une quarantaine d'îles. Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, Air Tahiti a accueilli deux ATR 72-600 en 2015 et deux fin 2016. La compagnie en a commandé deux autres pour 2017.

À côté du groupe Air Tahiti, deux compagnies privées de charters proposent des vols à la carte, Pol'Air et Polynesia Hélicoptères qui est également sollicité pour des évacuations sanitaires.

Le trafic intérieur s'inscrit en hausse de 2,6 % en 2016, stimulé par l'afflux de touristes étrangers¹, qui représentent un tiers du total, et la vigueur du marché local².

En septembre 2015, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté une loi du Pays relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien, qui définit notamment les obligations de service public et les modalités d'exécution du transport. Elle a également prévu un schéma directeur décennal, actuellement en cours d'élaboration, qui déterminera les orientations de la politique des transports, dans le but de privilégier le désenclavement des îles.



Sources : Aéroport de Tahiti, ISPF

¹ Voir chapitre III, section 8 Le tourisme.

² Offres promotionnelles proposées lors du salon biennal du tourisme à Papeete.

Section 10

Les nouvelles technologies

UN SECTEUR EN MUTATION

Depuis la mise en service en 2010 du câble sous-marin Honotua entre Tahiti et Hawaii, la Polynésie française dispose d'une liaison internationale par fibre optique qui assure la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit. Outre cette évolution technique, le secteur des nouvelles technologies a connu d'importantes mutations en 2013 : l'arrivée d'un second opérateur sur le marché de la téléphonie mobile (PMT-Vodafone) et la fusion des trois filiales de l'Office des postes et télécommunication (OPT) dédiées aux nouvelles technologies, Mana, TNS et Tikiphone, au sein d'une entité unique sous l'enseigne Vini.

La modernisation des infrastructures devrait se poursuivre. Le déploiement progressif d'un réseau en fibre optique dans l'archipel de la société, un chantier de 4 milliards de F CFP sur sept ans, est actuellement en cours. Par ailleurs, de nouveaux câbles sous-marin doivent être installés : sur le plan international pour sécuriser l'actuelle connexion, tout en augmentant le trafic des données, et réduire le coût, ainsi que localement, vers les Marquises et les Tuamotu, pour diminuer la fracture numérique dont souffrent encore les archipels.

Doté d'un ministre de la Politique numérique depuis le 27 mai 2015, le gouvernement a fait du développement de l'économie numérique une de ses priorités.

À fin novembre 2016 (derniers chiffres disponibles), 399 personnes sont employées dans le secteur des télécommunications (+8,7 % sur un an), qui réalise un chiffre d'affaires de 16,9 milliards de F CFP en 2016 (+7,8 % sur un an).

Selon l'*Enquête Budget des Familles* réalisée par l'ISPF en 2015, les télécommunications sont consommées par 98 % des ménages contre 79 % en 2000 et leur dépense mensuelle moyenne est de 13 100 F CFP.

1. Internet – Des avancées significatives en cours

Créé en 1997, Mana est le premier fournisseur d'accès à internet (FAI) en Polynésie française. Il a bénéficié de l'ouverture, en septembre 2010, du câble sous-marin Honotua qui relie la Polynésie française à Hawaii en septembre 2010 pour mettre en service une liaison haut débit. Ce dernier offre une transmission d'une capacité maximale de 640 Gbits/s qui est sous-utilisée (7 Gbits/s), en raison de l'absence de trafic externe en transit (effet d'impasse numérique).

En 2013, l'Office des postes et télécommunications¹ (OPT) a fusionné trois de ses filiales positionnées sur le marché des nouvelles technologies, Mana (internet fixe), Tikiphone (téléphonie mobile) et TNS (télévision), pour créer la société Vini SAS.

Vini, premier FAI du Pays, commercialise depuis 2015 des forfaits à haut débit incluant la télévision. Au 31 décembre, il comptait 41 700 abonnés à internet fixe, soit 4 % de plus qu'en 2015. 92 % de ses abonnés résident dans les îles de la Société.

¹ L'OPT est un établissement public territorial émanant du Pays.

Selon l'ISPF, 57 % des ménages polynésiens¹ étaient équipés d'un ordinateur en 2012, contre 46 % cinq ans auparavant, et un foyer sur deux disposait d'une connexion à internet dans les îles du Vent, contre un sur trois en 2007. Dans les Tuamotu-Gambier, la diffusion d'internet demeurait plus rare (17 %).

Afin de réduire la fracture numérique, la réalisation d'un second câble sous-marin domestique² pour desservir les Marquises et les Tuamotu a été décidée en février 2016 par le conseil d'administration de l'OPT et approuvée par le Conseil des ministres.

L'arrivée de nouveaux opérateurs

En 2011, le marché, jusque-là monopolistique, a accueilli un nouvel opérateur, la société Viti, adossée à la technologie WiMAX³. Elle a débuté son activité commerciale en juillet 2011, proposant une offre internet nomade (pour téléphones et ordinateurs portables) et une fixe.

Depuis 2015, Viti commercialise des offres sous la marque Ora, fondée sur un réseau utilisant une nouvelle technologie, la *Long Term Evolution* (LTE)⁴, plus évolutive que le réseau WiMAX.

À fin décembre 2016, le nombre de ses abonnés s'élevait à 9 260 (+14 % sur un an), 94 % d'entre eux ayant choisi l'offre internet fixe. La zone de couverture de Ora sur Tahiti, qui concernait les communes de Arue à Punaauia en 2015, s'est étendue aux communes de Papara, Taravao, Papepoo, Papeari et Mataiea en 2016. L'île de Moorea devrait, quant à elle, être couverte en 2017.

Viti a également lancé une nouvelle offre en 2016, « ORA Business Internet Fibre », qui utilise l'infrastructure *Fiber To The Home* (FTTH) de l'OPT, pour du haut débit jusqu'à 50 Méga.

Fin 2015, un troisième opérateur d'internet fixe, la société Smart Tahiti Networks (STN), a obtenu un agrément officiel de FAI. Il devrait proposer des abonnements ADSL et fibre courant 2017, en louant les lignes de l'OPT.

Vers le déploiement de la fibre optique

Le 25 février 2014, l'Assemblée de la Polynésie française a approuvé la signature d'une convention permettant à l'État de participer⁵ au déploiement de la fibre optique en Polynésie française par le biais d'une subvention versée à l'OPT.

Le budget prévu est de 4 milliards de F CFP sur sept ans et le périmètre a été fixé à 80 % des abonnés internet de l'OPT dans l'archipel de la Société, soit environ 42 000 lignes téléphoniques.

¹ Selon l'INSEE, 75,2 % des ménages sont équipés d'un ordinateur en 2012 en France métropolitaine.

² À l'instar de celui qui dessert les îles Sous-le-Vent.

³ Le WiMAX est un mode de transmission et d'accès à internet sans fil en haut débit grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres.

⁴ La LTE est un standard 4G pour la communication sans fil à haut débit pour téléphonie mobile ou internet.

⁵ En 2010, l'OPT a lancé un programme de déploiement de la fibre optique et notamment le réseau *Fiber To The Home* (FTTH) dans la continuité du projet de câble sous-marin Honotua.

La première tranche de ce projet *Fiber To The Home* (la fibre à la maison), d'un coût de 723 millions de F CFP, a concerné le déploiement du réseau sur les zones éligibles de l'île de Tahiti (2014-2015). Elle a été financée à hauteur d'un tiers par l'État, via le Fond exceptionnel d'investissement (FEI).

La seconde tranche (2016 – 2018) est estimée à 806 millions de F CFP et devrait permettre d'atteindre d'autres zones de Tahiti, Moorea et les îles Sous-le-Vent.

UNE SECONDE CONNEXION CÂBLÉE À MOYEN TERME

En mars 2017, la Polynésie française, la Nouvelle-Zélande, les îles Cook et les Samoa ont officialisé leur projet de câble sous-marin international. Baptisé Manatua, il relierait la Polynésie française aux îles Cook, puis se prolongerait vers Niue et les Samoa. Son coût est estimé à six milliards de F CFP, à répartir entre les quatre pays participants et d'éventuels bailleurs de fonds internationaux. Un traité international intergouvernemental devrait être signé dans un premier temps entre ces quatre pays qui devraient désigner chacun un opérateur de télécommunications pour mettre en œuvre le projet. Manatua permettrait à la Polynésie française de sécuriser l'actuelle connexion du câble Honotua.

Un hub numérique à Papenoo

La mise en service du câble sous-marin Honotua a offert l'opportunité à la Polynésie française de développer une nouvelle activité de stockage et de services numériques. Tahiti Nui Telecom (TNT), filiale internationale de l'OPT, a conclu au mois de mai 2013 une alliance¹ avec DRFortress, le leader hawaïen des centres sécurisés de stockage et de traitement de données informatiques, pour la mise en place d'un hub numérique à Tahiti.

Ce premier *data center*² de Polynésie française a été installé dans un bâtiment de 1 400 m² aux normes anti cycloniques et alimenté en énergies vertes sur le site de TNT à Papenoo³. Il permet aux entreprises locales ou étrangères d'abriter leurs serveurs informatiques. Le projet, qui aura coûté environ 200 millions de F CFP, répond aux meilleures normes mondiales.

Le site de TNT accueille depuis juin 2015 une « tête de réseau » qui doit permettre la diffusion par internet de bouquets satellites. En octobre 2015, l'OPT y a installé une nouvelle antenne (en bande KU) pour améliorer la diffusion, dans les îles éloignées, des services de téléphonie fixe, mobile et internet ainsi que du bouquet TNS (Tahiti Nui Satellite) par satellite.

D'autre part, le site a été retenu pour constituer l'un des maillons du système de positionnement par satellite « Galileo⁴ ». À fin 2016, quatre paraboles sont opérationnelles et une dernière (13 mètres de haut pour un coût de 300 millions de F CFP) devrait l'être courant 2017.

¹ Ce partenariat porte sur une assistance de DRFortress à TNT pour la mise en œuvre du data center et le développement de services associés ; la revente par TNT de services de DRFortress ; et le développement, par TNT, de ses propres offres pour les clients polynésiens et internationaux. TNT fournit le site et DRFortress fournit ses compétences techniques.

² Un centre de traitement de données (*data center*) est un site physique sécurisé sur lequel se trouvent regroupés des équipements permettant l'hébergement pour compte de tiers de systèmes d'informations.

³ Le site de Papenoo bénéficie d'une protection naturelle et physique. Il abrite également la station d'atterrissage du câble sous-marin domestique et international Honotua.

⁴ Galileo est un projet européen de [système de positionnement par satellites](#), destiné à supprimer la dépendance de l'Europe en matière spatiale, notamment vis-à-vis du système [américain](#), le [GPS](#) (*Global Positioning System*).

2. La téléphonie mobile – Un marché compétitif

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Vini, filiale de l'OPT, est resté le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications jusqu'en 2013.

Avec 220 900 abonnés, Vini a enregistré une baisse de 1,5 % de sa clientèle en 2016. Le nombre d'appels échangés s'est en parallèle réduit de 1,8 % à 214 millions en 2016. En revanche, 134 millions de SMS ont été échangés en 2016, soit une hausse de 3,1 % sur un an.

En 2016, Vini compte 652 antennes (653 en 2015) sur l'ensemble de la Polynésie française, réparties sur 362 sites en 2G et 220 en 3G. Les sites en 3G, que l'on retrouve pour l'instant dans les seules îles de la Société, ont progressé (+2,8 %) au détriment des sites en 2G (-2,4 %).

Grâce à un investissement de 4 milliards de F CFP sur deux ans de l'OPT, sa maison mère, Vini a pu poursuivre le déploiement de la 3G+ et avancer sur la nouvelle technologie 4G. Après une phase d'expérimentation, de septembre 2015 à juin 2016 sur le Grand Papeete, il a ouvert, début 2017, son réseau, qui s'étend de Punaauia à Arue et qui est réservé à ces 50 000 abonnés Vini Premium+.

Deux opérateurs se partagent le marché

Le 17 juin 2013, un nouvel opérateur de téléphonie mobile est arrivé sur le marché local, la société Pacific Mobile Telecom (PMT) qui commercialise ses services en Polynésie française sous la marque Vodafone.

À fin d'année 2016, le réseau Vodafone compte 115 antennes en 2G et 99 en 3G. Elles sont uniquement implantées sur les îles de Tahiti, Moorea et Bora Bora. PMT-Vodafone est également présent dans 62 autres îles de l'archipel polynésien, en transitant par le réseau Vini, au travers d'une convention d'interconnexion conclue en janvier 2013 et d'une convention d'itinérance en mai 2013. PMT-Vodafone prévoit le lancement de son réseau 4G dans la grande agglomération urbaine d'ici la fin de l'année 2017.

PMT-Vodafone dénombrait 59 292 abonnés à la fin de l'année 2016, soit 14 176 abonnés de plus qu'en 2015 (+31 %). Le nombre d'appels et de SMS échangés recule cependant en 2016, respectivement de 36 % et 12 % pour s'établir à 35,4 millions d'appels et 15,9 millions de SMS.

Section 11

Les services non marchands

1. L'éducation

L'enseignement est de la compétence de la Polynésie française, sauf l'enseignement universitaire, qui reste sous la responsabilité de l'État. Ce dernier apporte également un soutien technique et financier (mise à disposition de personnel, délivrance des diplômes nationaux, participation au financement des transports, des équipements et des constructions scolaires, paiement des salaires).

En 2017, une nouvelle convention décennale État-Pays, qui détermine les modalités de collaboration au fonctionnement du système éducatif, est entrée en vigueur. Elle reprend les orientations de la Charte de l'éducation du Pays de 2011, actualisée en juillet 2016, qui fixe des objectifs assortis d'indicateurs de performance, notamment sur la lutte contre le décrochage scolaire.

À la rentrée 2016, la population scolaire (primaire, secondaire et filières post-bac hébergées dans les lycées) s'élève à 68 293 élèves, dont 21 % dans des établissements privés. Les effectifs sont en repli régulier (-0,3 % en 2015 et en 2016) depuis une quinzaine d'années, en raison du ralentissement de la natalité.

Répartition de la population scolaire*

	Année 2012/13	Année 2013/14	Année 2014/15	Année 2015/16	Année 2016/17	Part en 2016/17	Variations annuelles
Primaire	38 253	37 343	37 041	37 099	36 867	54 %	-0,6 %
Secondaire	31 373	30 754	30 818	30 759	30 484	45 %	-0,9 %
Post-bac (hors UPF)	954	1 007	1 019	1 045	1 072	2 %	2,6 %
Total	70 014	69 180	68 845	68 655	68 293		-0,5 %

Source : DGEE * Enseignement primaire, secondaire et filières post-bac hébergées dans les lycées

1.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En 2016, on dénombre près de 36 900 enfants dans le primaire en Polynésie française, avec en moyenne 23 élèves par classe. Près des trois quarts sont scolarisés dans les îles du Vent.

Répartition de l'enseignement scolaire par archipel (année 2016-2017)

	Iles du Vent	Iles sous-le- Vent	Tuamotu- Gambier	Marquises	Australes	Ensemble
Nombre d'établissements	118	28	43	26	6	221
Effectifs	27 316	4 922	2 121	1 460	1 048	36 867
Part effectifs	74%	13%	6%	4%	3%	100%

Source : DGEE

La géographie morcelée du territoire (67 îles habitées) contraint à implanter de nombreux établissements à classe unique, afin de respecter l'accès de tous les enfants à l'école. C'est particulièrement le cas dans les Tuamotu et les îles Marquises, où le nombre d'écoles est élevé (respectivement 20 % et 12 % des écoles du Pays) en comparaison des effectifs (6 % et 4 %). Dans ces deux archipels, on dénombre moins de 3 classes par école en moyenne.

Les contraintes liées à l'éclatement géographique et l'isolement des archipels éloignés entraînent des difficultés scolaires et un décrochage précoce.

1.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Un enseignement concentré à Tahiti et adapté aux spécificités polynésiennes

L'enseignement secondaire en Polynésie française est dispensé dans 58 établissements, dont 18 établissements privés.

Tahiti concentre la moitié des **collèges**¹ et les deux tiers des **lycées**, ainsi que l'essentiel des dispositifs d'enseignement spécialisé pour les élèves en situation de handicap (**ULIS**) ou en grave difficulté scolaire (**SEGPA**)².

Dans les archipels éloignés, des structures permettent la scolarisation des élèves sans séparation prématurée de leur famille : les Groupements d'Observation Dispersés (**GOD**), situés près des écoles primaires, accueillent des classes de 6^{ème} et 5^{ème}, et certains collèges hébergent des classes de 2^{nde}.

Enfin, spécificité polynésienne, 15 Centres d'Education aux Technologies Appropriées au Développement (**CETAD**) publics et 5 Centres d'Education au Développement (**CED**) privés, hébergés au sein des collèges et lycées, proposent un cursus professionnel adapté aux caractéristiques du marché du travail dans les îles éloignées (spécialités petite hôtellerie, bâtiment, exploitation rurale ou marine, artisanat d'art traditionnel). Cette formation s'étend de la 4^{ème} à la 1^{ère}.

Un poids important de l'enseignement technique et professionnel

Sur l'année scolaire 2016/2017, l'effectif du secondaire, 30 228 élèves, est en légère diminution (-0,8 %).

Dans le **premier cycle (hors CETAD et CED)**, les effectifs sont stables en 2016. Ils progressent légèrement (+0,6 %) dans le **second cycle (hors CETAD et CED)**, en particulier dans les lycées d'enseignement général et technologique, qui regroupent 56 % des élèves. Les lycées professionnels concentrent 44 % des élèves, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale (moins de 30 %).

Enfin, les **CETAD et CED** représentent moins de 3 % des élèves du secondaire. La baisse des effectifs, observée depuis quatre ans, est particulièrement marquée en 2016 (-29 %). Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle engagée en 2013, qui vise à encourager les formations apportant un diplôme reconnu au niveau national. En juillet 2016, de nouvelles spécialités ont ainsi été ajoutées à la liste, des Certificats d'aptitude professionnelle (CAP) reconnus par l'État, et sont désormais proposées dans les collèges et lycées, conduisant à la disparition de certaines filières CETAD.

¹ En 2016, le collège Tinomana Ebb d'une capacité de 600 personnes a ouvert ses portes à Teva i Uta (Tahiti). Sa construction, qui a duré 18 mois, s'est élevée à 1,6 milliard de F CFP, financé par le Pays.

² Hébergées au sein des établissements scolaires, les SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) accueillent les élèves en difficulté scolaire grave et les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), nouvelle dénomination de l'UPI (Unité pédagogique d'intégration), regroupent les élèves ayant un handicap.

Répartition des effectifs du secondaire par filière

	Année 2012/13	Année 2013/14	Année 2014/15	Année 2015/16	Année 2016/17	Variations
Premier cycle :	17 956	18 127	17 906	17 638	17 638	+0,0 %
Collège et G.O.D	17 506	17 663	17 463	17 225	17 229	+0,0 %
SEGPA et ULIS*	450	464	443	413	409	-1,0 %
Second cycle :	11 307	11 372	11 591	11 735	11 803	+0,6 %
Lycée général et technologique	6 030	6 096	6 278	6 456	6 552	+1,5 %
Lycée professionnel	5 277	5 276	5 313	5 279	5 251	-0,5 %
CETAD et CED** :	1 491	1 319	1 262	1 111	787	-29,2 %
Total secondaire	30 754	30 818	30 759	30 484	30 228	-0,8 %

Source : DGEE, IEOM * Les structures SEGPA et ULIS (anciennement UPI) regroupent essentiellement des élèves de premier cycle ** Les CETAD et CED s'étendent sur le premier et le second cycle

Un taux de réussite au baccalauréat en baisse dans la filière professionnelle

Le taux de réussite au baccalauréat 2016 s'élève à 82,2 %, après 81,3 % en 2015. Dans la filière générale, il est stable par rapport à 2015 à 85,3 %. Il s'établit à 83,1 % dans la filière technologique (+6,4 points) et à 76,9 % dans la filière professionnelle (-5,8 points). Il demeure inférieur à celui de la France métropolitaine dans toutes les sections.

Évolution du taux d'admission au baccalauréat

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations	France 2016
Baccalauréat général	84,1 %	89,7 %	88,0 %	85,5 %	85,3 %	-0,2 pt	91,4 %
Baccalauréat technologique	79,2 %	77,6 %	74,9 %	76,7 %	83,1 %	+6,4 pts	90,7 %
Baccalauréat professionnel	78,6 %	81,0 %	83,2 %	82,7 %	76,9 %	-5,8 pts	82,2 %

Sources : DES, MEN-MESR DEPP

Les résultats masquent un faible taux d'accès au baccalauréat. D'après la Cour des comptes, la proportion d'une classe d'âge atteignant le bac est de 54 % en Polynésie française contre 83 % en France. De même, les sorties du système éducatif sans diplôme ni qualification demeurent très élevées, environ 35 % des élèves en Polynésie française contre 10 % en France¹.

DES FORMATIONS ACCESSIBLES SANS LE BACCALAURÉAT

Les non-bacheliers peuvent accéder aux études supérieures grâce aux formations de l'UPF telles que le DAEU (Diplôme d'Accès aux Études universitaires), équivalent du baccalauréat, et le Certificat de capacité en droit. Ils peuvent aussi suivre un cursus professionnel dans nombre de structures : Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, Centre des métiers d'Art (CMA), Institut de formation maritime - pêche et commerce (IFM-PC), Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC), Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA).

Par ailleurs, le Régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA) accueille chaque année 500 « volontaires stagiaires » de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle. Il leur apporte une remise à niveau scolaire (30 % d'entre eux sont illettrés en 2016) ainsi qu'une formation qualifiante parmi une vingtaine de filières proposées, dispensée dans trois centres (Tahiti, Hiva Oa aux Marquises et Tubuai aux Australes). Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation varie entre 80 % et 100 % selon la filière.

¹ Rapport public annuel 2016 de la Cour des comptes, données 2013.

1.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est essentiellement présent à l'Université de Polynésie française (Tahiti). Il est également dispensé dans des filières post-bac sélectives au sein des lycées, et dans quelques établissements. L'offre limitée, voire absente pour certaines filières, contraint nombre d'étudiants à effectuer une partie de leurs études en France ou à l'étranger.

Des aides financières sont offertes aux étudiants pour les inciter à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. Il s'agit notamment de l'allocation d'études territoriales (bourse ou prêt bonifié) et de la bourse majorée destinée aux filières considérées comme prioritaires par le Pays¹. Ces aides ont représenté un total de 305,4 millions de F CFP en 2016, alloués à 667 étudiants, dont 39 % effectuant leurs études en France ou à l'étranger. Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le ministère de l'Éducation nationale et aux logements universitaires en métropole.

Une majorité d'étudiants à l'Université, en licence de droit, économie et gestion

En 2016-2017, l'Université de Polynésie française (UPF) totalise 3 365 étudiants, parmi lesquels 6 % en formation continue (Diplôme d'accès aux études universitaires, Certificat de Capacité en Droit, licences professionnelles) et 13 % à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

La formation initiale hors ESPE est composée de trois filières : « Droit, Économie et Gestion » (46 % des étudiants), « Lettres, Langues et Sciences humaines » (33 %) et « Sciences, Sciences médicales et Technologies » (21 %).

Effectifs de l'Université de Polynésie française par cursus (hors ESPE)

Année 2016-2017	Licence	Master	Doctorat	Ensemble	Part
Droit, gestion, économie	1 205	151	12	1 368	46%
Sciences humaines, lettres, langues	882	61	15	958	33%
Sciences, technologies, sciences médicales	587	14	17	618	21%
Total toutes disciplines	2 674	226	44	2 944	100%
Part	91%	8%	1%	100%	

Source : UPF, enquête SISE (Système d'information pour le suivi des étudiants), effectifs au 15 janvier 2017

L'année universitaire 2016-2017 se caractérise par une diminution globale des effectifs (-8,4 %), expliquée par une baisse du nombre d'étudiants de formation initiale en licence (-9,7 %), en particulier en « Droit, gestion, économie » (-13,1 %). Les effectifs de la formation continue sont stables.

¹ La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

DE FAIBLES TAUX DE RÉUSSITE UNIVERSITAIRE, DE NOMBREUX ABANDONS

À l'UPF, les taux de réussite aux examens sont inférieurs à la moyenne française et la part des décrocheurs plus élevée. Sur la cohorte des étudiants entrés à l'université en 2013, le taux de passage en deuxième année de licence était de 29 %, contre 40 % sur le plan national. De même, le taux de passage entre Master 1 et 2 était de 37 %, contre 59 % en moyenne française.

Ces résultats s'expliquent notamment par la forte proportion d'élèves en filière professionnelle et l'insuffisance de l'offre de formation post-bac qui leur est proposée. En effet, les places en BTS sont peu nombreuses et font l'objet d'une sélection à l'entrée, contrairement à l'université. Les bacheliers de la filière professionnelle représentent ainsi plus de la moitié des effectifs de première année (contre un sur cinq en France). Seul 1 % des étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel réussissent leur première année en un an (contre 5 % pour la filière technologique et 38 % pour la filière générale). Face à ces difficultés, l'Université de Polynésie française a ouvert en 2016 deux DUT (Gestion et Commerce).

Des filières post-bac en lycée, aux places limitées

Des formations post-bac sélectives, au nombre de places limitées, sont dispensées au sein des lycées. Elles regroupent des formations diplômantes courtes (BTS, Diplôme de Comptabilité et de Gestion) ainsi que des classes préparatoires aux Grandes Écoles (2 ans) en vue d'une poursuite des études en France ou à l'étranger. Ces filières accueillent au total 1 072 étudiants sur l'année 2016-2017 (+2,6 %).

Autres offres de formation

D'autres établissements spécialisés, publics ou privés, proposent une formation supérieure, tels que l'Institut Supérieur de l'Enseignement privé de Polynésie Française (licences, masters et DU de communication et sciences humaines), l'Institut de formation des professions de santé (métiers du paramédical), Poly3D (numérique). Pour l'économie et la gestion, l'École de commerce de Tahiti (ECT), hébergée par la CCISM, a ouvert ses portes en 2010 et forme sur trois ans des promotions de 15 à 25 étudiants ; la CCISM propose également une troisième année de licence d'économie-gestion depuis 2014 (16 étudiants en 2016) et de marketing depuis 2016 (11 étudiants).

2. La protection sociale

La Protection sociale généralisée, instituée en 1995 pour permettre à l'ensemble des Polynésiens d'avoir une couverture sociale, est fondée sur la solidarité et comprend quatre régimes distincts : le Régime général des salariés (RGS), le Régime des non-salariés (RNS), le Régime de solidarité (RSPF), pour les plus pauvres, sous conditions de revenus, et le régime de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et les retraités de l'État, géré localement par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Répartition de la couverture sociale par régime (en nombre d'allocataires)

	2012	2013	2014	2015	2016	Répartition 2016	Variations 2016/2015
RGS	153 760	153 152	157 877	157 078	161 146	58%	2,6%
RSPF	71 606	74 552	71 825	73 074	58 265	27%	-20,3%
RNS	14 379	14 103	14 263	14 698	22 578	5%	53,6%
RSS	25 817	25 714	26 056	25 979	26 151	10%	0,7%
Total	265 562	267 521	270 021	270 829	268 140	100%	-1,0%

Sources : CPS, ISPF

En 2016, la PSG couvre 97 % de la population¹. Le régime des salariés, qui regroupe 60 % des affiliés, progresse (+2,6 %) grâce à la reprise de l'activité et de l'emploi. La modification des conditions d'admission pour lutter contre la fraude² conduit à une forte contraction des effectifs du régime de solidarité (-20,3 %) et à une inflation de ceux du régime des non-salariés (+53,6 %). Le régime de la Sécurité sociale, pour les fonctionnaires et les retraités de l'État, est relativement stable.

2.1 LES PRESTATIONS DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

La santé

La politique de santé du Pays, dont les contours ont été redessinés en novembre 2015, a pour principaux objectifs l'amélioration de la gouvernance du système sanitaire et médico-social, de la qualité du système de santé ainsi que de la couverture des besoins sanitaires et sociaux, tout en mettant l'accent sur la prévention. Elle prévoit la création d'une Autorité de régulation de la santé et de la protection sociale.

Le schéma quinquennal d'organisation sanitaire (SOS 2016-2021), approuvé par l'Assemblée de la Polynésie française en février 2016, doit permettre une meilleure appréhension des problématiques telles que l'offre de soins primaires dans les archipels, la prévention du surpoids ou la prise en charge du vieillissement.

L'offre de soins est partagée entre le secteur public, qui assure la couverture médicale de l'ensemble des archipels, et le secteur privé, concentré sur Tahiti. Le premier comprend le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire, et la Direction de la santé qui compte 128 structures sanitaires de proximité (centres médicaux, dispensaires, centres dentaires, infirmeries, postes de secours), dont 4 hôpitaux périphériques³ et huit centres de consultations spécialisées, répartis dans les archipels.

¹ En sont exclues les personnes qui n'ont pas encore finalisé leur dossier d'affiliation, celles affiliées à l'ENIM (Établissement national des invalides de la marine) ou à la CAFAT (Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie) ainsi que celles ayant moins de six mois de résidence en Polynésie française.

² Loi de Pays n°2015-3 du 25 février 2015 relative aux conditions d'admission au régime de solidarité (RSPF) et au contrôle de leur respect, modifiée par les lois de Pays n° 2016-16 du 11/05/2016 et n° 2016-37 du 01/12/2016.

³ Moorea, Taravao (Tahiti), Uturoa (Raiatea) et Taiohae (Nuku Hiva).

En outre, des missions régulières des spécialistes du CHPF sont planifiées vers les archipels (cardiologie, endocrinologie, ophtalmologie, obstétrique, pneumologie, etc.). Enfin, pour les pathologies qui ne peuvent être traitées localement, des évacuations sanitaires vers Tahiti ou l'extérieur du Pays (France, Nouvelle-Zélande) sont organisées. Leur coût annuel est estimé à 1,4 milliard de F CFP.

Le secteur privé conventionné, quant à lui, rassemble deux cliniques (Papeete), deux centres médicaux et près de cinq cents praticiens (médecins, chirurgiens dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes).

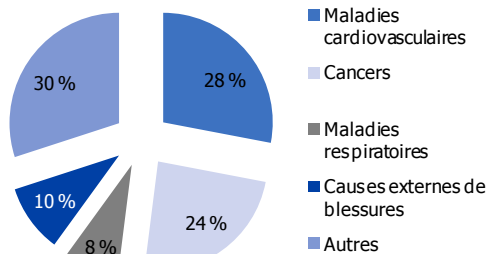
LE BILAN SANITAIRE

Sur les trente dernières années, l'amélioration de la prévention, notamment à travers la médecine scolaire, et de la qualité des soins, a eu des retombées positives sur l'état sanitaire. La mortalité infantile est passée de 20,5 ‰ en 1987 à 9 ‰ en 2013. L'espérance de vie s'est allongée : de 70,1 à 77,4 ans pour les femmes et de 65 à 72,9 ans pour les hommes.

Les principales causes de mortalité, comme en France métropolitaine, sont liées aux pathologies cancéreuses ou cardio-vasculaires. Par ailleurs, la moitié des décès avant 65 ans sont liés aux accidents de la route, surtout pour la population âgée de 15 à 25 ans, et aux modes de vie actuels (alimentation déséquilibrée, alcoolisme, tabagisme). Enfin, la Polynésie française est particulièrement touchée par l'obésité qui occasionne maintes complications médicales (hypertension artérielle, diabète sucré).

En 2015, la longue maladie concerne un Polynésien sur sept et absorbe la moitié des dépenses de santé du pays.

Principales cause de décès (2010-2015)



Direction de la santé

Les autres prestations sociales

Le système de retraite par répartition à caractère obligatoire pour les salariés, fondé sur des cotisations salariales et patronales, est né le 1^{er} avril 1968, suivi dans les années 1970 par la retraite du secteur primaire, des commerçants et des professions libérales et, en 1995, par le régime des non salariés et le minimum vieillesse pour toute personne de plus de 60 ans avec des revenus modestes.

En 1996, un régime de retraite par points, la tranche B¹, est institué au profit des salariés, financé par les cotisations patronales et salariales pour les rémunérations supérieures à un plancher défini. En outre, un certain nombre de grandes entreprises offrent à leurs salariés des retraites complémentaires, soit par capitalisation, soit par répartition (Agirc-Arrco).

Instaurées en 1956, les premières allocations prénatales, maternité et familiales, ont été élargies par la suite à d'autres prestations complémentaires (allocation de rentrée scolaire, complément familial, etc.), financées par des cotisations exclusivement patronales et par des subventions du Pays.

¹ La fourchette de rémunération mensuelle pour la tranche A va de 1 à 255 000 F CFP, celle pour la tranche B de 255 001 à 510 000 F CFP.

S'y ajoutent l'action sociale (soutien psychologique, aide aux publics vulnérables), gérée par le Service social, et les aides aux personnes handicapées (allocation spéciale aux enfants handicapés, allocation aux adultes handicapés, allocation complémentaire, allocation compensatrice de perte d'autonomie).

2.2 LE BUDGET DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

La difficile maîtrise des dépenses

En l'espace de vingt ans, les dépenses de la PSG ont triplé (125 milliards de F CFP en 2015 contre 37 en 1995), en raison de facteurs conjoncturels (diminution du nombre de cotisants et gonflement du RSPF avec la crise économique) et structurels (croissance et vieillissement de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail).

Les emplois de la PSG (en milliards de F CFP)

	2012	2013	2014	2015	2016*	Variations 2016/2015
Maladie et accidents du travail	51,9	51,9	51,3	51,0	51,1	0,0%
Retraite et minimum vieillesse	38,0	40,5	42,0	42,6	44,2	6,6%
Famille	7,6	7,7	7,8	7,1	7,1	0,7%
Allocations handicapés	4,6	4,8	4,9	5,1	5,1	5,7%
Action sociale	3,5	4,6	3,2	2,8	3,3	33,3%
Autres charges	8,5	8,7	11,8	16,2	12,0	2,4%
Total emplois	114,1	118,2	120,9	124,7	122,7	3,6%

Source : CPS

* chiffres provisoires

Les dépenses de santé, qui représentent presque la moitié du total, sont fortement impactées par l'explosion de la prise en charge de la longue maladie¹. En 2015, celle-ci concerne un Polynésien sur sept (1 sur 22 en 1995) et accapare plus de la moitié des dépenses de santé. Quant aux pensions de retraite, elles ont été multipliées par cinq sur vingt ans (42,7 milliards de F CFP en 2015 contre 8,8 en 1995) et vont continuer de progresser². En 2016 effectivement, les données provisoires de la CPS montrent que les retraites augmentent (+6,6 %), alors que les dépenses pour la maladie et la famille (+0,7 %) se stabilisent.

D'ores et déjà, des mesures ont été prises pour juguler l'essor des dépenses de santé, telles que la hausse du ticket modérateur en 2011 (de 20 à 30 %), la possibilité de substitution de génériques aux médicaments sur les ordonnances, introduite par la loi de Pays n° 2013-1 du 14 janvier 2013.

Pour la retraite, la loi de Pays n° 2012-22 du 19 novembre 2012 a entériné l'allongement de la durée de cotisation de 35 à 37 ans et de l'âge minimum pour la retraite anticipée (de 53 ans à 55 ans ou 30 années de cotisation). Elle a en outre dégradé le mode de calcul de la pension pour le bénéficiaire³.

¹ Hypertension artérielle et diabète sucré sont les plus courantes.

² En 2015, il y avait un retraité pour 2 actifs. Toutes choses égales par ailleurs, ce ratio devrait tomber à 1,4 en 2020 et à 0,9 en 2030.

³ 70 % de la moyenne des 120 meilleurs mois sur les 180 derniers mois au lieu de 70 % de la moyenne des 60 meilleurs mois sur les 120 derniers mois.

Un financement problématique

Si les cotisations sociales sont la principale source de financement de la PSG, la part du Pays est loin d'être négligeable ; en dépense budgétaire directe et par le biais du Fonds d'entraide et la lutte contre la précarité (FELP) pour le RSPF, il représente un cinquième des recettes et permet de pallier les déséquilibres des principaux régimes.

Selon les chiffres provisoires de la CPS, les recettes de la PSG atteignent 121 milliards de F CFP en 2016, en repli de 1,3 %, après deux années de hausse (+0,8 % en 2015 et +8,9 % en 2014).

Les recettes de la PSG (en milliards de F CFP)

	2012	2013	2014	2015	2016*	Variations 2016/2015
Cotisations sociales	71,8	75,5	80,4	83,5	86,0	2,9%
Participation du Pays	10,6	6,0	2,6	2,6	2,8	7,7%
CST et taxe de solidarité	16,3	10,0	-	-	-	-
FELP à partir d'août 2013	-	10,5	26,9	24,1	23,4	-2,9%
Etat	-	-	-	1,4	1,4	0,0%
Autres produits	9,3	9,6	11,7	10,9	7,4	-32,1%
Total recettes	108,1	111,6	121,5	122,5	121,0	-1,3%

Source : CPS

*chiffres provisoires

L'État, après sept ans d'absence, apporte de nouveau un soutien financier, à travers une convention sur trois ans (2015-2017) par laquelle il s'engage à verser 1,4 milliard de F CFP par an. Il exige cependant en contrepartie la rénovation du système de soins, l'établissement d'un schéma d'organisation sanitaire par la Polynésie française et une réforme de fond de la PSG.

Jusqu'à-là, des hausses régulières des taux de cotisation sont intervenues¹, mais elles sont rapidement apparues insuffisantes pour rendre à la PSG un financement viable et durable. La réflexion sur sa réforme, engagée depuis deux ans, devrait aboutir à la présentation des premiers textes au cours du premier semestre 2017. Issues des négociations avec les partenaires sociaux, quelques orientations se dessinent : le cloisonnement des branches de la CPS pour éviter de combler les déficits des unes (maladie, vieillesse) par des ponctions sur les autres, avec notamment la création d'une branche maladie unique, financée par l'impôt, la refonte de la tranche A de la retraite.

Lors du Conseil des ministres du 14 décembre 2016, le budget prévisionnel 2017 de la PSG a été adopté en déséquilibre pour le RGS (2,2 milliards de F CFP contre 2,6 en 2016) et le RNS (386 millions de F CFP après 57 en 2016). En revanche, le budget du RSPF, qui présente un déficit cumulé de 3,7 milliards de F CFP à fin 2016, a été voté en excédent.

¹ Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation, les planchers et les plafonds de la retraite ont été modifiés. Pour les salariés, le taux passe de 19,83 % à 20,34 % et le plancher de la tranche A de 256 000 à 257 000 F CFP, tandis que la tranche B est désormais comprise entre 257 000 et 514 000 F CFP. Dans le régime des non salariés, le taux est inchangé, mais le plafond est abaissé de 5 à 2,5 millions de F CFP.

Section 12

Les archipels éloignés

1. Généralités

Hors îles du Vent, les archipels affichent ensemble une superficie de 2 500 km², soit les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française, mais n'abritent qu'un quart de la population totale (67 389 habitants au recensement de 2012). Par conséquent, la densité démographique, 27 habitants/km², y est plus bien faible qu'aux îles du Vent (189 habitants/km²). Entre les derniers recensements (2007 et 2012), la croissance globale de la population des archipels éloignés a été de 3,7 %, particulièrement dynamique aux Marquises (+7 %) et aux Australes (+8,2 %).

Disséminées sur un immense espace maritime et faiblement pourvues en ressources, ces îles peinent à assurer leur développement économique. Les pouvoirs publics leur apportent un concours financier et promeuvent la mise en place de moyens de communication performants pour réduire leur isolement.

Soutien financier des pouvoirs publics

Le Pays, tout d'abord, prend en charge les frets vitaux¹ entre Tahiti et les îles éloignées. L'État, quant à lui, apporte son concours soit via des cofinancements dans le fonds intercommunal de péréquation (FIP) et le Contrat de projets (2015-20), soit par le biais du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)² ou le 3^e instrument financier³. Enfin, le Fonds européen de développement (FED) finance des programmes spécifiques susceptibles d'intéresser les archipels éloignés, à l'instar du XI^e FED (2014-20), axé sur le tourisme.

Renforcement des moyens de communication

Si la voie maritime demeure la meilleure option pour le fret, l'avion est préféré pour le transport des passagers.

Une vingtaine de navires privés sillonnent régulièrement les archipels éloignés, secondés par la flottille administrative pour des missions spécifiques (transport scolaire). En 2016, le fret maritime vers les archipels éloignés a atteint 242 846 tonnes (227 922 en 2015) et celui vers Tahiti 42 231 tonnes (45 871 en 2015), les îles Sous-le-Vent concentrant 50 % du fret total.

¹ À l'aller, matériaux de construction, eau embouteillée, PPN (produits de première nécessité), produits destinés au secteur primaire et au retour, productions locales.

² Le FEI a été institué par la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM) pour apporter une aide financière à toute collectivité territoriale qui investit dans des infrastructures ou des équipements collectifs visant à son développement économique, social, environnemental ou énergétique.

³ Voir chapitre II Section 3 Les politiques et finances publiques.

Le réseau aérien est tissé autour d'une quarantaine d'aérodromes, répartis entre les îles et atolls et régulièrement desservis par la compagnie locale Air Tahiti¹. En 2016, 646 678 passagers (624 411 en 2015) ont emprunté l'avion pour se déplacer sur le territoire.

La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), freinée par des coûts et des obstacles techniques importants, reste insuffisante. La connexion internet à haut débit n'est disponible qu'aux îles Sous-Le-Vent, grâce au câble entre Tahiti et Bora Bora, tandis que les autres îles passent par un satellite domestique, doublé d'un réseau hertzien interne aux Marquises. La situation devrait nettement progresser avec l'installation en 2018 d'un câble sous-marin de Tahiti vers les Marquises et les Tuamotu, prévue par l'OPT, opérateur public de télécoms².

Pour ce qui est de la téléphonie mobile, la couverture des besoins est plus satisfaisante, mais seules les îles Sous-le-Vent disposent de la 3G (Bora Bora, Raiatea, Huahine).

Équipements sanitaires et sociaux dimensionnés à la densité de population

C'est aux îles Sous-le-Vent que les structures sanitaires publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire) et privées (cabinets de médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.) sont les plus complètes. Les autres archipels, beaucoup moins peuplés, sont dotés de deux hôpitaux, aux Marquises (Nuku Hiva) et aux Tuamotu-Gambier (Hao) ainsi que de quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les atolls les plus reculés n'ont que des postes de secours.

Les équipements scolaires, en revanche, sont plus harmonieusement répartis, chaque île habitée de façon permanente disposant d'une école primaire. Cependant, les établissements secondaires sont concentrés sur les îles principales : chaque archipel a plusieurs collèges, mais il y a un seul lycée général aux îles Sous-le-Vent (Uturoa). L'enseignement technique comprend deux lycées professionnels (îles Sous-le-Vent, Marquises) et le Service militaire adapté (SMA)³.

2. Les activités économiques des archipels

Alors que les activités traditionnelles comme la pêche, l'agriculture et l'artisanat se sont peu à peu diversifiées, d'autres ont été encouragées, principalement le tourisme et la periculture.

Les activités traditionnelles

Selon le recensement général agricole de 2012, les archipels (hors îles du Vent) concentrent 76 % des exploitations et 93 % de la surface agricole utile (SAU). En 2015, ils ont fourni 72 % des productions végétales. La première d'entre elles, le coprah, est présente aux Tuamotu-Gambier (deux tiers de la récolte), aux Marquises et aux îles Sous-le-Vent.

¹ Sa flotte comprend 7 ATR-72, 2 ATR-42, 2 Twin Otter et 3 Beechcraft.

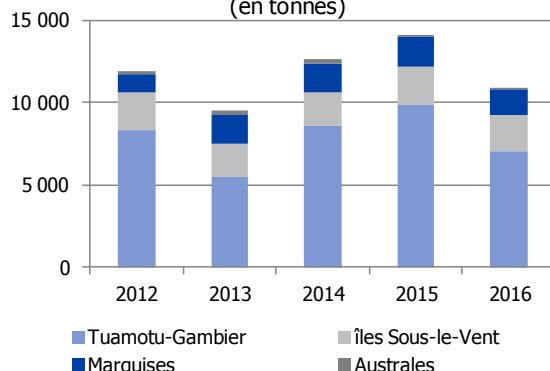
² Voir section 10 Les nouvelles technologies.

³ Deux régiments implantés, un aux Marquises (Hiva Oa) et un aux Australes (Tubuai) et une convention de partenariat avec la Gendarmerie nationale aux Tuamotu-Gambier.

En 2016, la récolte des archipels hors îles du Vent a atteint 10 954 tonnes, en fort repli par rapport à l'année précédente (14 165 tonnes en 2015).

Pour ce qui est des autres productions, chaque archipel tend à se spécialiser. Dotées d'un climat plus frais que le reste du pays, les Australes privilégient les légumes (pommes de terre, carottes) et les produits vivriers. Les îles Sous-le-Vent, qui disposent d'une importante zone de chalandise (hôtels internationaux, marché de Tahiti assez proche), assurent un tiers de la production fruitière polynésienne (pastèques, melons) et près de 90 % de celle de vanille.

Évolution de la production de coprah
(en tonnes)



Source : Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC)

La pêche, lagonaire et côtière, plutôt consommée sur place, fait l'objet de quelques expéditions vers Tahiti. Néanmoins, les quantités sont limitées par les contraintes de transport et de stockage.

Pêche côtière par archipel en 2016*

	îles Sous-le-Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Total Archipels	TOTAL	Part des Archipels
Nombre de navires	92	34	22	36	184	424	43 %
Tonnages commercialisés	516	387	91	251	1 245	2 713	46 %

Source : Direction des ressources marines et minières (DRMM)

* Données provisoires au 28 avril 2017

Enfin, l'artisanat, souvent exercé au sein d'associations, constitue un revenu d'appoint non négligeable. Ses produits sont écoulés auprès des touristes ou lors d'expositions à Tahiti (*Heiva Rima*¹, salon annuel des Australes, salon de l'artisanat des îles Marquises...). Les Australes sont réputées pour leur vannerie et les Marquises pour la sculpture et le tatouage.

Les activités tournées vers l'exportation

Première source de recettes à l'export de la Polynésie française, l'industrie touristique est bien implantée dans les îles, notamment aux îles Sous-le-Vent, grâce à la renommée internationale de Bora Bora.

¹ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

Les îles Sous-le-Vent concentrent près de la moitié des structures d'accueil de l'hôtellerie internationale classée du pays et un tiers de la petite hôtellerie familiale. En 2016, les deux tiers des touristes qui ont visité la Polynésie française y sont passés. Le charter nautique y est particulièrement développé, grâce à une situation idéale (proximité des îles, lagons balisés, zones de mouillage, bases nautiques, unités de carénage et petite industrie navale) et au dynamisme de la profession.

Deuxième destination touristique après les îles Sous-le-Vent, les atolls des Tuamotu-Gambier sont réputés pour leurs sites de plongées de qualité (Fakarava, Rangiroa). La capacité d'accueil en hébergement, dominée par la petite hôtellerie familiale, ne compte que trois hôtels internationaux.

Les Marquises, pour leur part, présentent un attrait particulier, lié non seulement à la beauté préservée des sites ou à quelques hôtes illustres (Herman Melville, Paul Gauguin et Jacques Brel), mais aussi à la vivacité de la culture, qui s'exprime à travers le festival des Marquises, organisé tous les quatre ans dans les îles les plus peuplées, Hiva Oa, Nuku Hiva et Ua Pou. Le dernier s'est déroulé à Hiva Oa en 2015. La capacité d'accueil se partage entre une trentaine de pensions de famille, deux hôtels internationaux classés et un cargo mixte, l'Aranui 5, équipé d'une centaine de cabines.

Enfin, aux Australes, le tourisme reste confidentiel, à son apogée pendant la saison des baleines. Leur réceptif hôtelier se compose d'une quinzaine d'établissements, dont un hôtel classé (Rurutu).

Produit phare du commerce extérieur polynésien, la perliculture, a significativement soutenu la vie économique des archipels éloignés, principalement des Tuamotu-Gambier et, beaucoup plus marginalement, des îles Sous-le-Vent (moins de 2 % de la surface dédiée à la perliculture).

Un projet aquacole d'ampleur, porté par des investisseurs chinois, pourrait constituer une voie nouvelle de développement pour l'atoll de Hao¹ (Tuamotu) et les îles avoisinantes. L'objectif est de monter une chaîne complète d'élevage de poissons, de l'écloserie au conditionnement et à l'exportation.

Des informations plus détaillées sur chacun des archipels sont disponibles dans les notes expresses réalisées par l'IEOM en 2014 et 2015 et accessibles sur son site internet <http://www.ieom.fr/polynesie-francaise/publications/les-notes-expresses/les-notes-expresses-portrait/>

¹ Voir chapitre III Section 3 La perliculture, la pêche, la crevetticulture et la pisciculture.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

En juillet 2016, la Banque de Tahiti lance son propre réseau de terminaux de paiement électronique (TPE) et confie ses traitements à la société Natixis Payment Solutions. Elle devient, après la société Océanienne des Services Bancaires (OSB), le second opérateur de traitement des flux monétiques de Polynésie française.

Décembre 2016 est marqué par le cinquantenaire de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM). La banque centrale dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna) a été créée le 22 décembre 1966 et a pris le relais de la Banque d'Indochine dans l'émission de la monnaie locale. Ses missions actuelles portent sur l'émission et la mise en circulation des billets et pièces en franc CFP, la conduite de la politique monétaire, la surveillance des moyens de paiement et la cotation des entreprises. L'IEOM assure également dans sa zone d'intervention le relais des autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs, l'IEOM a entrepris la rénovation de son siège historique, rue du docteur Cassiau, qui devrait être achevée en novembre 2017. À titre provisoire, une partie des services s'est installée dans l'immeuble Tiare, Quartier du Commerce, sur le front de mer.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Janvier

Modification du taux plancher de rémunération du plan d'épargne-logement

L'arrêté du 28 janvier 2016 modifie le taux plancher de rémunération du plan d'épargne-logement. Il concerne les plans d'épargne-logement ouverts à compter du 1^{er} février 2016.

Arrêté du 28 janvier 2016

Février

Modification des modalités du régime de centralisation du livret A et du Livret de développement durable

Les établissements de crédit ne pourront exercer leur option de surcentralisation qu'à hauteur de 100 % des dépôts collectés (auparavant, les établissements de crédit pouvaient librement opter pour le pourcentage de surcentralisation qu'ils souhaitaient fixer).

En outre, en cas d'exercice de l'option de surcentralisation, les établissements de crédit ne pourront demander à recouvrer la liquidité centralisée que sur une période de dix ans. Le décret précise également les conditions de rémunération des établissements distributeurs en supprimant la commission de surcentralisation. Il entre en vigueur le lendemain de sa publication et est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna.

Décret n° 2016-163 du 18 février 2016

Avril

Possibilité pour les particuliers de placer leur épargne en minibons

À partir du 1^{er} octobre 2016, les particuliers peuvent investir dans un nouveau type de support : les minibons. Il s'agit d'une déclinaison des bons de caisse, support de prêt qu'utilisent certaines plateformes de prêt participatif aux PME.

Les conseillers en investissements participatifs (CIP) et les prestataires de services d'investissement (PSI) qui proposent des bons de caisse peuvent accéder au fichier bancaire des entreprises (FIBEN). En effet, ces plateformes doivent être en mesure de vérifier la solidité financière des entreprises qui sollicitent un financement de leur projet sous cette forme. La Banque de France fixe les obligations déclaratives auxquelles ces plateformes sont alors soumises, afin d'alimenter ce fichier (conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 144-1).

Ordonnance n° 2016-520 du 28 avril 2016

Obligations d'information sur les sites comparateurs en ligne

Toute personne exerçant une activité de fourniture d'informations en ligne permettant la comparaison des caractéristiques et des prix de produits et de services est soumise à une obligation d'information loyale, claire et transparente. Le responsable du site a l'obligation d'afficher le caractère publicitaire d'une offre référencée à titre payant et dont le classement dépend de la rémunération perçue.

Décret n° 2016-505 du 22 avril 2016

Mai

Réglementation portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation

Transposition en droit français des dispositions de la directive 2014/17/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel et modifiant les directives 2008/48/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010 qui relèvent du domaine réglementaire.

Le décret entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016, hormis pour certaines dispositions concernant la publicité, l'information, le TAEG et la fiche d'information standardisée européenne (1^{er} octobre 2016) ainsi que la formation des prêteurs et des intermédiaires (selon les dispositions l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2017, le 21 mars 2017 ou le 21 mars 2019).

Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016

Renforcement du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme

Ce renforcement du dispositif français de lutte contre le financement du terrorisme doit intervenir par plusieurs moyens :

- accès des agents du service à compétence nationale mentionné à l'article L. 561-23 du code monétaire et financier (Tracfin) au fichier des personnes recherchées ;
- limite des conditions d'émission de la monnaie électronique anonyme ;
- renforcement des obligations de vigilances applicables aux crédits à la consommation en abaissant de 4 000 à 1 000 euros le seuil au-delà duquel l'octroi de ces crédits doit faire l'objet de mesures de vigilance ;
- les seuils de déclenchement des communications systématiques d'informations prévues à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier seront calculés sur la base d'un mois civil et non d'un mois calendaire ;
- extension du champ d'application des déclarations à l'administration des douanes des transferts physiques, opérés par des personnes physiques elles-mêmes ou par des envois confiés à des services postaux, de sommes, titres ou valeurs vers ou en provenance d'un état de l'Union européenne d'un montant d'au moins 10 000 euros, à ces transferts de sommes, titres ou valeurs lorsqu'ils sont acheminés par voie routière, aérienne, maritime ou ferroviaire, par des sociétés de transport ou des entreprises de fret express. Les dispositions équivalentes applicables dans les collectivités d'outre-mer relevant de l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie seront également modifiées. L'obligation déclarative s'applique également en cas de transferts de capitaux entre Saint-Barthélemy et l'étranger. Le champ d'application, spécifique à Saint-Barthélemy, de ce dispositif réglementaire est créé dans la partie réglementaire du code monétaire et financier.

Décret n° 2016-1523 du 10 novembre 2016

Dispositif du gel des avoirs

Le dispositif prévu par les articles L. 562-1 à L. 562-11 du code monétaire et financier est renouvelé.

Certaines dispositions sont clarifiées et précisent les définitions d'acte de terrorisme, des fonds, des ressources économiques, de la détention et du contrôle, du gel des fonds et du gel des ressources économiques, en harmonisant ces définitions avec celles prévues par les actes européens pris en application de l'article 29 du Traité sur l'Union européenne, et qui fondent des mesures européennes de gel des avoirs (article L. 562-1 à L. 562-11 du code monétaire et financier).

Les fondements sur lesquels le ministre chargé de l'économie et le ministre de l'intérieur peuvent décider de geler les avoirs de certaines personnes, au titre de la lutte contre le financement du terrorisme, ou dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gel décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies ou par le Conseil de l'Union européenne sont distingués clairement.

Les obligations et interdictions qui sont la conséquence nécessaire des mesures de gel des avoirs décidés par le ou les ministres compétents sont précisées. Pour assurer pleinement l'efficacité du dispositif de gel des avoirs, l'interdiction de mise à disposition de fonds et de ressources économiques au profit d'une personne visée par une mesure de gel des avoirs, notamment, est rendue automatique.

Elle élargit le champ des personnes assujetties à cette interdiction tout en précisant que cette interdiction ne fait pas obstacle au versement de fonds sur des comptes dont les fonds sont gelés ce qui permet en pratique le versement des prestations sur de tels comptes bancaires. Elle introduit également des obligations d'information pour les personnes assujetties à la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs et pour les personnes qui effectuent des versements sur des comptes bancaires soumis à la mesure de gel. Enfin, interdiction est faite aux personnes détenant ou recevant des fonds pour le compte d'un client ou versant des prestations à un bénéficiaire de contourner les mesures de gel, à l'instar de ce qui est prévu par les règlements européens portant mesures de gel des avoirs.

Les modalités nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures de gel des ressources économiques que sont les biens immobiliers et les véhicules afin que la mutation de tels biens ne puisse favoriser la mise à disposition de fonds au profit des personnes visées par une mesure de gel des avoirs sont prévues.

Les modalités d'exécution et d'opposabilité des mesures de gel des avoirs décidées par le(s) ministre(s) compétent(s) sont précisées.

Le ou les ministres à l'origine de la décision de gel ont la possibilité d'autoriser, dans certaines conditions, le déblocage de fonds ou la mise à disposition de fonds ou ressources économiques qui font l'objet d'une mesure de gel des avoirs. Il s'agit notamment de prendre en compte la nécessité pour la personne faisant l'objet de la mesure de couvrir les frais du foyer familial et d'assurer la conservation de son patrimoine.

Les possibilités d'échanges d'information entre les agents de certaines directions des ministères économiques et financiers dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs sont étendues afin de leur assurer une meilleure effectivité.

Il est imposé aux établissements de crédit désignés en application de la procédure de droit au compte, de recueillir l'autorisation préalable du ministre compétent avant de procéder à l'ouverture d'un compte à une personne faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs. Il s'agit de s'assurer que la mesure de gel sera bien effective dès l'ouverture du compte bancaire.

Les modalités d'application de la réforme à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis-et-Futuna et dans les Terres arctiques et australes françaises sont précisées.

Les dispositions d'entrée en vigueur sont prévues à une date fixée par décret et au plus tard le 1^{er} juillet 2017.

Ordonnance n° 2016-1575 du 24 novembre 2016

Décembre

Plafonnement des cartes prépayées à 10 000 € pour les paiements et 1 000 € pour les retraits

La capacité d'emport des cartes prépayées (monnaie électronique utilisable au moyen d'un support physique) est plafonnée à 10 000 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les opérations de chargement, de retrait et de remboursement au moyen d'espèces ou de monnaie électronique anonyme sont plafonnées à 1 000 € (par mois calendaire pour les chargements et retraits) afin de renforcer la sécurité et la traçabilité de ces cartes, de lutter efficacement contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux.

Décret n° 2016-1742 du 15 septembre 2016

Un code monétaire et financier pour l'outre-mer

L'article 169 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique habilite le gouvernement à adopter, dans un délai de 24 mois à compter de la promulgation de la loi, un code monétaire et financier ultra-marin destiné à remplacer les dispositions dédiées à l'outre-mer de l'actuel code. Il regrouperait les règles relatives à la monnaie, aux produits financiers et d'épargne, aux services bancaires, aux marchés financiers, aux prestataires de services bancaires et d'investissement.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la Banque Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti), de deux sociétés de financement¹ (Ofina et Oceor Lease Tahiti) et d'un établissement de crédit spécialisé (Sogelease BDP). L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre de chèques postaux de Papeete (CCP), sous l'égide de l'Office des postes et télécommunications (OPT).

Outre le système bancaire local, sept établissements financiers non installés localement interviennent régulièrement depuis la métropole, essentiellement pour le financement des collectivités locales, ainsi que pour des crédits à l'habitat aux particuliers. Il s'agit de la Casden Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la Banque Socredo), l'Agence française de développement (AFD), DEXIA, Natexis-Banques Populaires, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)². La Caisse des dépôts et consignations (CDC)³, qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code monétaire et financier, intervient également sur le territoire.

La SOFIDEP (Société de financement du développement de la Polynésie française) et l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) complètent l'offre de financement en faveur des entreprises polynésiennes.

¹ En 2014, Ofina et Oceor Lease Tahiti ont opté pour le nouveau statut de société de financement, après l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2013-544 du 23 juin 2013 qui modifie le statut d'établissement de crédit (suppression des catégories de société financière et d'institution financière spécialisée, instauration du statut de société de financement). En revanche, Sogelease BDP a basculé de facto dans le statut d'établissement de crédit spécialisé.

² La Sogefom est devenue une société de financement en 2014.

³ La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article L.518-2 du Code monétaire et financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

LA SOFIDEP

Créée en 1999, la Société de financement du développement de la Polynésie française est une société d'économie mixte détenue à 84,5 % par le Pays. Elle a pour mission d'accompagner financièrement les très petites et moyennes entreprises, par le biais de prêts participatifs et de produits de capital investissement, à tous les stades de leur existence (création, développement, transmission et relance). La SOFIDEP intervient seule ou en accompagnement d'un financement bancaire. En 2016, elle a débloqué 673 millions de F CFP de prêts (6 milliards de F CFP depuis sa création). L'encours global de ses concours s'élève à 2,6 milliards de F CFP en fin d'année.

L'ADIE

L'Association pour le droit à l'initiative économique vise à soutenir les micro-entrepreneurs sans accès au crédit bancaire, en particulier les personnes au chômage ou allocataires de minima sociaux. Présente en Polynésie française depuis 2009, elle propose des prêts professionnels plafonnés à 1,2 million de F CFP, des prêts d'honneur (c'est-à-dire à taux zéro), ainsi qu'un accompagnement adapté. L'ADIE bénéficie de subventions de l'État et du Pays, et de dons de divers mécènes. Elle se refinance également auprès des établissements de crédit.

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

La distribution des crédits est principalement assurée par les trois banques de la place, les autres établissements financiers n'intervenant que marginalement (essentiellement sur le crédit-bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant à peine 1,5 % des ressources du système bancaire local.

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

À fin 2016, les établissements de crédit locaux concentrent 92 % des dépôts collectés et 79 % des financements accordés sur la place, tous établissements confondus.

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements à fin 2016

en %	Banques locales	Autres établissements financiers	Établissements hors zone
Crédits d'exploitation	99,6 %	0,0 %	0,4 %
Crédits d'investissement	49,8 %	1,0 %	49,2 %
Crédits à l'habitat	84,8 %	0,0 %	15,2 %
<i>dont aux entreprises</i>	<i>100,0 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>0,0 %</i>
<i>dont aux particuliers</i>	<i>83,9 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>16,1 %</i>
Crédits à la consommation	87,9 %	3,1 %	9,0 %
Autres crédits	96,5 %	0,5 %	3,0 %
Ensemble des crédits	79,2 %	0,7 %	20,0 %

Source : IEOM

2.4 LES EFFECTIFS

Après avoir culminé à 1 184 en 2010, l'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire diminue progressivement et s'établit à 1 058 personnes en 2016 (-2,7 % en glissement annuel). Cette évolution s'explique principalement par la réduction des effectifs des banques FBF.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)						Variations
	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
- Banques FBF	1 076	1 069	1 056	1 055	1 026	-2,7 %
- Autres établissements financiers	33	33	34	32	32	0,0 %
Total	1 109	1 102	1 090	1 087	1 058	-2,7 %

(1) Effectifs équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2016, le réseau bancaire compte 151 guichets (stable sur l'année), dont 8 guichets périodiques, sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française.

À guichets constants, la croissance de la population explique la dégradation du taux d'équipement bancaire : 1 guichet pour 1 817 habitants¹ contre 1 guichet pour 1 809 habitants en 2015. C'est toutefois un niveau légèrement supérieur à celui de la France hors DOM (de l'ordre de 1 guichet pour 1 717 habitants en 2015), mais inférieur à celui des autres régions ultra-marines.

Nombre de guichets ouverts

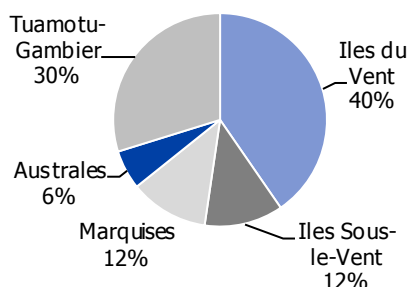
	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Guichets bancaires (banques FBF)	74	67	64	64	64	0,0 %
- guichets permanents	58	57	55	55	56	1,8 %
- guichets périodiques	16	10	9	9	8	-11,1 %
Guichets bancaires (services financiers de l'OPT)	87	87	87	87	87	0,0 %
Total des guichets bancaires	161	154	151	151	151	0,0 %
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 674	1 755	1 795	1 809	1 817	0,5 %

Source : IEOM

Avec 61 guichets, les îles de Tahiti et de Moorea concentrent 40 % du réseau. On dénombre 18 guichets aux îles Sous-le-Vent, autant aux Marquises, 9 aux Australes et 45 aux Tuamotu-Gambier (dont 4 guichets périodiques).

Le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés en Polynésie française progresse de 3,7 % en 2016 (soit +6 DAB-GAB), et s'établit à 168, soit le niveau de 2002.

Répartition géographique des guichets bancaires 2016



Source : IEOM

¹ Avec une population estimée à 274 400 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Le taux d'équipement en automates bancaires (1 automate pour 1 633 habitants) demeure inférieur à ceux de la France hors DOM (1 automate pour 1 127 habitants en 2015) et des autres régions ultra-marines (hors Wallis et Futuna). Ces écarts sur les taux d'équipement bancaire (guichets et automates) se justifient en particulier par le morcellement géographique de la Polynésie française.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer les opérations clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser la productivité bancaire, sont apparues les bornes libre-service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et diverses opérations de banque les plus courantes (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

Nombre de guichets et distributeurs automatiques

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	168	159	167	162	168	3,7 %
- Banques FBF	138	129	136	132	137	3,8 %
- Services financiers de l'OPT	30	30	31	30	31	3,3 %
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 604	1 699	1 623	1 686	1 633	-3,1 %

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2016, les banques locales et l'OPT gèrent 382 199 comptes bancaires, soit 3 102 comptes de moins qu'en 2015. Cette évolution s'explique principalement par le recul du nombre de comptes à vue (-0,8 %) et du nombre de comptes à terme (-4,6 %), dans un contexte de faiblesse des taux de rémunération servis.

Les comptes d'épargne à régime spécial demeurent relativement stables (-0,3 %), grâce aux livrets ordinaires, les plans d'épargne-logement s'inscrivant en retrait à 3,2 %. Le nombre de comptes par habitant se maintient à 1,4.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Comptes à vue	205 800	199 894	205 790	207 059	205 480	-0,8 %
Comptes d'épargne à régime spécial (2)	153 816	154 143	153 647	154 114	153 704	-0,3 %
dont Livrets ordinaires	139 717	139 948	139 682	139 508	139 540	0,0 %
dont Comptes d'épargne-logement	770	827	776	758	764	0,8 %
dont Plans d'épargne-logement	13 329	13 368	13 189	13 848	13 400	-3,2 %
Comptes de dépôt à terme	21 824	24 002	24 518	24 022	22 924	-4,6 %
Bons de caisse et certificats de dépôt	175	152	131	106	91	-14,2 %
Ensemble des comptes	381 615	378 191	384 086	385 301	382 199	-0,8 %

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Source : IEOM

(2) Le Livret A n'est pas commercialisé en Polynésie française

Sur les cinq dernières années, le taux de bancarisation¹ évolue peu, aux alentours de 0,8 compte à vue par habitant².

¹ Nombre de comptes à vue par habitant.

² À titre de comparaison, le taux de bancarisation est équivalent en Nouvelle-Calédonie. Il atteint 1,2 compte à vue par habitant pour la France hors DOM.

4. Les moyens de paiement

Conformément aux articles L. 712-5 et L. 712-6 du code monétaire et financier, l'IEOM a pour mission de veiller à la sécurité des moyens de paiement scripturaux et au bon fonctionnement des systèmes d'échanges interbancaires dans sa zone d'intervention.

Les principaux moyens de paiement scripturaux utilisés en Polynésie française sont les cartes de paiement, les chèques, les virements et prélèvements locaux en F CFP, les virements et les prélèvements SEPA COM PACIFIQUE en euros.

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION¹

Au 31 décembre 2016, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établit à 209 907, en hausse de 4,2 % sur l'année, sous l'impulsion des cartes internationales (+14,3 %) et, dans une moindre mesure, des cartes privatives (+1,0 %). Le taux d'équipement progresse à 0,77 carte par habitant à fin 2016, un niveau qui reste inférieur à celui de la France hors DOM (1,00 carte par habitant en 2015).

Les cartes bancaires

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Cartes bancaires en circulation	193 768	194 503	195 616	201 392	209 907	4,2 %
Cartes internationales	50 066	51 312	51 470	49 121	56 133	14,3 %
Cartes privatives	143 702	143 191	144 146	152 271	153 774	1,0 %
Cartes bancaires par compte à vue	0,94	0,97	0,95	0,98	1,01	3,6 %
Cartes bancaires par habitant	0,72	0,72	0,72	0,74	0,77	4,2 %

Source : IEOM

L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître une évolution similaire du nombre (+2,1 %) et du montant total (+1,9 %) des retraits sur un an. En conséquence, la valeur moyenne des retraits se stabilise à 12 826 F CFP.

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Nombre de retraits (en milliers)	8 185	8 217	8 128	8 351	8 528	2,1 %
Montant (millions de F CFP)	104 199	103 356	104 891	107 379	109 386	1,9 %
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 730	12 578	12 905	12 858	12 826	-0,2 %
Nombre de retraits par automate	48 722	48 621	48 669	51 549	50 764	-1,5 %
Nombre de retraits par carte	42,2	42,2	41,5	41,5	40,6	-2,0 %

Source : IEOM

Le parc des terminaux de paiement électronique totalise 3 199 unités, en hausse de 7,6 % sur un an. En 2016, 9,6 millions de transactions de paiement ont été enregistrées pour un chiffre d'affaires total de 95,7 milliards de F CFP. La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+11,3 %) est plus importante que celle du montant total des opérations effectuées (+8,1 %). Dans ces conditions, le paiement moyen par transaction recule de 2,9 %, à 9 944 F CFP.

¹ Statistiques récoltées auprès des trois banques locales et de l'OPT.

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Terminaux de paiement électronique	2 484	2 639	2 758	2 974	3 199	7,6 %
Nombre de transactions (en milliers)	6 824	7 386	7 852	8 645	9 621	11,3 %
Montant (millions de F CFP)	73 783	78 263	81 608	88 510	95 670	8,1 %
Moyenne par transaction (en F CFP)	10 813	10 596	10 394	10 238	9 944	-2,9 %
Nombre de transactions par TPE	2 034	1 922	2 110	2 973	3 007	1,2 %
Nombre de transactions par carte	35	38	40	43	46	6,8 %

Source : IEOM

4.2 LE SYSTÈME INTERBANCAIRE D'ÉCHANGES

Le Système interbancaire d'échanges (SIE¹) a été institué en octobre 2011, afin d'assurer l'automatisation des échanges de valeurs en Polynésie française, en substitution de la compensation manuelle réalisée jusqu'alors entre les établissements participants directs².

En 2016, les valeurs échangées en Polynésie française poursuivent leur diminution en nombre (-2,5 % sur un an), principalement imputable au repli de 5,5 % des chèques. En revanche, leur montant affiche un rebond de 7,9 % sur l'année (après -1,3 % en 2015).

Échanges de valeurs

	2012	2013	2014	2015	2016	Parts 2016	Variations 2016/2015
<i>en nombre</i>							
Chèques	5 256 125	5 126 925	4 828 391	4 674 212	4 418 973	54 %	-5,5 %
Effets et avis de prélèvement	1 368 007	1 366 431	1 489 538	1 471 046	1 446 691	18 %	-1,7 %
Virements	1 938 195	2 016 607	1 987 435	2 097 077	2 169 332	26 %	3,4 %
Autres valeurs (*)	139 178	133 088	155 355	164 261	163 466	2 %	-0,5 %
Total	8 701 505	8 643 051	8 460 719	8 406 596	8 198 462	100 %	-2,5 %
<i>en millions de F CFP</i>							
Chèques	418 843	412 471	402 119	380 130	369 567	31 %	-2,8 %
Effets et avis de prélèvement	55 596	58 794	59 992	59 398	60 228	5 %	1,4 %
Virements	575 929	626 029	659 576	667 948	763 448	64 %	14,3 %
Autres valeurs (*)	6 793	9 742	6 000	5 918	7 586	1 %	28,2 %
Total	1 057 161	1 107 036	1 127 687	1 113 394	1 200 829	100 %	7,9 %

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

En volume, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 54 % du nombre total de paiements en 2016 (60 % en 2011). Un habitant de la Polynésie française émet en moyenne 16 chèques par an, soit un niveau inférieur à celui de la France hors DOM (39 chèques en 2014).

En valeur, le total des paiements par chèque baisse de 2,8 % en 2016, poursuivant la tendance amorcée en 2008. Ce type de paiement est supplanté par le virement qui concentre plus de la moitié de la valeur totale des valeurs échangées (64 % en 2016, contre 55 % en 2012).

¹ Le SIE est régi par les articles L. 211-1, L. 330-1, L. 330-2, L. 442-1 et L. 712-5 du Code monétaire et financier. Sa gestion est placée sous la responsabilité du Groupement d'intérêt économique Système interbancaire d'échanges de la Polynésie française (GIE SIEPF).

² Banques de la place (Banque de Polynésie, Banque de Tahiti, Socredo), OPT et IEOM (pour le compte du Trésor public).

Le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. En hausse de 10,5 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Chèques	79 687	80 452	83 282	81 325	83 632	2,8 %
Effets et avis de prélèvement	40 640	43 027	40 276	40 378	41 632	3,1 %
Virements	297 147	310 437	331 873	318 514	351 928	10,5 %
Autres valeurs (*)	48 807	73 202	38 621	36 028	46 407	28,8 %

(*) Les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

4.3 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME SEPA COM PACIFIQUE

Le système SEPA (Single euro payment area – espace unique de paiement en euro) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euro. Il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens.

Mis en place le 1^{er} février 2014, il s'applique également aux collectivités territoriales du Pacifique, avec une formule adaptée à leur spécificité. La solution retenue « SEPA COM Pacifique », définie dans l'article L 712-8 du Code monétaire et financier, consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euro échangés entre les trois collectivités françaises du Pacifique ainsi qu'avec la métropole et les départements d'outre-mer (zone SEPA). Cette solution ne s'applique pas pour les opérations entre les COM du Pacifique et les autres pays européens (y compris Monaco).

5. La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer - Sogefom

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante.

Elle contribue à la mise en place de concours bancaires aux profits de TPE et PME dont le risque est jugé important par la banque. Ce dispositif n'est toutefois pas exclusif des autres garanties d'usage courant susceptibles d'être demandées aux emprunteurs. Les garanties octroyées peuvent atteindre jusqu'à 70 % de l'encours en capital du crédit, voire 80 % pour les très petites entreprises en création.

Les critères d'éligibilité sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances. La SOGEFOM intervient dans tous les secteurs de l'économie locale à l'exclusion des particuliers, des sociétés publiques et des opérations à simple caractère immobilier.

Une activité très soutenue

En 2016, le nombre de demandes de garanties adressées par les établissements de crédit à la SOGEFOM a progressé, passant de 385 dossiers en 2015 à 412 en 2016. Le nombre d'octrois de garanties a ainsi augmenté de 9 % (350 octrois) pour un montant global de 1,8 milliard de F CFP.

Cette activité soutenue peut s'expliquer de plusieurs manières : (i) par la politique volontariste de la SOGEFOM depuis 2015 (élargissement important de son périmètre d'activité, mise en place de délégation d'octroi aux banques bénéficiaires), (ii) par le recours important des banques de la place à un mécanisme de garantie, alors que la conjoncture demeure encore fragile.

La SOGEFOM, par la nature de son activité de garant, contribue de manière significative au financement des TPE et PME polynésiennes.

Nouveaux engagements (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2015		2016		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	23	128,7	8	45,8	-64 %
Pêche/Aquaculture	7	100,7	7	28,7	-71 %
Perliculture	6	77,2	4	19,2	-75 %
Tourisme	0	0,0	25	89,3	ns
Hôtellerie	47	169,6	41	209,9	24 %
BTP	27	152,6	38	107,8	-29 %
Petites et moyennes industries	28	162,6	60	356,7	119 %
Commerce	87	545,1	80	455,4	-16 %
Autres services (y/c transport)	96	576,9	87	469,3	-19 %
TOTAL	321	1 913,4	350	1 782,1	-7 %

Source : AFD

ns : non significatif

Les îles de la Société demeurent la principale zone d'intervention du Fonds de garantie de Polynésie française (94,4 % des crédits avalisés). Les entreprises des archipels éloignés (Marquises, Tuamotu-Gambier et Australes) ont toutefois bénéficié de 20 garanties à hauteur de 99,2 millions de F CFP.

En 2016, le dispositif de garanties de la SOGEFOM a principalement bénéficié aux secteurs des services y compris le transport (469,3 millions de F CFP, soit 26,3 % du total) et du commerce (455,4 millions de F CFP, soit 25,6 % du total) suivi de l'artisanat et des PMI (356,7 millions de F CFP, soit 20 % du total).

L'encours global progresse de 18 %

Avec un peu plus de 4,7 milliards de F CFP, l'encours global progresse de 18 % sur l'exercice 2016. Les engagements de la section « Économie générale »¹ constituent l'essentiel du portefeuille, avec 71,4 % du total contre 6,7 % pour la section « Produit Court Terme »², le solde se répartissant entre les sections « Zones défavorisées »³ (8,9 %), « Renforcement du haut de bilan »⁴ (8,1 %), « RT-CCE »⁵ (3,9 %) et « RTE »⁶ (1 %).

Les services (en y incluant le transport) et le commerce demeurent les secteurs d'activité prépondérants du portefeuille, avec respectivement 25,9 % et 27,9 % des engagements. Les petites et moyennes industries représentent 13,1 % des encours.

Total des engagements (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2015		2016		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	51	273,0	51	283,1	4 %
Pêche/Aquaculture	35	171,5	38	178,3	4 %
Perliculture	15	97,5	15	86,7	-11 %
Tourisme	15	37,2	44	194,2	422 %
Hôtellerie	107	377,7	123	546,7	45 %
BTP	65	239,2	90	266,8	12 %
Petites et moyennes industries	97	493,1	118	619,6	26 %
Commerce	197	1 177,2	228	1 316,5	12 %
Autres services (y/c transport)	226	1 145,3	269	1 222,6	7 %
TOTAL	808	4 011,7	976	4 714,4	18 %

Source : AFD

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des îles de la Société, centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 4,3 milliards de F CFP, leurs investissements représentent 91 % du portefeuille au 31 décembre 2016.

Les encours compromis⁷

En 2016, les garanties compromises s'élèvent à 499,3 millions de F CFP contre 542,3 millions de F CFP en 2015, soit une baisse de -8 %, imputable principalement aux secteurs des services, de l'hôtellerie et du BTP. Le secteur de la perliculture connaît en revanche une dégradation de sa situation.

¹ Section « Économie générale » : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

² Section « Produit Court Terme » : soutien au financement des Besoins en fonds de roulement (BFR) et du découvert bancaire.

³ Section « Zones défavorisées » : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu-Gambier et des Australes.

⁴ Renforcement de Trésorerie – Croissance, Compétitivité et Emploi, Section « Renforcement du haut de bilan » : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

⁵ Renforcement de Trésorerie – Croissance, Compétitivité et Emploi, Section « RT-CCE » : accompagne l'entreprise dans des opérations de consolidation et restructuration financière.

⁶ Renforcement de Trésorerie des Entreprises : dispositif clos.

⁷ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

Engagements compromis (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2015		2016		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	8	5,7	8	7,0	23 %
Pêche/Aquaculture	11	15,4	11	13,9	-10 %
Perliculture	5	3,1	6	9,9	219 %
Tourisme	0	0,0	7	8,7	-
Hôtellerie	18	70,4	15	53,4	-24 %
BTP	12	40,3	10	30,4	-25 %
Petites et moyennes industries	21	81,2	14	81,4	0 %
Commerce	30	192,7	42	206,0	7 %
Autres services (y/c transport)	26	133,5	20	88,6	-34 %
TOTAL	131	542,3	133	499,3	-8 %

Source : AFD

La qualité globale du portefeuille du fonds de garantie s'est améliorée en 2016. Le taux de compromis en montant (encours compromis rapportés à l'encours total) ressort à 10,6 % en 2016 contre 12,7 % en 2015 et 18,1 % en 2014.

Impacts économiques de la SOGEFOM

Au cours de l'exercice 2016, 350 entreprises, dont 24 créations, ont bénéficié de 1,8 milliard de F CFP de garanties données pour un montant d'investissements de 4,9 milliards de F CFP.

3,2 milliards de F CFP de crédits bancaires ont été accompagnés durant l'année 2016, ce qui représente une quotité moyenne de garantie de 56,4 %. Les crédits garantis sont dans leur grande majorité (79,1 %) des crédits d'une durée supérieure à 12 mois, consentis à un taux moyen de 4,69 %.

Les premières mesures d'impact permettent de confirmer l'utilité du dispositif sur le développement de l'économie locale, dans la mesure où 78,9 % des crédits (276 dossiers) n'auraient pas été octroyés sans l'aval de la SOGEFOM. Les bénéficiaires, pour 89,1 % d'entre eux, sont de « très petites entreprises » de moins de 10 salariés (seulement 38 garanties ont été octroyées à des entreprises de plus de 10 salariés pour un montant de 477,3 millions de F CFP).

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

L'article L. 712-4 du Code monétaire et financier, modifié par la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 - art. 56, définit les prérogatives de l'Institut d'émission d'outre-mer comme suit : « L'Institut d'émission d'outre-mer met en œuvre, en liaison avec la Banque de France, la politique monétaire de l'État en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna. Il définit les instruments nécessaires à sa mise en œuvre. Il fixe notamment le taux et l'assiette des réserves obligatoires constituées dans ses livres par les établissements de crédit relevant de sa zone d'émission. Les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique monétaire deviennent exécutoires dans un délai de dix jours suivant leur transmission au ministère chargé de l'Économie, sauf opposition de sa part. En cas d'urgence constatée par l'Institut, ce délai peut être ramené à trois jours ».

LE PROJET DE REFORTE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

Lors de sa réunion du 9 juin 2015 à Papeete, le Conseil de surveillance de l'IEOM a approuvé le lancement d'un projet de refonte du cadre de la politique monétaire de la zone F CFP. L'objectif de ce projet est, en simplifiant les modalités de refinancement des établissements de crédit de la zone auprès de l'IEOM, de rénover le financement de l'économie dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Le contenu opérationnel de cette réforme porte sur les modalités de refinancement des établissements de crédit, les garanties associées et le dispositif des réserves obligatoires. Le projet est déployé selon un schéma progressif en étroite concertation avec les banques concernées.

La politique monétaire de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme de réescompte de crédit aux entreprises et les réserves obligatoires sur les emplois. Par ailleurs, l'IEOM propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM fixe les taux directeurs de l'Institut (taux de réescompte, taux de facilité de dépôt et taux de facilité de prêt marginal) au regard des objectifs de la politique monétaire de l'État dans la zone F CFP et en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et financière dans cette zone. Dans la pratique, étant donné la parité fixe entre le franc Pacifique et l'euro, les taux directeurs de l'IEOM évoluent généralement dans le sillage de ceux de l'Eurosystème.

La réglementation de la conduite de la politique monétaire et de sa mise en œuvre est disponible sur le site Internet de l'IEOM, dans les notes et avis aux établissements de crédit.

En 2016, l'IEOM a poursuivi sa politique monétaire accommodante en maintenant des taux directeurs historiquement bas et en prorogeant les mesures d'assouplissement de mise en œuvre de sa politique monétaire.

Ces mesures visent à soutenir la demande, à encourager l'investissement des entreprises et à inciter les établissements de crédit à utiliser les liquidités dont ils disposent pour financer le développement économique des territoires de la zone d'intervention de l'IEOM.

À la lumière des éléments de conjoncture économique et financière, le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé d'abaisser les taux directeurs de sa politique monétaire à compter du 21 juin 2016. Le taux de réescompte se situe désormais à 0,00 %, avec un taux de sortie maximum des crédits réescomptés à 2,75 %. Le taux de la facilité de prêt marginal a été réduit à 0,25 % et le taux de la facilité de dépôt à -0,20 %, en « territoire négatif », situation inédite.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a également décidé, lors de sa réunion de juin 2016, d'appliquer le taux négatif de la facilité de dépôt aux réserves des banques dépassant le montant minimum des réserves obligatoires constituées sur les comptes des établissements de crédit ouverts dans les livres de l'IEOM. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des dispositions expansionnistes de la politique monétaire de l'IEOM.

Historique des taux directeurs de l'IEOM

	14/04/2014	01/07/2014	05/01/2015	01/01/2016	21/06/2016
Facilité de prêt marginal	0,75%	0,40%	0,30%	0,30%	0,25%
Réescompte de crédit aux entreprises	0,25%	0,15%	0,05%	0,05%	0,00%
Facilité de dépôt	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%

Source : IEOM

Neuf ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent encore leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas et utilisent des instruments non conventionnels.

Dans la zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a une nouvelle fois diminué ses taux directeurs en mars 2016. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème a été abaissé à 0,00 %, le taux de la facilité de prêt marginal à 0,25 % et le taux de la facilité de dépôt à -0,40 %. Le Conseil des gouverneurs de la BCE prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE restent à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée, bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs.

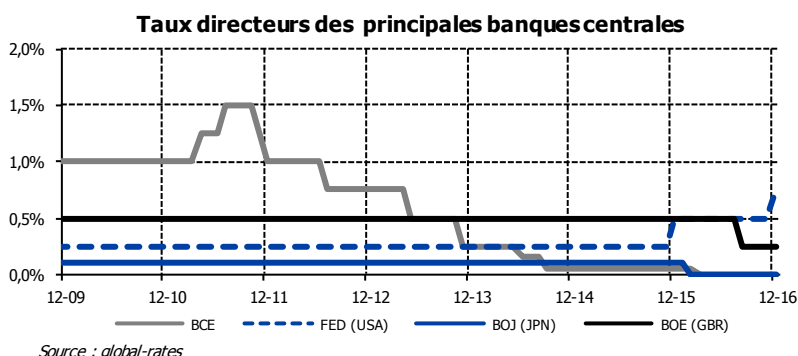
Historique des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	13/11/2013	11/06/2014	10/09/2014	09/12/2015	16/03/2016
Opérations principales de refinancement	0,25%	0,15%	0,05%	0,05%	0,00%
Facilités de prêt marginal	0,75%	0,40%	0,30%	0,30%	0,25%
Facilités de dépôt	0,00%	-0,10%	-0,20%	-0,30%	-0,40%

Source : Banque Centrale Européenne

La BCE a également poursuivi en 2016 l'utilisation d'une batterie d'instruments dits « non conventionnels ». Associées aux mesures conventionnelles, ils visent à répondre à son objectif principal de stabilité des prix dans la zone euro. Enfin, ils ont également pour but de soutenir les politiques concourant à préserver la croissance économique et le plein emploi.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de Réserve (FOMC) a relevé son principal taux directeur (Fed Funds) au mois de décembre 2016 pour le porter à 0,75 %. En 2016, la Banque du Japon (BoJ) a, pour la première fois de son histoire, abaissé son taux de dépôt en « territoire négatif » à -0,10 % et a fixé son principal taux directeur (uncollateralized overnight call rate) à 0,00 %. Le comité de politique monétaire de la BoJ a par ailleurs reconduit à l'identique son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif (QQE), pour un montant annuel inchangé de 80 000 milliards de yens (665 milliards d'euros). Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a également diminué en 2016 son taux directeur à 0,25 % dans le sillage du vote du Brexit, un plus bas historique.



1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Le règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, charge la Banque de France d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule qu'il fixe¹. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été abaissé de 1,00 % à 0,75 % à compter du 1er août 2015, taux le plus bas observé depuis sa création.

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie, qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

La stricte application de la formule des taux de l'épargne réglementée aurait dû conduire à réduire, à partir du 1er août 2016, le taux du livret A de 0,75 % à 0,50 %. Mais le Gouverneur de la Banque de France a estimé qu'il était justifié d'y déroger, compte tenu des perspectives d'inflation modérée à fin 2016. Il a proposé en conséquence de maintenir ce taux à 0,75 %.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2014	depuis le 01/02/2015	depuis le 01/08/2015	depuis le 01/02/2016	depuis le 01/08/2016
Livret A	1,00%	1,00%	0,75%	0,75%	0,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,75%	0,75%	0,50%	0,50%	0,50%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,00%	2,00%	1,50%	1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,50%	1,50%	1,25%	1,25%	1,25%
Livret de développement durable (LDD)	1,00%	1,00%	0,75%	0,75%	0,75%

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

Sur proposition du Gouverneur de la Banque de France, le ministère des Finances va procéder à une réforme du calcul du taux du livret A, applicable en août 2017, afin d'assurer la pérennité du financement du logement social et la protection des épargnants contre l'inflation.

Cette nouvelle formule de calcul contient deux modifications techniques :

- Les indices actuellement utilisés dans la formule pour les taux monétaires et l'inflation seront lissés sur 6 mois, afin de prévenir toute variation brutale, à la hausse ou à la baisse, du taux calculé ;

- La majoration par rapport à l'inflation sera suspendue lorsque celle-ci sera sensiblement supérieure aux taux de marché, afin d'éviter une divergence excessive entre les taux de marché et la rémunération de l'épargne.

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'IEOM réalise une enquête mensuelle sur la production et le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés.

Dans l'ensemble, les indicateurs du coût du crédit en Polynésie française restent supérieurs à ceux de la métropole.

Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers réalisée en 2016 fait ressortir une légère baisse du taux moyen pondéré global (6,56 % contre 6,76 % un an auparavant). Le taux moyen des découverts (9,88 %) recule de 33 points de base sur l'année et celui des crédits à l'habitat (2,80 %) de 49 points de base. En revanche, le taux moyen des prêts personnels augmente de 4 points de base, à 6,20 %.

Évolution du coût du crédit aux particuliers

Taux Moyens Pondérés (%)	4e trim. 2015	1er trim. 2016	2e trim. 2016	3e trim. 2016	4e trim. 2016	Variations annuelles
Découverts	10,21	10,18	10,12	10,20	9,88	-0,33 pt
Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	6,16	6,33	5,76	5,83	6,20	0,04 pt
Habitat	3,29	3,18	3,06	2,96	2,80	-0,49 pt
Taux moyen pondéré global	6,76	7,15	6,73	6,58	6,56	-0,20 pt

Source : IEOM

Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée en 2016, fait ressortir des évolutions contrastées : une hausse de 24 points de base pour l'escompte (3,77 %) ; une baisse pour les crédits à moyen et long terme (2,60 %, -46 points de base) et les découverts (2,48 %, -66 points de base). Le taux moyen pondéré des autres crédits à court terme affiche un recul plus sensible (2,47 %, -72 points de base).

Évolution du coût du crédit aux entreprises

Taux Moyens Pondérés (%)	4e trim. 2015	1er trim. 2016	2e trim. 2016	3e trim. 2016	4e trim. 2016	Variations annuelles
Escompte	3,53	4,24	3,69	5,12	3,77	0,24 pt
Découverts	3,14	2,70	2,69	2,41	2,48	-0,66 pt
Autres crédits à court terme	3,19	3,67	3,12	3,09	2,47	-0,72 pt
Moyen/long terme	3,06	3,01	2,89	2,80	2,60	-0,46 pt

Source : IEOM

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L. 314-9 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Les articles précités seront applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna lors de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2017-269 du 2 mars 2017 portant dispositions relatives à l'outre-mer du code de la consommation, c'est-à-dire à la date d'entrée en vigueur du décret portant dispositions relatives à l'outre-mer du code de la consommation et au plus tard le 1^{er} juillet 2017.

En attendant, les différentes catégories de prêt servant de base à la détermination des différents taux d'usure sont dorénavant établies de façon similaire à ce qui existe pour la métropole, mais sur la base des articles antérieurs à la recodification métropolitaine du code de la consommation effectuée en 2016. En revanche, les dispositions relatives au crédit à la consommation et au crédit immobilier deviennent une compétence locale en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Quand un transfert de ce type est opéré par l'État localement, les dispositions nationales sont recopiées telles quelles à l'instant du transfert. Il revient ensuite aux collectivités de les faire évoluer.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable, en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.¹

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

Évolution des seuils d'usure

		Catégories de crédit			
		1T16	2T16	3T16	4T16
Particuliers	Prêts immobiliers				
	- Prêts à taux fixe	3,96%	3,96%	3,96%	3,96%
	<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	-	-	-	-
	<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	-	-	-	-
	<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	-	-	-	-
	- Prêts à taux variable	3,64%	3,64%	3,64%	3,64%
	- Prêts relais	4,25%	4,25%	4,25%	4,25%
	Crédits à la consommation				
* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	19,99%	19,99%	19,99%	19,99%	
* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	13,25%	13,25%	13,25%	13,25%	
* d'un montant supérieur à 6 000 €	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle				
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,27%	7,17%	7,05%	6,60%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,83%	2,92%	2,77%	2,64%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%	3,33%	3,16%	2,93%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,56%	2,73%	2,72%	2,56%
Professionnels	- Découverts en compte (**)	13,43%	13,37%	13,37%	13,19%

Pour les particuliers, les taux sont figés à partir du 01/01/2016, puis un régime transitoire est mis en place du 01/04/2017 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2017-269 du 2 mars 2017 portant dispositions relatives à l'outre-mer du code de la consommation.

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art.81) a confié à l'IEOM la mission de mettre en place et gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans sa zone d'intervention. Son statut est codifié à l'article L. 712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels de 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » qui s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils apparaissent dans les plaquettes tarifaires des banques. L'IEOM publie le relevé semestriel des tarifs suivis, ainsi qu'un rapport annuel d'activité.

En outre, l'Observatoire présente pour chacune des trois géographies des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement français s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. Son élaboration a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF¹. Celui de juillet 2014 a dressé un état des lieux, en métropole et en outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté des propositions visant à leur convergence, reprises dans un avis du CCSF du 30 septembre 2014.

Celui-ci reprend à son compte les observations du rapport : il note que « les tarifs moyens (des COM du Pacifique) sont très supérieurs à ceux de la métropole » et préconise de « faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ».

À la suite de cet avis, un accord a été signé le 8 décembre 2014 en Polynésie française entre le Haut-commissariat et les établissements bancaires². Une première réunion annuelle de suivi s'est déroulée le 27 août 2015. Son compte rendu, signé par tous les participants, a tenu lieu d'accord pour l'année 2016. Le 26 septembre 2016, une seconde réunion a permis de constater que les termes de l'accord initial signé le 08 décembre 2014 avaient été respectés, et décidé le gel des tarifs en vigueur pour l'année 2017.

L'observatoire des tarifs bancaires au 1^{er} octobre 2016 confirme la baisse de six lignes tarifaires spécifiques³. Par ailleurs, la moyenne pondérée des tarifs appliqués par les banques diminue de 9,6 % par rapport à 2014. Ainsi, la réduction de l'écart entre les tarifs locaux et ceux de la France entière s'établit à 63,7 %.

¹ Comité consultatif du secteur financier

² Banque de Polynésie, Banque de Tahiti, Banque Socredo et OPT.

³ Les frais de tenue de compte (-4,0 % entre 2014 et 2016), les cartes de paiement à autorisation systématique (-18,4 %), les virements occasionnels externes dans le territoire par internet (-100 %), la mise en place d'une autorisation de prélèvement (-100 %), les frais d'opposition sur chèque (-22,5 %) et la délivrance d'un chèque de banque (-22,9 %).

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} octobre 2016
(Tarifs moyens pondérés)

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole (1)
Frais tenue de compte (par an)	2 917	4 180	7 000	3 565	1 819**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	356	275	943	323	23
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	504	176	50	345	246
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	50	NS	30
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	393	392	440	393	440
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0
PRÉLÈVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 123	0	1 600	589	31
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0
CARTE BANCAIRE					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 792	5 750	5 500	5 259	5 358
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 367	5 183	5 000	4 765	4 804
Carte de paiement à autorisation systématique	4 391	3 561	4 200	3 991	3 665
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	73	93	0	82	109
DIVERS					
Commission d'intervention (par opération)	1 050	1 000	1 000	1 025	921
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 839	2 926	2 924	2 882	2 958

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

*Tarifs moyens relevés en janvier 2016 (cf. rapport 2016 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

**Le montant de 18 19 F CFP (soit 15,24 €) est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 2 52 F CFP (soit 18,03 €).

3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

Le total de bilan des trois banques de la place¹ s'élève à 604,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2016. Il affiche une nouvelle progression, +2,4 %, après +2,3 % en 2015.

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

Actif				Passif		
2014	2015	2016		2014	2015	2016
117 178	123 407	149 632	Opérations de trésorerie	95 242	85 817	69 900
439 665	433 897	430 185	Opérations avec la clientèle	413 093	434 134	461 310
13 583	26 078	16 795	Opérations sur titres et diverses	8 606	8 313	10 962
-	-	-	Capitaux propres	59 565	61 546	61 953
6 081	6 428	7 512	Valeurs immobilisées	-	-	-
576 506	589 810	604 124	Total	576 506	589 810	604 124

Source : IEOM

¹ Le bilan détaillé figure en annexe (tableau 4). Les trois banques concentrent 98,5 % des dépôts et 99,1 % des crédits bancaires locaux.

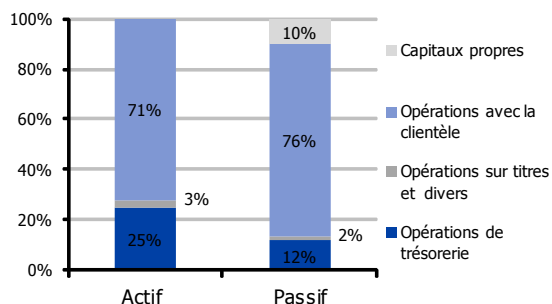
La structure du bilan met en évidence la prépondérance des opérations avec la clientèle, caractérisant une activité largement orientée vers l'intermédiation. Les crédits totalisent 71 % du total des actifs du bilan, et les dépôts 76 % du passif des banques.

À l'actif (emplois), les crédits à la clientèle diminuent de nouveau, -0,9 % en 2016, après -1,3 % en 2015, en lien avec la baisse continue des crédits à la consommation (-3,4 %) et une opération exceptionnelle imputable aux sociétés d'assurance. En revanche, les crédits à l'habitat des ménages (+2,4 %) et les crédits à l'investissement des entreprises (+2,3 %) poursuivent leur croissance, sur un rythme toutefois moins soutenu qu'en 2015.

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle observent une nouvelle hausse, +6,3 % en 2016, après +5,1 % en 2015, portés par les bonnes performances des dépôts à vue (+19,3 %) et, dans une moindre mesure, des comptes d'épargne à régime spécial (+6,0 %). En revanche, les dépôts à terme se replient (-10,0 %).

Le solde des opérations avec la clientèle s'améliore sensiblement, sous l'effet conjugué de la croissance des dépôts collectés et du repli des encours de crédits. Il passe ainsi d'un excédent de 237 millions de F CFP en 2015 à un excédent de 31,1 milliards de F CFP en 2016.

Structure du bilan au 31 décembre 2016



Source : IEOM

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
- Solde des opérations avec la clientèle	-26 571	237	31 125	13041,1 %
- Solde des opérations sur titres et diverses	-4 977	-17 765	-5 834	67,2 %
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	53 484	55 118	54 440	-1,2 %
Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)	21 936	37 590	79 732	112,1 %

Source : IEOM

L'amélioration notable du solde des opérations avec la clientèle explique en grande partie le renforcement de la capacité de financement des banques locales en 2016. Le solde des opérations de trésorerie passe ainsi de 37,6 milliards de F CFP en 2015 à 79,7 milliards de F CFP en 2016.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
- avec les EC locaux	-1 400	-1 053	-1 257	19,4 %
- avec les EC hors place	1 707	9 335	23 407	150,7 %
- caisse	7 243	6 597	6 908	4,7 %
- Institut d'émission, Office des postes	15 305	23 257	52 829	127,2 %
- divers	-919	-546	-2 155	294,4 %
Solde des opérations de trésorerie	21 936	37 590	79 732	112,1 %

Source : IEOM

La composition du solde des opérations de trésorerie montre qu'en 2016, les dépôts des banques polynésiennes dans les livres de l'IEOM ont progressé fortement (+29,5 milliards de F CFP, +127,2 %). Les placements hors du territoire ont, pour leur part, augmenté de 14,1 milliards de F CFP (+150,7 %) à fin 2016.

3.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En 2016, les emplois des établissements de crédit locaux progressent de 4,9 %, pour s'établir à 552 milliards de F CFP. Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en grande partie à leur activité de crédit, le solde étant dévolu à la constitution des réserves auprès de l'IEOM.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés, en hausse de 4,8 % sur un an. Nets des encaisses détenues par les banques, ces derniers s'élèvent à 445 milliards de F CFP (+6,2 % sur un an).

Le financement sur ressources propres (-1,8 % en glissement annuel) constitue 15 % du total des emplois, alors que les opérations de réescompte (+9,5 % en glissement annuel) représentent une faible part des ressources des banques (1 %).

Le solde des emplois-ressources est illustré par la position extérieure nette (différence entre les avoirs des établissements de crédit locaux et leurs engagements situés hors de la zone d'émission). Structurellement déficitaire, elle redevient positive en 2014 (+7,5 milliards de F CFP), marquant une nette amélioration par rapport aux années précédentes. Elle se conforte en 2015 (25,3 milliards de F CFP), puis s'inscrit en léger recul en 2016, à 24,1 milliards de F CFP.

Cette situation illustre l'arbitrage des banques polynésiennes, qui ont choisi de ne pas placer l'intégralité de leur excédent de trésorerie hors zone d'émission. Alors que leurs dépôts dans la zone euro (notamment auprès de leurs maisons-mères) sont soumis à une rémunération négative de 0,40 %, les banques ont privilégié le placement de leur trésorerie auprès de l'IEOM en Polynésie française (rémunération négative de 0,20 %) et, dans la mesure du possible, en Nouvelle-Calédonie.

Équilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Parts %	Variations 2016/2015
Emplois	506 876	525 983	551 663		4,9 %
Excédent des opérations diverses des EC	–	–	–		
Crédits bruts	481 066	473 600	470 580	85 %	-0,6 %
Réserves obligatoires et libres	18 268	27 044	56 969	10 %	110,7 %
Position extérieure nette des EC (si positive)	7 542	25 338	24 114	4 %	-4,8 %
Ressources	506 876	525 983	551 663		4,9 %
Dépôts collectés (- encaisses)	398 067	419 309	445 429	81 %	6,2 %
Ressources propres - Valeurs immobilisées	87 181	85 614	84 077	15 %	-1,8 %
Excédent des opérations diverses des EC	18 672	17 281	18 021	3 %	4,3 %
Réesc compte	2 956	3 778	4 136	1 %	9,5 %
Position extérieure nette des EC (si négative)	–	–	–		

Source : IEOM

3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité des risques des banques de la place s'améliore en 2016, grâce à une situation économique plus favorable et aux efforts entrepris sur le recouvrement des créances. Les encours douteux bruts diminuent ainsi de 5,9 % sur l'année, à 54,1 milliards de F CFP. Toutefois, la sinistralité demeure à un niveau élevé. Le taux de créances douteuses brutes s'élève à 11,6 %¹ en fin d'année (-0,6 point).

Mais comme les établissements de crédit ont provisionné davantage leurs prêts non performants (66,6 %, après 61,7 % en 2015), les créances douteuses nettes ressortent en net repli (-18,0 %) à 18,1 milliards de F CFP. Le taux de créances douteuses nettes s'établit à 4,2 % à fin 2016 (-0,9 point).

Risques de contrepartie sur la clientèle

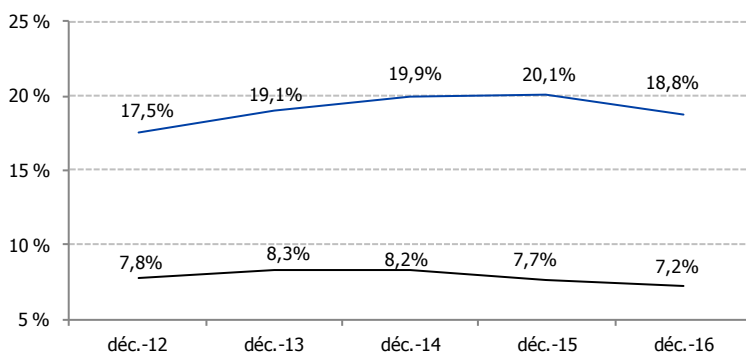
	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Créances douteuses nettes	23 547	22 038	18 079	-18,0 %
Provisions	37 239	35 452	35 998	1,5 %
Créances douteuses brutes	60 786	57 490	54 076	-5,9 %
Taux de créances douteuses	12,7 %	12,2 %	11,6 %	-0,6 pt
Taux de provisionnement	61,3 %	61,7 %	66,6 %	4,9 pts

Source : IEOM

L'amélioration de la sinistralité concerne plus particulièrement les entreprises, dont le taux de créances brutes diminue de 1,3 point, à 18,8 % en 2016 ; celui des particuliers recule modérément (-0,5 point) à 7,2 % en 2016.

¹ À titre de comparaison, le taux de créances douteuses s'élevait à 4,8 % en 2015, pour un échantillon de banques métropolitaines de taille équivalente.

Évolution du taux de créances douteuses des particuliers et des entreprises



Source : IEOM

— Particuliers — Entreprises

4. Les performances financières des banques locales¹

En dépit d'un contexte économique mieux orienté en Polynésie française, les banques locales enregistrent une nouvelle baisse de leur produit net bancaire en 2016. Cette évolution affecte leur rentabilité brute d'exploitation, malgré une bonne maîtrise des frais généraux. Toutefois, la réduction du coût du risque et le recouvrement d'un certain nombre de créances provisionnées permettent de dégager un meilleur résultat net en 2016.

4.1 LA FORMATION DU PNB

À fin décembre 2016, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux s'établit à 20,9 milliards de FCFP et affiche une baisse pour la sixième année consécutive (-1,0 %, après -1,7 % en 2015). Depuis 2010, le PNB de la place s'est contracté de 15,2 %, en lien notamment avec le fléchissement de l'activité de crédit et la baisse des marges bancaires. Sous l'effet conjugué du repli des encours de crédit et de la croissance des dépôts collectés, la capacité de financement des établissements de crédit locaux s'est par ailleurs sensiblement accrue sur la période.

¹ Les résultats des banques locales au 31 décembre 2016 ont été établis à partir des documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes annuels par les assemblées générales. Le compte de résultat détaillé figure en annexe (tableau 6).

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Opérations de trésorerie	-1 538	-1 274	-997	-21,7 %
Opérations avec la clientèle *	18 432	17 592	16 839	-4,3 %
Opérations de change	839	900	835	-7,2 %
Opérations de services financiers	3 180	3 209	3 235	0,8 %
Opérations diverses	537	661	957	44,9 %
Produit net bancaire	21 450	21 087	20 869	-1,0 %

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

En 2016, le recul du PNB s'explique par la réduction du solde des opérations avec la clientèle (-753 millions de F CFP), lequel demeure la principale composante du PNB (81 %). À l'inverse, le déficit des opérations de trésorerie s'améliore légèrement (+277 millions de F CFP).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Intérêts nets	13 852	13 353	13 049	-2,3 %
dont Opérations interbancaires	-1 453	-1 187	-928	-21,9 %
dont Opérations avec la clientèle *	15 265	14 472	13 899	-4,0 %
Commissions nettes	6 520	6 526	6 414	-1,7 %
dont Commissions avec la clientèle	3 167	3 120	2 940	-5,8 %
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 180	3 209	3 235	0,8 %
Divers net	1 078	1 209	1 406	16,3 %
Produit net bancaire	21 450	21 087	20 869	-1,0 %

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

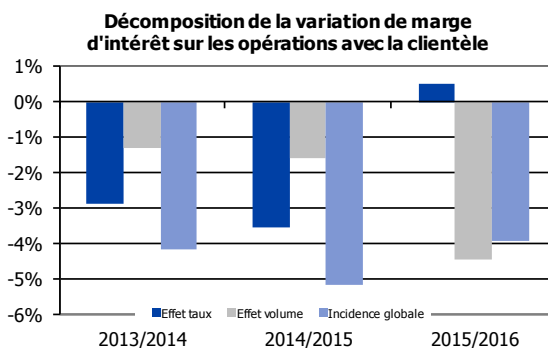
La structure du PNB des banques polynésiennes par type de produits laisse apparaître une prédominance des intérêts nets (63 % du PNB), marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Entre 2015 et 2016, ceux-ci fléchissent de 2,3 %.

Décomposition de la marge entre intérêts reçus et versés (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Intérêts reçus	21 347	20 417	19 343	-5,3 %
sur crédits clientèle	20 160	19 309	18 350	-5,0 %
sur prêts interbancaires	1 187	1 108	994	-10,3 %
Intérêts versés	7 535	7 132	6 372	-10,7 %
sur dépôts clientèle	4 895	4 837	4 451	-8,0 %
sur emprunts interbancaires	2 640	2 295	1 921	-16,3 %
Marge sur intérêts	13 812	13 285	12 971	-2,4 %

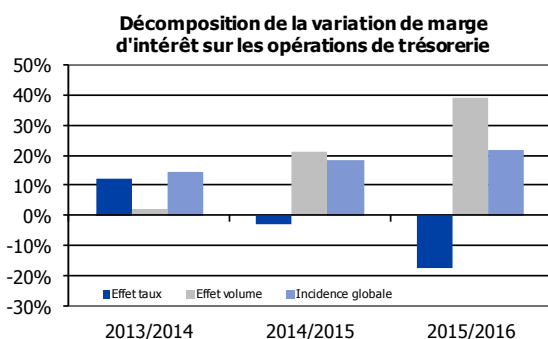
Source : IEOM

La diminution des intérêts perçus au titre des *opérations avec la clientèle* (-5,0 %) s'explique par la baisse du rendement moyen (-0,12 point) et du volume moyen (-2,2 %) des crédits, illustrant une production de crédit atone. Les intérêts versés à la clientèle diminuent également (-8,0 %) en lien avec le retrait du coût moyen des dépôts (-0,15 point), alors que leur encours moyen augmente sensiblement (+5,6 %).



Au final, la dégradation de la marge nette d'intérêt sur les opérations avec la clientèle (-4,0 %) résulte d'un effet volume défavorable (-4,5 %), imputable aux crédits.

S'agissant des *opérations de trésorerie et interbancaires*, les intérêts perçus diminuent de 10,3 %, en lien avec le fléchissement du rendement moyen des prêts (-0,21 point), alors que leur encours moyen augmente (+17,9 %). Les intérêts versés sur les emprunts interbancaires s'inscrivent également en retrait (-16,3 %), à la faveur d'une baisse conjuguée de leurs coûts et encours moyens (respectivement -0,06 point et -14,1 %).



Au total, la marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie progresse de 21,9 %, impactée par un effet volume (+39,4 %) très favorable.

La chute prolongée des intérêts nets renforce l'importance des commissions pour les banques. Ces dernières ont cherché à développer, ou du moins à les maintenir, dans un environnement réglementaire de plus en plus contraint par les pouvoirs publics¹.

Toutefois, en 2016, les commissions nettes perçues par les banques diminuent de 1,7 %, après +0,1 % en 2015, et représentent 31 % du PNB². Dans le détail, la baisse des commissions avec la clientèle s'accélère, -5,8 %, après -1,5 % en 2015, alors que les commissions d'opérations de services financiers progressent lentement, +0,8 %, après +0,9 % en 2015.

¹ Le décret n° 2015-707 du 22 juin 2015 rend notamment applicable le plafonnement des commissions d'intervention en Polynésie française à compter de décembre 2015.

² Contre 25 % en 2010.

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion calculés pour les trois banques polynésiennes affichent des évolutions contrastées entre 2015 et 2016, alors que le PNB continue de décliner.

Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
Produit net bancaire	21 450	21 087	20 869	-1,0 %
Résultat brut d'exploitation	7 587	6 929	6 336	-8,6 %
Résultat d'exploitation	4 418	4 433	5 230	18,0 %
Résultat courant avant impôt	5 204	4 281	5 349	24,9 %
Résultat net	2 180	2 538	3 679	44,9 %

Source : IEOM

Le *résultat brut d'exploitation* (RBE), qui constitue la marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, affiche un repli de 8,6 % en 2016, en lien avec la baisse globale du PNB conjuguée à la hausse des frais de structure (+2,6 %), en dépit des efforts réalisés par les banques pour contenir les charges d'exploitation.

En revanche, le *résultat d'exploitation*, qui s'obtient après la prise en compte du coût du risque de contrepartie ainsi que du coût des risques divers d'exploitation, s'améliore sensiblement (+18,0 % en 2016). Le coût net du risque ressort à son niveau le plus bas de la décennie. Cette situation s'explique, d'une part, par les faibles dotations nettes aux provisions sur créances douteuses, et, d'autre part, par une reprise nette de provisions pour risques et charges d'exploitation, en lien notamment avec l'issue favorable des redressements effectués par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Favorisé par la baisse sensible du coût du risque (-30,8 %), le *résultat net* des banques polynésiennes progresse sensiblement sur l'exercice 2016, +44,9 %, après +17,7 % en 2015, pour s'établir à 3,7 milliards de F CFP.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

La rentabilité d'exploitation continue de se détériorer en 2016. Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux en regard du PNB, augmente de 2,5 points, pour s'établir à 69,6 %, son plus haut niveau sur la décennie¹.

¹ De 2005 à 2011, le coefficient d'exploitation en Polynésie française a varié entre 57 % et 59,4 %, mais il dépasse la barre des 60 % depuis 2012. Par ailleurs, et à titre de comparaison, il s'élève à 50,8 % en Nouvelle-Calédonie.

Évolution des ratios de rentabilité et de productivité

	2014	2015	2016	Variations 2016/2015
COÛTS DE STRUCTURE				
Coefficient net d'exploitation	64,6 %	67,1 %	69,6 %	2,5 pts
Frais de personnel / frais généraux	65,2 %	65,1 %	66,6 %	1,5 pt
Frais de personnel / PNB	40,1 %	41,8 %	44,2 %	2,4 pts
PRODUCTIVITÉ				
PNB / agent (en K XPF)	20 198	19 875	20 222	1,7 %
Crédits / agent (en K XPF)	449 062	442 364	451 727	2,1 %
Dépôts / agent (en K XPF)	388 977	409 174	447 005	9,2 %
RENTABILITÉ				
Taux de marge nette	10,2 %	12,0 %	17,6 %	5,6 pts

Source : IEOM

Toutefois, les banques polynésiennes affichent une rentabilité globale en hausse au terme de l'année 2016 : le taux de marge nette s'améliore de 5,6 points en un an, s'établissant désormais à 17,6 %. En termes de productivité, le ratio du PNB généré par agent affiche un rebond de 1,7 %, et retrouve son niveau de 2014.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Alors que l'horizon économique s'éclaircit, l'activité bancaire polynésienne demeure nuancée en 2016. La collecte des dépôts poursuit sa croissance à un rythme dynamique, notamment en fin d'année. L'encours sain des crédits, en retrait au cours des neuf premiers mois, ne se redresse qu'à fin décembre. La qualité du portefeuille des banques s'améliore progressivement, mais la sinistralité demeure à un niveau élevé.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élève à 543,6 milliards de F CFP, son plus haut niveau sur la décennie. L'exercice est marqué par une croissance plus marquée des dépôts collectés par les banques, +5,1 % sur l'année (soit une collecte nette de 26,6 milliards de F CFP), après +3,9 % en 2015.

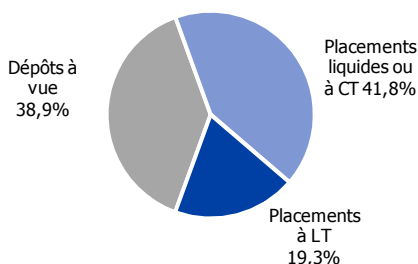
Cette évolution est imputable à la progression des dépôts à vue (+19,8 %), alors que les placements liquides ou à court terme reculent de 3,4 %, en lien avec le retrait sensible des placements indexés sur les taux du marché (-10,1 %). Pour leur part, les placements à long terme sont relativement stables (-0,2 %).

Les ménages sont les principaux détenteurs des actifs financiers avec 68 % de l'encours global. Leur épargne continue de progresser à fin 2016 (+3,4 %, après +1,8 % précédemment), sous l'impulsion des dépôts à vue (+13,1 %) et des placements liquides ou à court terme (+1,1 %, principalement des comptes sur livrets ordinaires).

Le rythme de croissance des dépôts des sociétés (24 % des actifs financiers) s'accélère en 2016 (+12,7 %, après +2,6 % à fin 2015), tiré par les dépôts à vue (+19,3 %). Leurs placements liquides ou à court terme augmentent beaucoup plus modestement (+1,1 %, notamment les dépôts à terme).

Les autres agents¹ enregistrent une légère baisse de leurs avoirs financiers à fin 2016 (-0,8 %) après deux années de hausse.

Ventilation des actifs financiers



Source : IEOM

¹ Catégorie regroupant notamment les administrations publiques locales, les administrations de sécurité sociale, etc.

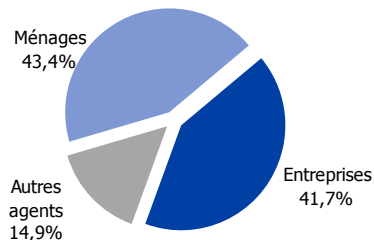
1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue s'élèvent à 211,6 milliards de F CFP à fin 2016, après un bond de 19,8 % sur l'année (+9,6 % en 2015).

Cette croissance dynamique est perceptible pour tous les agents économiques. Elle illustre, pour les entreprises (+19,3 %), une reconstitution de la trésorerie, et laisse entrevoir, pour les ménages (+13,1 %), un changement de leur comportement d'épargne, dans un contexte de faibles rendements.

S'agissant des autres agents, la hausse des encours de dépôts à vue résulte d'un arbitrage opéré par un important agent institutionnel, à l'échéance de ses dépôts à terme.

Répartition par agent économique



Source : IEOM

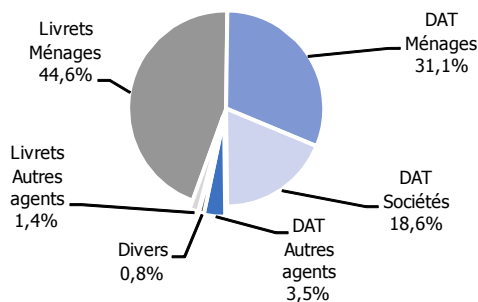
1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de 227,4 milliards de F CFP à fin 2016, le total des placements liquides ou à court terme recule de 3,4 % (après +1,1 % à fin 2015).

Cette évolution sur l'année 2016 est imputable aux placements indexés sur les taux du marché monétaire, et plus particulièrement aux dépôts à terme (-10,0 %), après les gros retraits opérés par un important agent institutionnel et par les ménages.

À l'inverse, les comptes d'épargne à régime spécial remontent de 5,7 %, en lien avec le regain d'attractivité des livrets ordinaires auprès des ménages. Pour leur part, les comptes d'épargne logement progressent plus modérément (+4,0 %).

Ventilation par nature et agent



Source : IEOM

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

Les placements à long terme¹ détenus par les agents économiques polynésiens (essentiellement les ménages) s'élèvent à 104,7 milliards de F CFP à fin 2016, en retrait de 0,2 % sur l'année (+1,3 % en 2015).

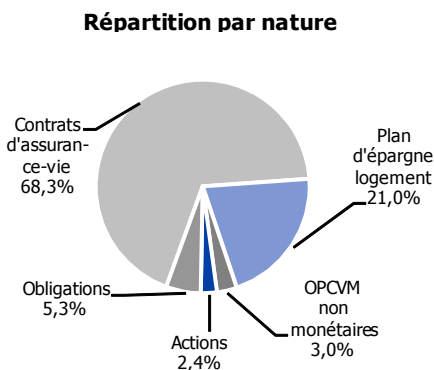
¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclaration auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

Ce léger repli s'explique essentiellement par la baisse des contrats d'assurance-vie en (-3,2 %) qui demeurent le principal produit d'épargne à long terme (68,3 %, -2,1 points).

Le recul des OPCVM non monétaires et des actions se poursuit en 2016 (-4,9 % et -2,1 % respectivement).

En revanche, les épargnants polynésiens continuent de privilégier les plans d'épargne logement (+7,6 %).

Pour leur part, les obligations affichent un rebond de 16,1 %.



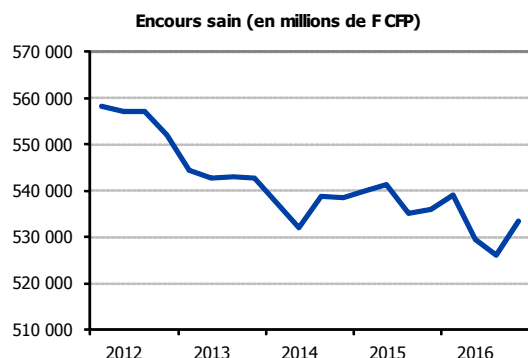
Source : IEOM

2. Les crédits à la clientèle

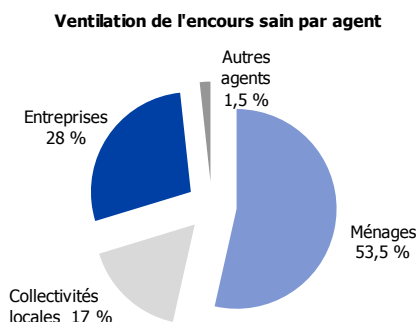
2.1 VUE D'ENSEMBLE

S'établissant à 588,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2016, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) se replie pour la cinquième année consécutive, -1,1 % sur l'année, après -0,9 % en 2015. De la même façon, l'encours sain de ces concours fléchit de 0,5 % sur l'année. Toutefois, déduction faite d'une opération exceptionnelle imputable aux sociétés d'assurance, les concours sains progressent de 0,5 % (-0,2 % pour les crédits bruts).

En 2016, l'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits immobiliers (39 % de l'encours sain), suivis des crédits à l'équipement (29 %) et des crédits de trésorerie (14 % pour les crédits à la consommation et 12 % pour les crédits d'exploitation).



Source : IEOM



Source : IEOM

L'encours sain des crédits aux ménages (53,5 % du total) s'établit à 285,6 milliards de F CFP à fin 2016, en hausse de 1,7 % en glissement annuel (+1,3 % en 2015). Les crédits à l'habitat des ménages (68 % de l'encours) poursuivent leur croissance, +2,6 %, après +3,7 % en 2015, à la faveur de taux d'intérêt bas. En revanche, la contraction des crédits à la consommation des ménages (28 % de l'encours) est moins forte, -2,7 %, après -6,5 % en 2015, dans un contexte de progression du marché du travail.

L'encours sain des financements consentis aux entreprises atteint à 149,2 milliards de F CFP à fin 2016, en recul de 0,6 % sur l'année, après -4,4 % en 2015. La baisse des crédits d'exploitation (39 % de l'encours) marque le pas, le repli constant des crédits de trésorerie (-5,8 %) étant compensé par la reprise des comptes ordinaires débiteurs (+3,4 %) impulsée par le regain de l'activité économique. Pour leur part, les crédits d'investissement (49 % de l'encours) se maintiennent, l'octroi de nouveaux crédits contrebalançant les remboursements d'emprunts.

Enfin, *l'encours sain des collectivités locales*, 89,4 milliards de F CFP, est en baisse de 2,7 % à fin 2016 (-0,6 % en 2015), en lien avec l'amortissement des crédits d'équipement et une volonté de maîtrise de l'endettement du Pays.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2016, *l'encours global des concours consentis par les établissements de crédit locaux* s'élève à 470,6 milliards de F CFP, soit 80 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Les établissements de crédit locaux financent 99 % des crédits d'exploitation et 96 % des crédits d'investissement des entreprises, ainsi que 91 % des crédits à la consommation et 84 % des crédits à l'habitat des ménages. En revanche, le financement des collectivités locales est assuré pour l'essentiel par les établissements de crédit hors zone d'émission (83 %).

Sur l'ensemble de l'année 2016, les banques polynésiennes ont octroyé 98,4 milliards de F CFP de nouveaux crédits¹ (-1,1 % par rapport à 2015). Le financement de l'activité des entreprises représente 45,8 milliards de F CFP (46,5 % de la production totale), dont 17,1 milliards de F CFP respectivement pour les crédits à l'équipement (-2,0 %) et les créances commerciales (-2,7 %), et 8,5 milliards de F CFP pour les crédits de trésorerie (-1,3 %). La production des crédits aux ménages s'établit à 48,8 milliards de F CFP (49,5 % de la production totale), majoritairement constituée de crédits à l'habitat (23,5 milliards de F CFP, +2,7 %) et de crédits de trésorerie (19,9 milliards de F CFP, +1,1 %).

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux s'améliore en 2016, grâce à une situation économique plus favorable et aux efforts entrepris sur le recouvrement des créances. Les encours douteux bruts diminuent ainsi de 6,0 % sur l'année, à 54,5 milliards de F CFP. Toutefois, la sinistralité demeure à un niveau élevé, le taux de créances douteuses et litigieuses s'élevant à 11,6 % (-0,6 point)². Le taux de provisionnement s'affiche en hausse à 66,7 % (soit +4,8 points). En conséquence, les créances douteuses nettes ressortent en net repli (-18,0 %) à 18,1 milliards de F CFP, le taux de créances douteuses nettes s'établissant à 4,2 % à fin 2016 (-0,9 point).

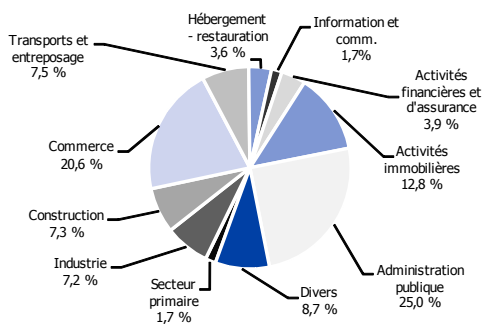
¹ Production de crédits hors comptes ordinaires débiteurs et crédits permanents.

² À titre de comparaison, le taux de créances douteuses s'élève à 3,0 % en Nouvelle-Calédonie à fin 2016.

3. Le financement des secteurs d'activité

Le total des risques bancaires recensés¹ sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'élève à 368,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2016 (engagements de hors bilan compris), en retrait de 3,6 % par rapport à 2015.

Répartition des engagements par secteur en décembre 2016



Source : Service central des risques

Dans l'économie marchande, les risques demeurent structurellement concentrés sur le commerce et les activités immobilières, suivis par les transports et l'entreposage, la construction et l'industrie. En cumul, ces secteurs représentent plus de la moitié des concours bancaires.

Les crédits à moyen et long termes constituent plus de la moitié du total des risques bancaires (55,4%), devant les crédits à court terme (20,6 %) et les engagements de hors bilan (23,5 %). Le financement par crédit-bail reste marginal, avec 0,5 % des risques.

3.1 LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Au 31 décembre 2016, l'encours total des crédits sur les entreprises déclarées individuellement au Service central des risques (SCR) s'établit à 262 milliards de F CFP. Il s'affiche de nouveau en repli sur l'année, -2,2 % sur un an, après -4,8 % en 2015. Les crédits mobilisés, qui représentent 72,1 % de l'encours global, se contractent également, -3,4 % sur un an, après -4,3 % en 2015.

La baisse de l'encours total touche plusieurs secteurs : (i) les activités financières et d'assurance (-32,2 %, après le remboursement anticipé par une holding locale de la totalité de ses emprunts et la forte baisse des concours bancaires courants), (ii) les activités immobilières (-3,2 %, compte tenu du recul des engagements hors bilan), (iii) la construction (-5,1 %, avec l'apurement de créances douteuses), (iv) l'information et la communication (-18,1 % imputable aux opérateurs de téléphonie) et (v) le secteur des transports et de l'entreposage (-3,0 %, l'octroi de nouveaux crédits ne compensant pas les remboursements d'emprunts).

En revanche, l'industrie (+22,2 % en lien avec l'augmentation des crédits de trésorerie et des avals et cautions) et le secteur de soutien aux entreprises (+16,8 %, portés notamment par les sociétés de défiscalisation) enregistrent une forte progression sur l'année.

¹ Le Service central des risques (SCR) de l'IEOM est chargé de recenser mensuellement et par secteur d'activité les concours accordés par des guichets installés localement, quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone si les bénéficiaires sont localisés en Polynésie française. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés. Ces données ne sont pas directement comparables avec les données réglementaires présentées dans la section précédente.

Par taille d'entreprise¹, les petites et moyennes entreprises (PME) captent près de la moitié des engagements mobilisés (47,3 %), contre 26,4 % pour les grandes entreprises et 26,3 % pour les très petites entreprises (TPE).

Évolution des risques par type d'entreprises et d'encours

En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/16	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations 2016/2015
Grandes entreprises	24	33 045	29 840	32 148	7,7 %
Petites et moyennes entreprises	346	72 034	71 033	57 476	-19,1 %
<i>dont PME indépendantes</i>	106	13 871	11 372	11 524	1,3 %
Très petites entreprises	3 336	32 211	33 811	32 082	-5,1 %
Holding et administrations d'entreprises	55	8 553	7 533	10 631	41,1 %
Activités immobilières	1 004	50 579	48 006	48 096	0,2 %
Divers	503	7 558	4 938	8 123	64,5 %
TOTAL crédits mobilisés	5 268	203 981	195 162	188 557	-3,4 %
<i>Dont crédits à court terme</i>		79 558	74 292	72 027	-3,0 %
<i>Dont crédits à moyen et long termes</i>		123 160	119 554	115 033	-3,8 %
<i>Dont crédit bail</i>		1 263	1 315	1 496	13,8 %
<i>Dont crédits titrisés</i>		0	0	0	0,0 %
TOTAL crédits mobilisables		77 200	72 406	73 102	1,0 %
TOTAL	5 268	281 180	267 568	261 659	-2,2 %

Source : IEOM

Sur l'année, les très petites entreprises enregistrent un repli de leurs concours, -5,1 %, après +5,0 % en 2015, tant sur le court terme que sur le moyen et long terme. La réduction des engagements des petites et moyennes entreprises s'amplifie, -19,1 %, après -1,4 % en 2015. En revanche, les grandes entreprises observent une remontée de leurs encours de crédit, +7,7 %, après -9,7 % l'an dernier, portée par le dynamisme des dettes à court terme, alors que les emprunts à moyen et long terme se contractent toujours.

3.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

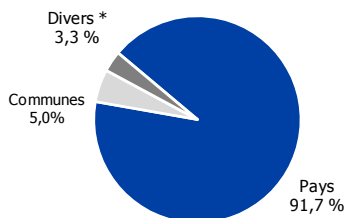
Le montant des encours de crédit du secteur public polynésien s'élève à 92,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2016 (en retrait de 8,2 % par rapport à 2015).

L'encours des crédits consentis à la Collectivité territoriale constitue la grande majorité de cet endettement, avec 84,5 milliards de F CFP (91,7 % du total), en diminution de -7,9 % en glissement annuel. Cette baisse est liée à l'amortissement de plusieurs crédits d'équipement et à une volonté de maîtrise de l'endettement du Pays.

¹ Cette classification par taille combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, et l'encours des crédits déclarés au SCR. Elle isole également les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance.

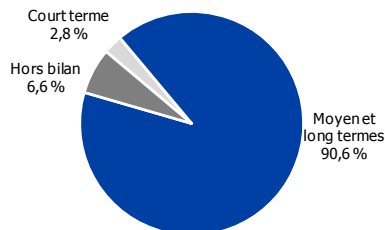
Les engagements des communes reculent de 9,1 % sur la période, passant de 5,2 milliards de F CFP à 4,6 milliards entre 2015 et 2016. Cette diminution s'explique notamment par l'annulation de lignes de trésorerie, à hauteur de 470 millions de F CFP.

Répartition des engagements par collectivité en décembre 2016



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2016



Source : Service central des risques

* Divers : tutelle des activités économiques, activités de soutien aux administrations, activité générale de sécurité sociale

4. La circulation fiduciaire

L'Institut d'émission d'outre-mer assure l'émission du franc CFP (Change franc Pacifique), qui a cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'IEOM met en circulation les billets et les pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

4.1 LES BILLETS¹

En Polynésie française, l'IEOM a enregistré une émission nette² de 400 000 billets en 2016, pour un montant global de 1,9 milliard de F CFP : 25,7 millions de billets ont été retirés de la circulation, contre une émission de 26,1 millions de billets neufs.

À fin décembre 2016, la circulation de billets F CFP s'élève à 8,1 millions de billets pour une valeur totale de 21 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit une hausse annuelle de 4,0 % en nombre et de 9,6 % en valeur. La coupure de 1 000 F CFP (53 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française. La coupure de 500 F CFP concentre pour sa part 25 % des billets en circulation, celle de 10 000 F CFP, 16 % et celle de 5 000 F CFP, 6 %.

¹ Les billets en franc CFP en circulation (d'une valeur de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP) ont été remplacés à partir du 20 janvier 2014 par une nouvelle gamme. Après une période de double circulation fixée au 30 septembre 2014 (au 31 mars 2015 pour les habitants des archipels éloignés de la Polynésie française), l'échange des anciens billets ne peut se faire qu'aux guichets de l'IEOM, sans limitation de durée.

² L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'IEOM.

4.2 LES PIÈCES

En 2016, 7,3 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation. En parallèle, 1,4 million a été retiré de la circulation, soit une émission nette de 5,9 millions d'unités correspondant à une valeur de 81 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2016, l'émission nette cumulée de pièces affiche une progression de 3,0 % en nombre (204 millions de pièces) et de 3,6 % en valeur (2,4 milliards de F CFP). Retournant très peu au guichet de l'IEOM, les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

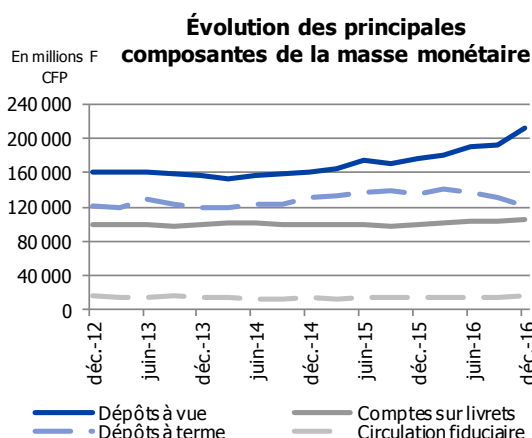
5. La masse monétaire et ses contreparties

5.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2016, la masse monétaire (M3) s'élève à 454 milliards de F CFP.

Elle enregistre une nouvelle hausse de 6,6 % (+4,6 % en 2015), en lien avec la progression des dépôts à vue (+19,8 %) et, dans une moindre mesure, des comptes sur livrets (+5,5 %) et de la circulation fiduciaire (+9,0 %).

En revanche, les dépôts à terme reculent de 10,0 %, après deux années de hausse.



5.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2016, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par une hausse continue des avoirs hors de la zone d'émission (+7,1 %, après +2,0 % en 2015) et des concours sur ressources monétaires (+5,9 %, après +6,1 % en 2015).

Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations 2016/2015
Avoirs hors zone d'émission	142 764	145 621	155 902	7,1 %
Institut d'émission	44 593	39 466	68 907	74,6 %
Établissements de crédit	98 170	106 155	86 996	-18,0 %
Créances du Trésor public	5 616	5 434	7 198	32,5 %
Concours sur ressources monétaires	258 761	274 669	290 880	5,9 %
Concours de caractère bancaire des EC locaux	481 066	473 600	470 580	-0,6 %
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	222 305	198 931	179 700	-9,7 %
<i>dont engagements hors zone d'émission</i>	<i>90 629</i>	<i>80 817</i>	<i>62 881</i>	<i>-22,2 %</i>
Total M3	407 141	425 724	453 980	6,6 %
Position extérieure nette	7 542	25 338	24 114	-4,8 %

Source : IEOM

5.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

Auparavant structurellement déficitaire, la position extérieure nette (différence entre les avoirs des établissements de crédit locaux et leurs engagements situés hors de la zone d'émission) redevient positive en 2014, marquant une nette amélioration après les cinq années de crise traversées par la Polynésie française. Cette situation s'explique par l'arbitrage des banques de la place, qui ont choisi de ne pas placer l'intégralité de leur excédent de trésorerie hors zone d'émission. Après un pic en 2015, la position extérieure nette s'inscrit en léger recul, à +24,1 milliards de F CFP à fin décembre 2016.

6. Le surendettement¹

Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes, bancaires et non bancaires (loyers, charges d'eau ou d'électricité, etc.), qu'elles soient échues ou à échoir. En 2012, le dispositif de traitement du surendettement des particuliers a été institué en Polynésie française², et le Pays a confié à l'IEOM la gestion du secrétariat en charge de l'instruction des dossiers.

Un dispositif récent, qui dispose d'une importante marge de progression

En 2016, le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement a augmenté de 32,6 % par rapport à l'année précédente, avec une moyenne de 15 dossiers déposés par mois (179 dépôts, contre 135 en 2015). Depuis le déploiement du dispositif en juillet 2012, le secrétariat de la Polynésie française a enregistré 601 dossiers.

Le nombre de dossiers déposés rapporté à la population est faible en Polynésie française (0,6 dossier pour 1 000 habitants) en comparaison avec la France hors DOM (3,7 dossiers pour 1 000 habitants).

¹ [Note expresse n° 199 – août – Le surendettement des particuliers en Polynésie française](#)

² Arrêté n° 747 CM du 18 juin 2012 et délibération n°2012-30 APF du 26 juillet 2012 portant mesures d'application de la loi du pays n°2012-8 du 30 janvier 2012 portant traitement des situations de surendettement des particuliers et modification du code de procédure civile de la Polynésie française.

La commission a traité 200 dossiers en 2016 (une activité en hausse de 33 %). Parmi les dossiers examinés, 29,5 % ont fait l'objet d'un plan conclu à l'amiable, 6,5 % ont bénéficié des mesures imposées ou recommandées (MIR) et 53 % ont fait l'objet d'une orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP). Le fort taux d'orientation en PRP¹, très supérieur à celui observé en moyenne dans les autres régions françaises, traduit l'existence de situations très dégradées.

Un surendettement souvent lié aux accidents de la vie

Dans neuf cas sur dix, la situation de surendettement est due à un accident de la vie (perte d'emploi, séparation) ayant conduit à une diminution des ressources du ménage (surendettement dit « passif »). L'enquête typologique réalisée en 2016 par le secrétariat de la commission montre que les surendettés sont jeunes (58 % ont entre 30 et 49 ans), qu'ils vivent principalement en couple (66 %), et qu'ils sont rarement propriétaires de leur logement (63 % sont locataires ou hébergés).

Évolution en cours du dispositif

Le dispositif actuel de traitement du surendettement des particuliers fera prochainement l'objet d'améliorations, pour s'aligner sur celui qui prévaut dans la France entière². Le projet de loi du Pays vise d'une part, à accélérer les procédures, et d'autre part, à renforcer les droits du débiteur.

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Cumul (depuis origine)
Nombre de débiteurs reçus	1397	1307	1169	4683
Nombres de dossiers déposés	174	135	179	601
<i>dont dossiers redéposés</i>	0	2	10	12
Dossiers irrecevables	3	5	1	18
Dossiers clôturés	0	18	21	41
Décisions d'orientations	169	90	193	549
- <i>vers une demande d'ouverture de PRP</i>	80	54	106	270
- <i>vers une procédure classique</i>	89	36	87	279
Plans amiables conclus	44	46	59	174
Mesures imposées ou recommandées	9	27	13	72
Dossiers traités	136	150	200	568
Mesures d'exécutions suspendues	8	0	10	27

Source : IEOM

¹ En 2016, le taux d'orientation en PRP est de 53 % pour la Polynésie française, contre 25 % pour les DOM et 36 % au niveau national. Pour mémoire, il s'élevait à 36 % en 2015 pour la Polynésie française, contre 10 % en Nouvelle-Calédonie.

² Lois du 26 juillet 2013 et du 17 mars 2014.

ANNEXES

Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Listes des établissements de crédit

Liste des établissements de crédits locaux

Dénomination	Capital social (MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2016 (MF CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	274	140 051
Banque de Tahiti	2 515	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	BPCE IOM	272	196 944
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	486	267 130
Les sociétés de financement						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Natixis	3 ⁽¹⁾	2 529
Ofina-Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	26	11 508
Les établissements de crédit spécialisés						
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	3 ⁽²⁾	755

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

Liste des établissements de crédit hors zone d'émission (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques	
DEXIA	Paris
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris
Natexis Banques Populaires	Paris
Les sociétés de financement	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Les établissements de crédit spécialisés	
Agence française de développement (AFD)	Paris
Les établissements à statut particulier	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

Tableau 2 : Les actifs financiers

(en millions de FCFP)

	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations	
						2016/2015	2015/2014
Entreprises	108 045	103 686	113 340	116 291	131 047	12,7%	2,6%
Dépôts à vue	64 121	66 522	64 569	73 915	88 197	19,3%	14,5%
Placements liquides ou à court terme	43 385	36 601	48 274	41 904	42 381	1,1%	-13,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0		
Placements indexés sur les taux du marché	43 385	36 601	48 274	41 904	42 381	1,1%	-13,2%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>42 092</i>	<i>35 515</i>	<i>47 364</i>	<i>41 513</i>	<i>42 183</i>	<i>1,6%</i>	<i>-12,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>627</i>	<i>546</i>	<i>369</i>	<i>120</i>	<i>109</i>	<i>-9,7%</i>	<i>-67,4%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
Épargne à long terme	539	563	498	472	469	-0,6%	-5,2%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>399</i>	<i>343</i>	<i>290</i>	<i>319</i>	<i>347</i>	<i>9,0%</i>	<i>9,8%</i>
Ménages	329 592	339 796	351 294	357 618	369 834	3,4%	1,8%
Dépôts à vue	72 591	73 431	77 479	81 223	91 854	13,1%	4,8%
Placements liquides ou à court terme	165 844	171 380	170 762	171 924	173 763	1,1%	0,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	98 070	98 070	97 670	96 424	101 898	5,7%	-1,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>97 714</i>	<i>97 660</i>	<i>97 283</i>	<i>96 032</i>	<i>101 491</i>	<i>5,7%</i>	<i>-1,3%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>357</i>	<i>410</i>	<i>386</i>	<i>391</i>	<i>407</i>	<i>4,0%</i>	<i>1,3%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	67 774	73 310	73 092	75 500	71 866	-4,8%	3,3%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>65 416</i>	<i>71 511</i>	<i>71 650</i>	<i>74 277</i>	<i>70 652</i>	<i>-4,9%</i>	<i>3,7%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>1 404</i>	<i>1 113</i>	<i>885</i>	<i>776</i>	<i>854</i>	<i>10,1%</i>	<i>-12,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>954</i>	<i>685</i>	<i>556</i>	<i>447</i>	<i>360</i>	<i>-19,5%</i>	<i>-19,6%</i>
Épargne à long terme	91 156	94 986	103 054	104 471	104 216	-0,2%	1,4%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>16 428</i>	<i>17 554</i>	<i>18 400</i>	<i>20 407</i>	<i>21 955</i>	<i>7,6%</i>	<i>10,9%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>6 162</i>	<i>6 680</i>	<i>7 340</i>	<i>7 190</i>	<i>7 930</i>	<i>10,3%</i>	<i>-2,0%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>4 325</i>	<i>4 092</i>	<i>3 428</i>	<i>3 008</i>	<i>2 818</i>	<i>-6,3%</i>	<i>-12,2%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>64 242</i>	<i>66 659</i>	<i>73 887</i>	<i>73 866</i>	<i>71 514</i>	<i>-3,2%</i>	<i>0,0%</i>
Autres agents	39 010	30 142	33 136	43 103	42 755	-0,8%	30,1%
Dépôts à vue	23 162	16 538	19 135	21 520	31 506	46,4%	12,5%
Placements liquides ou à court terme	15 744	13 495	13 899	21 554	11 218	-48,0%	55,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 044	2 185	2 600	3 100	3 274	5,6%	19,2%
Placements indexés sur les taux du marché	13 700	11 310	11 299	18 454	7 944	-57,0%	63,3%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>13 663</i>	<i>11 278</i>	<i>11 281</i>	<i>18 442</i>	<i>7 932</i>	<i>-57,0%</i>	<i>63,5%</i>
Épargne à long terme	103	110	103	29	31	6,6%	-71,8%
TOTAL	476 646	473 625	497 771	517 012	543 636	5,1%	3,9%
Dépôts à vue	159 874	156 490	161 182	176 658	211 557	19,8%	9,6%
Placements liquides ou à court terme	224 974	221 476	232 934	235 382	227 362	-3,4%	1,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	100 114	100 255	100 270	99 524	105 171	5,7%	-0,7%
Placements indexés sur les taux du marché	124 859	121 221	132 664	135 858	122 190	-10,1%	2,4%
Épargne à long terme	91 799	95 658	103 655	104 972	104 716	-0,2%	1,3%

Source : IEOM

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations	
						2016/2015	2015/2014
Entreprises	176 467	164 728	156 881	150 029	149 199	-0,6%	-4,4%
Crédits d'exploitation	81 559	73 440	65 434	59 151	58 805	-0,6%	-9,6%
<i>Créances commerciales</i>	2 727	1 879	2 023	2 163	2 541	17,5%	6,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	40 200	37 174	30 376	28 930	27 253	-5,8%	-4,8%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	3 593	3 587	3 309	2 910	2 758	-5,2%	-12,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	38 632	34 387	33 035	28 058	29 011	3,4%	-15,1%
<i>Affacturation</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	68 219	70 016	72 040	73 708	73 672	0,0%	2,3%
<i>Crédits à l'équipement</i>	67 028	68 799	70 585	72 133	71 876	-0,4%	2,2%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 540	4 402	4 574	4 717	4 491	-4,8%	3,1%
<i>Crédit-bail</i>	1 192	1 217	1 455	1 575	1 796	14,0%	8,3%
Crédits à l'habitat	17 887	15 692	14 316	13 911	13 516	-2,8%	-2,8%
Autres crédits	8 801	5 580	5 091	3 258	3 205	-1,6%	-36,0%
Ménages	272 086	274 804	277 213	280 779	285 587	1,7%	1,3%
Crédits à la consommation	89 678	88 345	83 152	77 765	75 658	-2,7%	-6,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	84 549	83 455	78 567	73 632	71 616	-2,7%	-6,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	3 333	3 262	3 043	2 735	2 783	1,7%	-10,1%
<i>Crédit-bail</i>	1 796	1 629	1 542	1 398	1 259	-9,9%	-9,4%
Crédits à l'habitat	175 466	178 083	181 821	188 555	193 371	2,6%	3,7%
Autres crédits	6 942	8 376	12 240	14 459	16 558	14,5%	18,1%
Collectivités locales	93 295	91 450	92 490	91 933	89 435	-2,7%	-0,6%
Crédits d'exploitation	1 716	5 080	4 966	6 119	6 347	3,7%	23,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1 716	5 080	4 964	6 116	6 345	3,8%	23,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0	0	3	3	1	-53,8%	4,0%
Crédits d'investissement	90 058	85 013	86 331	84 782	82 219	-3,0%	-1,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	90 058	85 013	86 320	84 769	82 195	-3,0%	-1,8%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	10	13	24	90,3%	21,9%
Crédits à l'habitat	1 135	1 011	884	755	623	-17,5%	-14,6%
Autres crédits	387	346	310	278	247	-11,4%	-10,1%
Autres agents de CCB non ventilés	10 312	11 712	11 835	13 234	9 232	-30,2%	11,8%
Total encours sain	552 160	542 694	538 420	535 975	533 452	-0,5%	-0,5%
Créances douteuses brutes	59 115	61 426	62 056	58 871	55 084	-6,4%	-5,1%
<i>Créances douteuses nettes</i>	27 369	25 303	24 158	22 819	18 668	-18,2%	-5,5%
<i>dont entreprises</i>	20 188	17 410	16 245	16 167	12 543	-22,4%	-0,5%
<i>dont ménages</i>	7 162	7 900	7 437	6 617	6 051	-8,6%	-11,0%
<i>Provisions</i>	31 746	36 123	37 898	36 051	36 416	1,0%	-4,9%
Total encours brut	611 275	604 120	600 475	594 846	588 536	-1,1%	-0,9%
Taux de créances douteuses	9,7%	10,2%	10,3%	9,9%	9,4%	-0,5 pt	-0,4 pt
Taux de provisionnement	53,7%	58,8%	61,1%	61,2%	66,1%	4,9 pts	0,2 pt

Source : IEOM

Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit locaux

(en millions de FCFP)

	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations	
						2016/2015	2015/2014
Entreprises	167 055	158 803	152 000	145 234	146 296	0,7%	-4,5%
Crédits d'exploitation	81 236	73 044	65 106	58 813	58 548	-0,5%	-9,7%
<i>Créances commerciales</i>	2 608	1 756	1 916	2 094	2 476	18,2%	9,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	40 200	37 174	30 375	28 847	27 253	-5,5%	-5,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	3 593	3 587	3 309	2 910	2 758	-5,2%	-12,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	38 428	34 114	32 814	27 872	28 819	3,4%	-15,1%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	59 987	65 333	67 498	69 252	71 027	2,6%	2,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	59 046	64 349	66 258	67 875	69 422	2,3%	2,4%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 540	4 402	4 574	4 717	4 491	-4,8%	3,1%
<i>Crédit-bail</i>	942	984	1 240	1 377	1 605	16,5%	11,0%
Crédits à l'habitat	17 030	14 846	14 305	13 911	13 516	-2,8%	-2,8%
Autres crédits	8 801	5 580	5 091	3 258	3 205	-1,6%	-36,0%
Ménages	237 104	239 511	242 647	243 551	247 182	1,5%	0,4%
Crédits à la consommation	83 859	82 229	76 673	71 210	68 827	-3,3%	-7,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	78 729	77 341	72 091	67 083	64 795	-3,4%	-6,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	3 333	3 262	3 043	2 735	2 783	1,7%	-10,1%
<i>Crédit-bail</i>	1 796	1 626	1 539	1 391	1 248	-10,3%	-9,6%
Crédits à l'habitat	146 335	149 151	153 982	158 309	162 159	2,4%	2,8%
Autres crédits	6 910	8 131	11 992	14 032	16 197	15,4%	17,0%
Collectivités locales	9 673	12 272	13 439	13 751	14 976	8,9%	2,3%
Crédits d'exploitation	1 716	5 080	4 966	6 119	6 347	3,7%	23,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1 716	5 080	4 964	6 116	6 345	3,8%	23,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0	0	3	3	1	-53,8%	4,0%
Crédits d'investissement	7 262	6 565	7 908	7 125	8 180	14,8%	-9,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	7 262	6 565	7 904	7 117	8 159	14,7%	-10,0%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	5	8	20	156,6%	67,9%
Crédits à l'habitat	308	281	254	229	203	-11,3%	-10,1%
Autres crédits	387	346	310	278	247	-11,4%	-10,1%
Autres agents de CCB non ventilés	9 673	12 272	13 439	13 751	14 976	8,9%	2,3%
Total encours sain	423 962	422 134	419 770	415 623	416 098	0,1%	-1,0%
Créances douteuses brutes	58 047	60 704	61 296	57 977	54 481	-6,0%	-5,4%
<i>Créances douteuses nettes</i>	26 511	24 786	23 598	22 086	18 118	-18,0%	-6,4%
<i>dont entreprises</i>	19 749	17 367	16 242	16 167	12 542	-22,4%	-0,5%
<i>dont ménages</i>	6 743	7 425	6 879	5 885	5 502	-6,5%	-14,5%
<i>Provisions</i>	31 536	35 918	37 697	35 891	36 363	1,3%	-4,8%
Total encours brut	482 009	482 838	481 066	473 600	470 580	-0,6%	-1,6%
Taux de créances douteuses	12,0%	12,6%	12,7%	12,2%	11,6%	-0,7 pt	-0,5 pt
Taux de provisionnement	54,3%	59,2%	61,5%	61,9%	66,7%	4,8 pts	0,4 pt

Source : IEOM

Tableau 5 : Le bilan agrégé

en millions de FCFP	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations	
						2016/2015	2015/2014
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-1 913	-1 746	-1 538	-1 274	-997	-21,7%	-17,2%
(+) Opérations avec la clientèle	19 841	19 124	18 432	17 592	16 839	-4,3%	-4,6%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	0	0	0	0	0	-	-
(+) Opérations sur titres	85	29	24	52	60	13,9%	114,3%
(+) Opérations de financement à long terme	152	125	116	132	163	23,4%	13,8%
(+) Opérations de change	822	816	839	900	835	-7,2%	7,3%
(+) Opérations de hors-bilan	161	173	154	187	223	19,7%	21,5%
(+) Opérations de services financiers	3 038	3 197	3 180	3 209	3 235	0,8%	0,9%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	53	23	83	59	95	59,4%	-28,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	142	161	156	237	571	141,4%	51,6%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	0	150	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-9	10	-4	7	5	-31,4%	-278,7%
(=) Produit net bancaire	22 389	21 892	21 450	21 087	20 869	-1,0%	-1,7%
(-) Frais généraux	13 121	12 989	13 184	13 532	13 848	2,3%	2,6%
<i>dont frais de personnel</i>	8 773	8 711	8 601	8 812	9 224	4,7%	2,5%
<i>dont services extérieurs</i>	3 507	3 428	3 344	3 468	3 416	-1,5%	3,7%
(-) Dotations aux amortissements	876	811	784	779	784	0,6%	-0,6%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	0	0	0	0	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0	146	139	101	117	15,4%	-27,4%
(+) Charges refacturées	315	357	245	254	216	-15,0%	3,6%
(=) Résultat brut d'exploitation	8 708	8 303	7 587	6 929	6 336	-8,6%	-8,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuse:	2 936	4 365	1 820	-1 802	480	-126,6%	-199,0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciatic	119	-379	0	312	-205	-165,9%	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charge:	509	317	5	85	-268	-414,6%	1592,2%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1 242	1 657	1 612	4 165	1 536	-63,1%	158,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	561	268	268	265	437	65,1%	-1,1%
(=) Résultat d'exploitation	4 463	2 611	4 418	4 433	5 230	18,0%	0,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	39	2	-40	80	-302,3%	-2055,8%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financ	-8	0	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations fin:	-45	171	-785	113	-38	-133,9%	-114,4%
(=) Résultat courant avant impôt	4 501	2 479	5 204	4 281	5 349	24,9%	-17,7%
(+) Produit net exceptionnel	-725	-291	-1 358	-78	-475	506,2%	-94,2%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	0	-655	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-56	-5	39	54	-1	-102,5%	40,2%
(-) Impôt sur les bénéfices	1 622	669	1 628	1 610	1 852	15,0%	-1,1%
(=) Résultat net	2 210	1 524	2 180	2 538	3 679	44,9%	16,4%

Source : I/EOM

Tableau 6 : Le compte de résultat agrégé

en millions de FCFP	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Variations	
						2016/2015	2015/2014
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-1 913	-1 746	-1 538	-1 274	-997	-21,7%	-17,2%
(+) Opérations avec la clientèle	19 841	19 124	18 432	17 592	16 839	-4,3%	-4,6%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	0	0	0	0	0	-	-
(+) Opérations sur titres	85	29	24	52	60	13,9%	114,3%
(+) Opérations de financement à long terme	152	125	116	132	163	23,4%	13,8%
(+) Opérations de change	822	816	839	900	835	-7,2%	7,3%
(+) Opérations de hors-bilan	161	173	154	187	223	19,7%	21,5%
(+) Opérations de services financiers	3 038	3 197	3 180	3 209	3 235	0,8%	0,9%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	53	23	83	59	95	59,4%	-28,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	142	161	156	237	571	141,4%	51,6%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	0	150	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-9	10	-4	7	5	-31,4%	-278,7%
(=) Produit net bancaire	22 389	21 892	21 450	21 087	20 869	-1,0%	-1,7%
(-) Frais généraux	13 121	12 989	13 184	13 532	13 848	2,3%	2,6%
<i>dont frais de personnel</i>	8 773	8 711	8 601	8 812	9 224	4,7%	2,5%
<i>dont services extérieurs</i>	3 507	3 428	3 344	3 468	3 416	-1,5%	3,7%
(-) Dotations aux amortissements	876	811	784	779	784	0,6%	-0,6%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	0	0	0	0	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0	146	139	101	117	15,4%	-27,4%
(+) Charges refacturées	315	357	245	254	216	-15,0%	3,6%
(=) Résultat brut d'exploitation	8 708	8 303	7 587	6 929	6 336	-8,6%	-8,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2 936	4 365	1 820	-1 802	480	-126,6%	-199,0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	119	-379	0	312	-205	-165,9%	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	509	317	5	85	-268	-414,6%	1592,2%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1 242	1 657	1 612	4 165	1 536	-63,1%	158,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	561	268	268	265	437	65,1%	-1,1%
(=) Résultat d'exploitation	4 463	2 611	4 418	4 433	5 230	18,0%	0,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	39	2	-40	80	-302,3%	-2055,8%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-8	0	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-45	171	-785	113	-38	-133,9%	-114,4%
(=) Résultat courant avant impôt	4 501	2 479	5 204	4 281	5 349	24,9%	-17,7%
(+) Produit net exceptionnel	-725	-291	-1 358	-78	-475	506,2%	-94,2%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	0	-655	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-56	-5	39	54	-1	-102,5%	40,2%
(-) Impôt sur les bénéfices	1 622	669	1 628	1 610	1 852	15,0%	-1,1%
(=) Résultat net	2 210	1 524	2 180	2 538	3 679	44,9%	16,4%

Source : IEOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Vainamu	BERNARDINO
Nathalie	DUPONT-TEAHA
Délia	HOANG-SACAULT
Valérie	MACABIES
Sophie	NATIER
Claude	PERIOU
Marie	ROUGER

Directeur de la publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS
Responsable de la rédaction : Claude PERIOU
Éditeur : IEOM (www.ieom.fr)
Imprimé par STP MULTIPRESS
Achévé d'imprimer en juin 2017 - Dépôt légal : juin 2017
ISSN 1635-2262

